



Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 14 Mars 2024

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, Monsieur Gilles BETTINI.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne URBANIAK

Ouverture de la séance à 18h30.

Problème d'enregistrement sur les premières minutes:

- Installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Gilles Bettini, suite à la démission de Monsieur Karim Bachiri en date du 1er mars
- Explications sur la nouvelle salle pour les conseils municipaux
- Validation des PV des 2 dernières séances (14 et 20 décembre 2023)

Reprise de l'enregistrement: Concernant la distribution des colis, Mme Parnetzki indique ne pas avoir été informée des dates de distribution.

Madame Parnetzki :

...je ne veux pas passer pour quelqu'un qui ne répond pas aux questions. Non. Donc j'aimerais bien recevoir votre mail.

Monsieur le Président :

Moi j'étais en copie, je l'ai vu passer donc je confirme qu'il a bien été envoyé.

Madame Parnetzki :

Moi je ne l'ai pas eu.

Monsieur le Président :

Donc cette remarque c'était... Monsieur Michon, une remarque sur le PV ?

Monsieur Michon :

Toujours à la page 12 sur les questions puisque vous avez répondu aux questions alors que nous n'étions pas présents au conseil municipal, on ne va pas non plus rectifier le tir. C'est sur le bilan de Scolarest. Effectivement il doit y avoir un bilan qui doit nous être présenté, c'est dans l'appel d'offre etc. Scolarest a trois mois de retard mais que ça va être présenté. Maintenant on est à 8 mois de retard, vous nous aviez annoncé ce bilan pour le mois de janvier. Je pensais l'avoir pour ce Conseil Municipal pour mon information mais non.

Monsieur le Président :

Alors comme vous avez des questions sur la restauration, j'allais en parler après mais comme vous posez la question tout de suite. Effectivement, on a relancé Scolarest, bon effectivement la période électorale a un peu chamboulé les choses de notre côté pour les relancer aussi.

Monsieur Michon :

Non vous étiez Maire jusqu'au bout.

Monsieur le Président :

Oui oui bien sûr.

Monsieur Michon :

Non ça n'a rien changé.

Monsieur le Président :

Est ce qu'il y a d'autres remarques sur le PV ?

Monsieur Mascarte:

Oui j'étais intervenu en personne privée, parce que j'avais démissionné au conseil du 14 concernant le bus. Je suis désolé mais vous m'avez adressé une fin de non recevoir me disant que si vous voulez avoir des informations, vous prenez RDV avec M. Moreaux. A la date d'aujourd'hui, je reste toujours sur ma faim concernant notre très ancien bus par rapport à sa valeur vénale et tout ce qui s'ensuit. Donc s'il est possible d'avoir toutes les informations nécessaires même le dossier complet c'est à dire concernant l'ancien bus, par rapport au premier bus qui a été loué et ainsi de suite quoi parce que toutes les informations qui ont été données ce jour-là au Conseil Municipal me semblent erronées. Qu'on ne me dise pas que le bus ne valait rien du tout, c'est pas vrai. Me dites pas que c'était 0, c'est pas possible. Donc à partir de là, je réclame de nouveau ce-jour c'est le dossier complet du bus.

Monsieur le Président :

Comme vous l'avez rappelé, ce n'était pas dans le PV vous étiez dans le public à l'époque, c'est une question diverse que vous posez donc on vous fera une réponse pour le prochain conseil municipal.

Monsieur Mascarte:

Non mais ce n'est pas une question.

Monsieur le Président :

Si vous êtes dans la commission qui va parler du bus

Monsieur Mascarte:

Ce n'est pas une réponse, c'est qu'on veut le dossier.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Toujours sur le même délai, parce que cette réunion faisait suite à un arrêt de la réunion où il n'y avait plus de quorum et donc si je ne me trompe pas, la loi prévoit que la réunion qui vient tout de suite après, dans les 3 jours, ce sont exactement les mêmes questions qui doivent être débattues et on n'a pas le droit d'ajouter des questions à cette réunion. Or il s'est passé que des questions ont été rajoutées: vous ne les avez pas mises au vote en début de réunion pour savoir si le conseil était d'accord pour les examiner et dans tous les cas, ce n'est pas légal. Et en plus, l'une des questions a été modifiée par rapport à l'originale. Donc j'aimerais, mais pas aujourd'hui, que votre directeur général des services puisse regarder les choses sereinement et que vous me fassiez une note à ce sujet M. le Maire, merci.

Monsieur le Président :

Alors des modifications en cours de conseil municipal, c'est courant puisqu'on présente des projets de délibérations à chaque fois et on est libre de les modifier en cours de route, on l'a fait assez régulièrement. Ça c'est pour le dernier point. Pour le point précédent, je pense qu'on parle simplement de l'avenant convention centre social donc c'est ce point là qui vous pose souci?

Monsieur Michon :

Non, ce qui me pose souci, M. le Maire, c'est le non respect de la légalité, c'est pas la nature de la question, d'accord?

Monsieur le Président :

Vous pouvez saisir le contrôle de légalité mais depuis le 14 décembre, il n'y a pas eu de souci particulier puisque les deux mois sont passés.

Monsieur Michon :

Donc si c'était pas bon, on se loupe mais c'est rien, on continuerait.

Monsieur le Président :

C'est vous qui le formulez ainsi.

Monsieur Michon :

C'est une question facile, je vous demande que vous me donniez une note là dessus qui précise si on peut le faire ou pas le faire.

Monsieur le Président :

On peut le faire. Point. Je vous le dis, si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez contester auprès du sous-préfet.

Monsieur Michon :

Donc vous ne voulez pas? Mais comme le sous-préfet, il n'écoute absolument pas les groupes minoritaires, quoi qu'on lui dise et quoi qu'on fasse, et vous le savez très bien.

Monsieur le Président :

Il sera ravi de l'entendre.

Monsieur Michon :

Donc je demanderai une entrevue à M. le sous-préfet.

Monsieur le Président :

Alors, ceci étant dit, sur ce PV, est-ce que les personnes qui n'étaient pas présentes peuvent prendre part au vote? Puisqu'elles sont aujourd'hui conseillères municipaux et conseillers municipaux et vous avez pu le voir sur Facebook ou relire. Qui ne prend pas part au vote? Les 2 groupes d'opposition donc 8 personnes. Qui s'abstient? Qui est pour? Les 21 élus de la majorité, même si certains sont arrivés depuis et qu'ils n'étaient pas là non plus ce jour là.

Le dernier PV, c'est celui très court, du conseil municipal d'installation du 23 février. Est-ce qu'il y a des remarques? M. Michon?

Monsieur Michon :

Oui, M. le Maire, dans mon mot d'introduction avant le vote pour le maire et ses adjoints, j'indiquais pour ma part et celle de mon groupe: "une seule chose nous guidera: les intérêts et le bien être de notre population. Cette sérénité sera bien évidemment en fonction de l'option de gouvernance que choisiront le maire et ses adjoints." Vous avez vous-même déclaré ensuite: "je ne ferai pas de triomphalisme". Je vous dirai: heureusement, parce que 57.78% des waziérois qui se sont prononcés le 18 février ont voté contre vous et votre programme. Mais la manière dont vous avez totalement exclu de la préparation de ce conseil et le contenu autoritaire de celui-ci avec des nouvelles amputations des droits des groupes minoritaires montrent votre volonté de conduire les débats et la vie municipale de façon dictatoriale. Je voulais vous dire ce soir que nous en prenons acte.

Monsieur le Président :

Je vous fais la même réponse que j'ai faite à Mme Poulain tout à l'heure. Je vous traite correctement, vous avez les droits des conseillers municipaux qui s'appliquent et vous ne ferez pas oublier les 3 ans qui viennent de s'écouler avec vos paroles et vos actes, vous même M. Michon.

Monsieur Michon :

Et vous, vous ne ferez pas oublier non plus, M. le Maire, les 3 ans précédents que j'ai subi votre mépris.

Monsieur le Président :

C'est dit. Alors qui est contre ce PV? Qui s'abstient? Qui es pour? Donc, il est adopté à l'unanimité. Merci.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

On a ensuite l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal. Vous avez eu une copie papier, c'est notamment pour les nouveaux conseillers municipaux installés depuis ces élections. Ont été surlignés en jaune, je ne sais pas si on peut l'ouvrir, on pourra le faire s'il y a des suggestions, des remarques, plusieurs changements qu'on a faits sur la page 8, notamment on indique clairement qu'il peut y avoir un ou deux vice-présidents parce qu'il y a plusieurs commissions qui sont gérées ensemble, je peux citer les sports et les associations. Chaque commission, pour les groupes minoritaires, a droit à un membre titulaire et un membre suppléant. Il y a à chaque fois l'ancienne rédaction. On a modifié un peu la rédaction pour ne pas imposer une convocation de toutes les commissions dans les huit jours qui viennent. Comme il y a un certain nombre de réunions, ça en aurait fait beaucoup. Mais à la première convocation, les vice-présidents seront nommés. Nous avons ensuite, à la page 11, précisé, puisque ça avait fait débat ces dernières années et c'était un peu flou, tout ce qui concerne les marques de désapprobation ou d'approbation du public, les prises de parole, les applaudissements, les sifflements ou les huées, les banderoles ou autres moyens d'affichage faisant apparaître un message à destination du Conseil municipal. Ensuite, page 17, il y avait une formulation qui était très ambiguë. On a tranché, on reste tous d'accord finalement que la meilleure solution est de donner les débats sous forme intégrale. On avait mis une version synthétique de l'intégralité des débats, précédemment. C'était un peu incompréhensible dans la formulation. Désormais, c'est la formule intégrale. On a précisé aussi les conditions pour la vidéo, parce que le contenu de la tribune qui est fourni permet d'avoir une vidéo. Mais parfois, il y avait une ambiguïté. Si on rajoute des diapos derrière avec du texte, ça vient doubler ou tripler la tribune. Donc, on précise ce qui est autorisé ou pas. Et puis, on change ensuite la date de mise en place du Conseil municipal. Je me rends compte qu'on a déjà fait plusieurs votes et j'ai oublié de désigner le secrétaire de séance avec ce problème de Facebook. Je vous propose que ce soit madame Évelyne Urbaniak qui en soit la secrétaire ce soir, s'il n'y a pas d'opposition. Pas de souci ? Merci. Et puis, on va rattraper les choses. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce règlement intérieur ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Je dirais, Monsieur le Maire, que ce sont plus que des remarques. Je voudrais rappeler que lors de la préparation de la précédente mouture du règlement intérieur que vous nous aviez imposé sur table avec des modifications le 25 mai 2023, vous aviez profité du départ des groupes minoritaires pour le faire adopter avec 15 voix. Nous avions prévu, ce jour-là, une déclaration que je n'ai pas pu faire. Donc, je vais la faire aujourd'hui. Cette nouvelle version du règlement intérieur, celle du 25 mai, poursuit les atteintes et restrictions au droit d'expression de l'opposition. Depuis le début du mandat, vous ne supportez pas que l'opposition puisse s'exprimer librement. Lorsque vous étiez dans l'opposition, vous bénéficiiez d'un bureau à temps complet, avec pour seule limite le soir à 20 heures, heure de départ des dames de service. Vous l'avez réduit à deux fois deux heures par semaine. Sur le journal municipal, vous bénéficiiez d'une demi-page. Vous l'avez réduite au quart et aujourd'hui au tiers, mais toujours avec 1 200 caractères. Dans ce règlement que vous nous proposez ou plus exactement que vous allez nous imposer de nouveau, aucune concertation préalable n'a eu lieu, vous réduisez le nombre de questions écrites et le nombre d'élus qui peuvent les poser, de même pour le temps de parole que vous limitez en séance et par groupe. Cette nouvelle restriction vous a certainement été soufflée par l'adjoint d'Auby avec qui, à cette période-là, vous étiez en déplacement, puisque c'est cela

qui est appliqué à Aubry. Aujourd'hui, dans la nouvelle mouture, vous poursuivez à museler l'opposition. La composition des commissions était répartie à la proportionnelle. Aujourd'hui, un seul représentant pour les groupes minoritaires, quel que soit le nombre d'élus, pour la majorité, pas de chiffre, c'est au bon vouloir du prince. Cet article, je vous le dis de nouveau, est illégal, car c'est d'abord le Conseil municipal qui fixe le nombre d'élus par commission, ensuite, celles-ci doivent être composées à la proportionnelle. Il s'agit de l'article L2121-22 du CGCT, qui indique, dans les communes de plus de 1 000 habitants : "Les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale." Cette précision du CGCT a été notifiée et confirmée par le Tribunal administratif de Caen, le 12 juin 2005. Donc, je vous demanderai de retirer cet article et de procéder comme le prévoit la loi. C'est-à-dire que tout à l'heure, nous fixerons le nombre de commissions, le nombre d'élus par commission, puis nous en ferons une répartition proportionnelle comme le prévoit la loi. Article 13, accès et tenue du public, vous n'êtes pas allé au bout de votre explication tout à l'heure, puisque vous menacez de traîner en justice, avec déclaration au procureur de la République, toutes celles et tous ceux qui contreviendraient au règlement intérieur. Je me permets simplement de vous rappeler, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat, que ce soit du côté des élus, voire même du public, que ce ne serait pas la première fois qu'on verrait des banderoles ou des panneaux s'élever sans que, pour cela, les présidents des deux assemblées ne menacent les contrevenants. Dont acte. Ensuite, à l'article 30...

Monsieur le Président :

Je vous invite à conclure, Monsieur Michon, vous en êtes à plus de cinq minutes.

Monsieur Michon :

Non, je n'en suis pas encore à cinq minutes, je m'excuse.

Monsieur le Président :

Si.

Monsieur Michon :

Pour la vidéo, vous imposez un fond neutre. Nous comprenons que vous n'aimez pas que l'on justifie vos dires ou vos actions par des preuves flagrantes contre ces nouvelles restrictions à nos droits les plus légitimes. Nous voterons contre ce règlement intérieur.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant que j'apporte quelques réponses à monsieur Michon ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Je ne veux pas revenir sur toutes les remarques qu'on a déjà faites sur le règlement intérieur. Par contre, l'article 2121-22, c'est réglementaire. Je pense que vous ne pouvez pas vous en affranchir et il faudra quand même le modifier. Je ne sais pas ce qui vous a pris de modifier ça, mais c'est la loi et vous qui nous dites que vous respectez le droit d'opposition, commencez à respecter déjà le Code général des collectivités territoriales. Toutes ces mesures-là ne vous grandissent pas, finalement. J'ai une petite question sur le fond des vidéos. Vous avez mis quoi ?

Monsieur le Président :

Fond unique.

Madame Poulain :

Ça signifie qu'on ne peut même pas changer de plan. On est d'accord ? C'est le fond identique du début à la fin. C'est-à-dire que même vous, quand vous changez de plan, ce n'est plus autorisé.

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain :

On est bien d'accord, il faut bien mesurer ce qu'on écrit.

Monsieur le Président :

On est d'accord.

Madame Poulain :

Évidemment, sans surprise, on votera contre.

Monsieur le Président :

Quelques éléments de réponse. J'allais répondre : ce n'est pas un fond neutre, mais un fond unique. Si vous êtes devant un bâtiment, parce que vous voulez parler de ce bâtiment, il n'y a pas de souci. Ce n'est pas un mur gris, forcément. Ça peut être un endroit que vous voulez mettre en valeur. Sur l'article 16, c'est simplement que le règlement intérieur permet, quand il y a des débordements, de faire appel au procureur. On ne va pas, pour une paire de baskets ou des choses comme ça, le faire. Mais je trouve qu'il y a des conseils municipaux où c'est allé assez loin sur les banderoles, notamment avec des personnes qui ont tenu pendant une heure la banderole, et le règlement intérieur ne permettait pas clairement d'intervenir. Si ça se reproduisait, c'est clair que je le ferais. C'est revenu à plusieurs reprises, Monsieur Michon, vous parliez d'Auby. Je ne travaille pas sur le règlement intérieur avec Auby. Je ne sais pas s'ils ont fait un changement là-dessus en même temps. Dès qu'on parle d'Auby, ça crispe un peu certains Wazierois, c'est bien dommage. L'expression de l'opposition, vous me disiez qu'on en réduit le droit. Je vous laisse encore une fois beaucoup la parole. On n'est pas encore entré dans le dur du Conseil municipal, aujourd'hui. Ça fait une demi-heure et vous avez pu parler les uns et les autres. C'est l'hôpital qui se moque de la charité dans votre cas, Monsieur Michon. Vous avez parlé du bureau. Je le redis maintenant au président de groupe, le groupe Engagés ne le faisait pas auparavant, on peut passer une convention qui est en dehors du règlement intérieur pour, selon les créneaux que vous voulez, avoir un bureau dans un bâtiment communal. Donc, n'hésitez pas à le faire. Et ce qu'on avait rajouté au début du mandat, c'était aussi que vous pouvez demander une fois par mois une salle pour 30. Je vois qu'il y a beaucoup de colistiers, d'holistes, ici. Vous pouvez en bénéficier. C'est quelque chose qui n'était pas prévu dans le précédent règlement intérieur. Et enfin, sur la proportionnalité, il y a des interprétations différentes de cette règle-là. Ce qui compte, c'est la pluralité. Et la jurisprudence a montré qu'à partir du moment où chaque groupe peut échanger et peut être présent dans une commission. En plus, parce que je trouve que le modèle de la commission sur la piscine, on va reparler après, a bien fonctionné dans sa forme, on propose le même

modèle avec un titulaire et un suppléant. Ça permet de s'assurer qu'il y a toujours quelqu'un de chaque groupe d'opposition. Pour moi, c'est correct. Et on va le présenter comme ça, même si je comprends votre réserve. Voilà pour mes réponses et une question supplémentaire de Monsieur Mascarte ? Le temps de monsieur Michon ayant déjà expiré.

Monsieur Michon :

Non, simplement une petite constatation. Ce qui est bien aujourd'hui, c'est que votre règlement intérieur, vous le mettez en cohérence avec la fermeture définitive de la piscine par rapport à l'article qui a été modifié, par rapport au banderoles, etc. Aujourd'hui, vous avez fait un choix d'anticipation pour être un peu plus serein.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Je reviens sur l'article du Code général des collectivités territoriales. Les commissions doivent se tenir dans les huit jours pour être actées.

Monsieur le Président :

Ce point-là, on le vérifiera s'il faut vraiment le faire et si vous y tenez aussi, parce que faire une réunion juste pour une réunion juste pour désigner un vice-président alors qu'on est en plein milieu du mandat.

Madame Poulain :

Ça dépend desquelles, mais il y a certaines commissions qui m'intéressent parce que j'ai des questions.

Monsieur le Président :

On vérifiera juridiquement ce point spécifique dans les huit jours. Et si on le fait, vous serez informés immédiatement. On passe au vote sur cette modification de règlement intérieur. Qui est contre ? Huit personnes, les deux groupes d'opposition. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 21 personnes, le groupe majoritaire. C'est adopté à la majorité.

Délégations du Maire aux conseillers municipaux délégués

Le point suivant, c'est une simple information pour compléter le Conseil municipal du 23 février où on avait pu élire les adjoints. Simplement confirmer, de nouveau conforter également les conseillers délégués : Mireille Dehen, dont on a parlé tout à l'heure, déléguée aux aînés ; David Gambier, délégué à l'emploi ; madame Tabet, déléguée au commerce et madame Urbaniak, déléguée à la vie associative. C'est une information. Il n'y a pas de vote là-dessus. Monsieur Michon, si vous avez une question ?

Monsieur Michon :

C'est bien de nous donner les responsabilités des conseillers délégués, mais il aurait peut-être été bien également que vous rappeliez exactement les responsabilités des différents adjoints. Vous l'avez dit, rapidement, aux élections du maire et des adjoints, sans préciser leurs compétences exactes. On aimerait les avoir. Et j'en profite, puisque là je n'ai

pas épuisé mes cinq minutes, pour vous dire que je ne vous donne pas de leçon, mais jamais, quand vous étiez dans l'opposition, je vous ai empêché de parler ou j'ai limité votre temps de parole.

Monsieur le Président :

Alors, les délégations des adjoints sont identiques aux précédentes, avec un petit changement, donc je ne vais pas forcément les répéter, sur la jeunesse qui était rattachée à madame Margonelli et qui est maintenant rattachée formellement à monsieur Dogimont, mais ils travaillent beaucoup en binôme. Sur le reste, il n'y a absolument aucun changement sur les adjoints. Ce sont les mêmes délégations que précédemment qui sont sur le site Internet de la ville.

Fixation des indemnités de fonctions Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués / Versement des indemnités de fonctions des élus - majoration au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine

Je continue avec la délibération numéro 6 qui va avec la 7 c'est assez classique pour ceux qui sont familiers avec ça, la 6 et la 7 vont ensemble. Il y a une première délibération sur les indemnités du maire, des adjoints, des délégués et une deuxième qui permet d'appliquer la majoration DSU. Je vais le faire dans l'autre sens. La ville étant éligible à de la dotation de solidarité urbaine, on peut avoir des indemnités pour les élus, comme si la commune était dans la strate supérieure, c'est-à-dire à plus de 10 000 habitants, ce qu'on ne souhaite pas faire, et c'était déjà sur le mandat précédent en partie le cas. Du coup, on donne cette enveloppe supplémentaire à laquelle on a droit à des conseillers délégués. On a un petit jeu de délibérations : sur la première délibération, on indique qu'on ne souhaite pas être sur le taux maximum, donc on revient en dessous, c'est assez technique, vous l'avez à l'écran normalement, 55 % pour moi, 22 % pour un adjoint, on passe à 46,54 % pour le maire, 17,6 % pour le premier au sixième adjoint, 9,8 % pour les septième et huitième adjoints et 6,4 % pour les conseillers délégués. Ce qui permet d'avoir une première délibération comme ça. Et la deuxième, je les explique ensemble, et on les votera après séparément. On applique la majoration parce qu'on a de la DSU et, du coup, on revient aux 55 % et 22 % pour le maire et les six premiers adjoints, ensuite à 12,25 % pour le septième et huitième adjoints et à 8 % pour les conseillers délégués. Voilà l'explication. Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote ? Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

Oui, est-ce que vous pouvez me donner le montant brut de chacun ?

Monsieur le Président :

Je ne l'ai pas forcément en tête,

Madame Parnetzki :

C'est quoi, 55 % pour le public ? J'aimerais bien qu'on donne la somme exacte.

Monsieur le Président :

Je vais vous le dire en net, à peu près, mais de toute façon, vous l'aurez dans le dossier du budget. C'est sensiblement la même chose que l'année dernière. Il y a une petite évolution, mais je ne crois même pas qu'il y en ait depuis le budget l'année dernière. Très simplement, c'est 1 600 euros nets, à peu près, pour le maire et 800 euros pour les adjoints, un peu en

dessous de 800. En brut, vous aurez l'information dans le dossier du budget. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Une première remarque sur le considérant que vous avez présenté. Considérant la volonté, Monsieur Laurent Desmons, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui prévu par le barème, prévoyant 55 % pour le maire et 22 % pour les adjoints, je pense que la formulation est maladroite, puisque les 55 % et 22 % vous servent au calcul de l'enveloppe globale et c'est ensuite que vous modulez. Mais ce n'est pas clair. C'était juste la petite précision. Sur la fixation des indemnités, soit. Par contre, sur la majoration de la DSU, la dotation de solidarité urbaine, normalement, doit servir pour aider à augmenter, à améliorer la qualité de vie sociale des habitants, à maintenir un niveau de services dans la ville et à combler le manque à gagner au niveau des ressources fiscales. Je trouve, je vais oser le terme, scandaleux que vous appliquiez la dotation de DSU sur le même conseil où vous fermez la piscine. C'est juste une aberration. Vous auriez dû vous contenter des indemnités de fonction et prendre le montant maximal, mais ne pas vous octroyer la DSU, puisqu'en fait, vous la détournez, cette dotation de solidarité urbaine.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas du tout comme ça que les choses se passent. On reste au même montant d'indemnités d'une ville de 7 400 habitants, mais simplement, ça permet aux délégués de dégager du temps de leur vie professionnelle, de leur vie familiale, pour être présents sur le terrain. Je vais y revenir pour dire aussi qu'on est très loin de l'enveloppe totale que la marge de la DSU permettrait d'obtenir. On est à quelques points au-dessus, mais pas beaucoup. C'est ce que je disais lors du petit point d'introduction, on est au même niveau que sur le mandat précédent. Le pourcentage, je crois qu'on doit être à 247, quelque chose comme ça, au lieu de 275, on est encore bien loin de ce que permettrait d'utiliser cette majoration DSU, qui est légale. C'est-à-dire l'État nous impose presque de le faire. On doit délibérer dans l'autre sens pour dire qu'on ne veut pas la totalité. On le fait, nous, pour payer en partie les élus qui sont délégués. Monsieur Michon, et après, on passe au vote.

Monsieur Michon :

Je ne vais pas vous parler de l'augmentation de la DSU, mais simplement une remarque : vous continuez à avoir des adjoints différents, c'est-à-dire des adjoints à taux plein et des adjoints à taux réduit. Dans un gouvernement, il y a les ministres et les secrétaires d'État. Vous avez rajouté, entre les deux, une autre formule puisque vous avez les secrétaires d'État dans les conseillers délégués. Vous avez deux adjoints qui, manifestement, ont moins de responsabilités que les autres. Donc simplement, je le note.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Allez, on passe au vote. Sur la 6, qui est contre ? Qui s'abstient ? Huit abstentions. Qui est pour ? C'est adopté à la majorité, 21 pour. Et sur la majoration DSU, qui est contre ? Trois contre. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Et qui est pour ? 21 pour. Pour précision sur le PV, le groupe Engagés pour Waziers est contre, le groupe Agir pour Waziers s'abstient.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours

Ensuite, nous avons tout un tas de délibérations pour des commissions. Donc la première, la délibération numéro 8, c'est sur la commission d'appel d'offres et jury de concours. Donc il y a cinq membres titulaires, cinq membres suppléants. Et puis, on avait expliqué en janvier

2023 que la commission MAPA pour les marchés inférieurs était constituée des mêmes membres. Donc, je vous propose, ici, cette commission est présidée par le maire. Il y a des élus de la majorité, des élus de l'opposition. Donc je vous propose qu'il y ait un élu titulaire et un élu suppléant de chacun des deux groupes. Et puis aussi, il y a des voix consultatives de personnel municipal qualifié ou parfois d'assistants à maîtrise d'ouvrage qui peuvent nous donner des conseils à ces moments-là. Donc, est-ce que le groupe Engagés pour Waziers a un titulaire et un suppléant à proposer ? Allez-y.

Madame Poulain :

Oui, je me propose en titulaire et Gilles en suppléant.

Monsieur le Président :

Et pour Agir pour Waziers ?

Monsieur Michon :

Alors, Agir pour Waziers, en titulaire, Monsieur Mascarte et en suppléante, Madame Parnetzki.

Monsieur le Président :

Et donc, pour Via Waziers, en titulaires, Évelyne Urbaniak, Geneviève Frasca, Jocelyne Charlet, comme avant, de toute de façon, et suppléants, Sébastien Ferenz, Kémici Himeur et Marie-José Caron. Donc, avec cette composition que je répète pour que ce soit bien clair, Ophélie Poulain et Gilles Bettini en titulaire-suppléant d'un côté, Roger Mascarte, Claudine Parnetzki en titulaire-suppléant de l'autre côté. C'est bon pour tout le monde ? Donc, sur cette liste, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, elle est adoptée à l'unanimité avec la représentation évoquée.

Commission communale des Impôts Directs

La délibération numéro 9, c'est la commission communale des impôts directs. Donc, pareil, quand il y a, à chaque fois, de nouvelles élections, on doit reconstituer cette liste. Donc, en simplifié, ça peut être amené à faire d'autres opérations. Mais une fois par an, les personnes tirées au sort ou désignées dans cette liste par les services de l'État, la moitié, je crois, de la liste qu'on propose ce soir, se réunit une fois par an pour faire le point sur les changements d'affectation de maisons, de patrimoine foncier. Quand il y a une terrasse qui a été construite, etc., des fois, il peut y avoir un changement de catégorie. Et ça permet que ça ne soit pas fait dans un bureau du ministère des Finances, mais que ça soit public avec des habitants et des services de l'État qui font ça. Je préciserai juste qu'a priori, sur la liste des suppléants, le numéro 8, le prénom, ce n'est pas Alain, mais Philippe. Il y a une coquille là-dessus. Voilà, est-ce qu'il y a des remarques sur cette liste ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui, une petite remarque concernant le CCID ou plutôt votre CCID, Monsieur Desmons. Ainsi constitué, il démontre de nouveau une absence de pluralité des membres. On va dire une commission qui, pour moi, semble assez partisane. Votre libre arbitre et votre choix individuel en fonction de... Point de suspension, vous penserez ce que vous voudrez, nous laisse songeur pour ce qui est l'égalité des administrés à y participer.

Monsieur le Président :

Vous voulez dire quelque chose ?

Madame Poulain :

Ah oui, c'est flagrant.

Monsieur le Président :

OK, les gens apprécieront. Alors, Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur Michon :

Oui, pour être très clair, après l'intervention de Monsieur Mascarte, nous allons voter contre cette commission. Mais nous n'allons pas voter contre les gens qui ont été retenus, mais contre la façon dont vous l'avez composée. Pour que ce soit bien clair.

Monsieur le Président :

Donc, qui est contre ? Cinq. Qui s'abstient ? Trois. Engagés pour Waziers. Les cinq, c'était Agir pour Waziers. Et qui est pour ? 21, la majorité municipale.

Commission de contrôle des listes électorales

Commission des listes électorales. Donc, cette commission se réunit en général à chaque année électorale, il me semble, pour vérifier que le travail des services, des agents municipaux qui font ça très bien, mais il faut que ça soit ouvert à des élus, vérifient que les listes sont correctes. Donc, dans une composition comme la nôtre, il y a trois conseillers municipaux. À chaque fois, il y a des titulaires et des suppléants. Trois conseils municipaux de la liste majoritaire, puis un conseiller municipal de la deuxième liste et un conseiller municipal de la troisième liste et à chaque fois avec un suppléant. Donc, sur la liste majoritaire, nous proposons en titulaires... Sur les majoritaires, c'est précisé dans le texte, il faut que ce soit des gens qui n'aient pas des délégations qui peuvent avoir un lien, qui pourraient influencer sur le travail de la commission. Donc, côté Via Waziers, nous avons en titulaires Mireille Dehen, Nicole Ducatillon, Évelyne Urbaniak, et en suppléants Jamel Kahalerras, Cindy Doisy, Edwige Capron. Sur la liste Agir pour Waziers, vous proposez ?

Monsieur Michon :

On propose comme titulaire Richard Verez et comme suppléante Françoise Mazure.

Monsieur le Président :

Et côté Engagés pour Waziers ?

Madame Poulain :

Et pour nous, Gilles Bettini, Maggy Kerrar.

Monsieur le Président :

Donc, je répète, pour Agir pour Waziers, Richard Verez, Françoise Mazure. Pour Engagés pour Waziers, Gilles Bettini, Maggy Kerrar. On peut passer au vote, pas de questions ? Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? OK donc adopté à l'unanimité.

Caisse des Écoles de Waziers – Désignation des membres

Ensuite, la caisse des écoles de Waziers, donc qui a en charge essentiellement le programme de réussite éducative. On peut désigner deux membres, en plus du maire qui en est président de fait, un peu comme le CCAS qu'on verra après. Donc, moi, je propose Catherine Margonelli et Marie-José Caron sur le programme de réussite éducative. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, nous proposons également une liste, Madame Parnetzki et Madame Mazure dans l'ordre. Parce qu'on vote.

Monsieur le Président :

Alors, est-ce que vous voulez qu'on fasse un vote à bulletin secret s'il y a un tiers des conseils municipaux qui le demandent ? En tout cas, là on a mis un scrutin majoritaire, donc qui opte pour la liste Catherine Margonelli et Madame Caron ? Donc, 21 pour, et la liste Madame Parnetzki et Madame Mazure. Donc, 8. Donc, c'est Madame Margonelli et Madame Caron qui sont...

Monsieur Michon :

Non, non, non

Monsieur le Président :

Oui, c'était une erreur. C'était une erreur de sa part.

Monsieur Michon :

Non, non

Monsieur le Président :

Ce n'est pas un vote au meilleur reste, Monsieur Michon. C'est ce qu'on avait fait précédemment. Je comprends que du coup, vous en parliez, mais on ne l'a pas mis (au meilleur reste. C'est un vote à majorité absolue. La loi le permet, oui, on l'a vérifié.

(inaudible)

Monsieur le Président :

Je ne l'ai pas là. Non, je ne l'ai pas là, mais on pourra vous le fournir si jamais il y avait un souci, mais on avait bien vérifié ce point-là. Puisqu'effectivement, vous vous étiez fait élire la dernière fois parce qu'on avait mis un mode de scrutin, voilà. Et pour vous dire les choses, vous avez, pour moi, sur celle-ci, et celle de la caisse des écoles après Douai Waziers, politisé les choses là où il n'y avait pas besoin. Donc, c'est pour ça qu'on est partis...

Monsieur Michon :

Alors, je vous demande, attendez. Vous avancez des choses, je vous demande la preuve que j'ai politisé. Je vous écoute.

Monsieur le Président :

Je ne vais pas le faire ici encore en plus.

Monsieur Michon :

Ah bah si, non, mais c'est facile. Vous m'accusez de quelque chose, vous ne donnez aucune preuve et vous dites : "Je ne vais pas le faire ici". Non, non, non, dites ce que j'ai politisé.

Monsieur le Président :

Je ne vous le dirai pas, non, non, non, je ne vous le dirai pas.

Monsieur Michon :

Mais allez-y.

Monsieur le Président :

Je suis dans mon droit, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Vous êtes dans votre droit de ne pas répondre.

Monsieur le Président :

Tout à fait.

Monsieur Michon :

Je considère que c'est une insulte.

Madam Poulain :

Ou de la diffamation.

Monsieur Michon :

Je considère que c'est une insulte puisque vous n'amenez pas la preuve. Vous n'amenez absolument pas la preuve de ce que vous dites. C'est de la diffamation.

Monsieur le Président :

Alors j'ai un texte là, mais ça ne précise pas forcément le mode de scrutin là-dessus, donc en fait, comme ça n'est pas précisé, ça permet à l'Assemblée délibérante, le Conseil municipal, de choisir le mode de scrutin.

Monsieur Michon :

OK, d'accord. Bah on se retrouvera quelque part.

Monsieur le Président :

Mais c'est un petit peu comme derrière sur le lycée Langevin, sur le collège Romain Rolland, etc.

Monsieur Michon :

Bien sûr, oui.

Monsieur le Président :

Le CCAS, c'est obligatoire par contre.

Monsieur Michon :

Non, mais je vous demande de préciser ce que vous venez de dire à mon encontre, que j'ai politisé la caisse des écoles.

Monsieur le Président :

Je ne le ferai pas, je ne le ferai pas.

Monsieur Michon :

Alors pourquoi vous le dites ?

Monsieur le Président :

Bah parce que c'est vrai.

Monsieur Michon :

Mais non, ce n'est pas vrai, c'est faux, vous êtes un menteur.

Monsieur le Président :

Oui, bah comme... Monsieur Michon, je ne vous permets pas.

Monsieur Michon :

À partir du moment où vous n'amenez pas la preuve de ce que vous dites, vous êtes un menteur, Monsieur le Maire. Je m'excuse. Il ne faut pas, dans une réunion publique, avancer des choses dont on ne peut pas amener la preuve.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça.

Monsieur Michon :

Vous comme un autre.

Monsieur le Président :

Oui, mais vous savez très bien de quoi je veux parler, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Non, je ne le sais pas justement.

Monsieur le Président :

Je vous en parlerai après le conseil. On fait le compromis et si vous n'êtes pas satisfait de ma réponse, vous en parlez au prochain conseil. Je vous en parle à la fin et si vous n'en êtes pas satisfait, vous en parlez au prochain. Voilà.

Monsieur Michon :

Je souhaite que vous le disiez publiquement, que je puisse répondre.

Monsieur le Président :

Je vous le dirai en aparté, vous verrez ce que vous en faites. Donc voilà, Madame Margonelli et Madame Caron sont désignées à la caisse des écoles de Waziers.

Désignation de représentants des délégués siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Sur le CCAS, donc ici, alors il y a une petite précision à apporter. C'est bien, donc les membres, alors on a revoté il n'y a pas très longtemps suite au départ de Madame Desort, il me semble, du CCAS et du conseil municipal. Donc on était familiers avec le principe, donc on est sur quatre membres élus par le conseil municipal. Donc je vous propose d'acter qu'on reste sur quatre membres élus et quatre nommés. Donc la procédure de désignation des membres nommés est en cours. Les candidatures ont été reçues ces derniers jours. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, avant d'acter le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, j'aimerais que vous précisiez les propositions que vous allez faire derrière.

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait. Donc la liste Via Waziers propose Madame Geneviève Frasca, Jocelyne Charlet, Evelyne Urbaniak et Nicole Ducatillon. Mais en toute logique, Nicole Ducatillon ne sera pas élue puisque le groupe Agir pour Waziers est éligible à un siège au CCAS. Là, il y a bien un mode de vote et donc si vous êtes cinq ou huit, si vous avez une stratégie en commun, il y aura trois élus de la majorité et un élu de l'opposition. Je vous propose qu'on fasse soit un isolement, etc, on fait un vote formel, on passe vingt minutes. Soit on fait comme les dernières fois une composition, une liste unique où il y a trois élus de la majorité et un élu de l'opposition.

Monsieur Michon :

Mais étant donné qu'on est trois groupes maintenant, est-ce que vous ne croyez pas qu'on peut passer à un chiffre supplémentaire pour que tous les groupes soient représentés au CCAS ?

Monsieur le Président :

Non, alors ce n'est pas nouveau qu'il y ait trois groupes, c'est déjà arrivé. Je ne pense pas qu'à l'époque on soit passé à trois groupes. Donc on reste sur ce fonctionnement logique, enfin historique, j'allais dire plutôt, de quatre membres élus et quatre membres nommés.

Monsieur Michon :

On était beaucoup plus larges, encore une fois, donc je prends acte.

Monsieur le Président :

Alors, est-ce que ça vous convient, sur le mode de scrutin, de faire une liste et puis vous désignez un membre d'Agir pour Waziers, ou... enfin c'est pour moi Agir pour Waziers qui a la priorité, puisqu'ils sont cinq et Engagés pour Waziers, trois, ou vous vous mettez d'accord. Est-ce que vous désignez quelqu'un, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Dans ces cas-là, on préfère qu'il y ait un vote séparé. Vous avez annoncé vos quatre candidats. On va annoncer les nôtres.

Monsieur le Président :

Donc à main levée ?

Monsieur Michon :

Non, on votera par... C'est bien.

Monsieur le Président :

À bulletin secret ? D'accord, allez, faisons à bulletin secret.

Monsieur Michon :

Donc nous, on présente la liste suivante : Jacques Michon, Claudine Parnetzki, Roger Mascarte et Françoise Mazure.

Monsieur le Président :

Est-ce que le groupe Engagés pour Waziers présente une liste ?

Madame Poulain :

(inaudible)

Monsieur le Président :

Vous pourriez présenter une liste incomplète.

Madame Poulain :

Oui, et bien écoutez, on va présenter une liste. On va mettre Gilles en premier, moi ensuite et Maggy.

Monsieur le Président :

Alors, on va procéder... Normalement, on a une feuille d'émargement. On va désigner un secrétaire, un assesseur pour procéder aux opérations de vote. Il y a des bulletins de vote qui sont ici pour la liste que je viens d'évoquer, majoritaire. Je vous propose que le secrétaire soit Jérôme Dutombeau, le plus jeune de l'assemblée, et qu'on mette un assesseur de chaque groupe. Pour Agir pour Waziers, vous proposez qui ? Pour Engagés pour Waziers ?

Monsieur le Président :

Alors, il y a des papiers blancs pour que vous puissiez recopier les quatre noms. Enfin, vous pouvez peut-être écrire sur les bulletins de vote : "Liste proposée par Agir pour Waziers" et "Liste proposée par Engagés pour Waziers" pour gagner du temps, je pense, plutôt que d'écrire les prénoms et les noms des quatre personnes à chaque fois, quatre ou trois. Alors, Madame Mazure, assesseur avec Monsieur Dutombeau, vous pouvez aller au bureau de vote et puis, est-ce qu'il y a un assesseur côté Engagés ?

Madame Poulain :

(inaudible)

Monsieur le Président :

Madame Kerrar ? Pour être assesseur, pour tenir les opérations de vote. Soufflez, ce n'est pas moi qu'il faut blâmer ce soir, Madame Kerrar. On va procéder à l'appel pour aller au bureau de vote. Je vais laisser madame Charlet le faire si elle en est d'accord. Vous avez bien une feuille d'émargement ?

Madame Charlet :

Oui, merci.

L'appel pour voter est effectué

Monsieur le Président :

Vous procédez au dépouillement, merci.

Le dépouillement est effectué

Merci aux accesseurs, au secrétaire d'avoir procédé au dépouillement. Donc, 29 votants, 29 suffrages exprimés, 21 pour la liste proposée par Via Waziers, 5 pour la liste proposée par Agir pour Waziers, 3 pour la liste Engagés pour Waziers, donc pas de surprise. Dans ce cas-là, on avait préparé les chiffres sur un scrutin proportionnel au plus fort reste. Ça donne, avec les différentes étapes, comme je le disais tout à l'heure, 3 élus pour la liste Via Waziers, la liste majoritaire, et un élu pour la deuxième liste. Donc là, en l'occurrence, la liste Agir pour Waziers. Ça donne pour les 4 personnes qui siégeront au CCAS. Madame Geneviève Frasca, madame Jocelyne Charlet, madame Evelyne Urbaniak pour la liste Via Waziers, et monsieur Jacques Michon pour la liste Agir pour Waziers. L'avantage d'avoir procédé à ce scrutin, c'est que du coup, on a des réserves en cas d'événement qui surviendrait, de démission ou autre on ira chercher sur le complément de liste. Je vais dire : "Tout ça pour ça", mais au moins, c'est clair et les quatre personnes ici sont désignées, donc on a passé au vote par bulletin de vote.

Création et composition des commissions municipales

On arrive à la délibération numéro 13, sur les créations et compositions des commissions municipales. On en a déjà un petit peu parlé tout à l'heure au sujet du règlement intérieur. Si l'écran fonctionne, on peut peut-être afficher et ça permettra à tous de mieux suivre la page sur les commissions, qui s'appelle "Commission mars final", quelque chose comme ça, qui est un autre document. Donc, à chaque fois, je vais dire les élus de la majorité, puis je propose à chacun des deux groupes de désigner son élu titulaire et son élu suppléant, j'en prendrai note moi-même et je compte sur le secrétariat pour prendre une double note pour vérifier qu'on ne s'est pas trompé. Alors, sur la commission. Donc, on crée une première commission finances, qui n'accueille plus le commerce, dont on reparlera après, c'est vraiment finances uniquement, avec en élus majoritaires : Jocelyne Charlet, Rémy Moreaux, Marie-José Caron, Frédéric Dogimont, Sébastien Ferez et Nicole Ducatillon. Au niveau d'Agir pour Waziers, vous proposez qui ?

Monsieur Michon :

Monsieur Mascarte, en titulaire, monsieur Michon, en suppléant.

Monsieur le Président :

OK. Roger Mascarte, Jacques Michon pour Agir pour Waziers.

Madame Poulain :

Ophélie Poulain et Gilles Bettini.

Monsieur le Président :

Ophélie Poulain, Gilles Bettini, côté Engagés pour Waziers. La commission de travaux au développement durable, sécurité : Rémy Moreaux, Marie-José Caron, David Gambier, Guy Disassini, Kémici Himeur, Jamel Kahalerras, Jérôme Dutombeau, Jonathan Haussy, Edwige Capron pour la majorité. Au niveau du groupe Agir pour Waziers ?

Monsieur Michon :

Richard Verez en titulaire et Roger Mascarte en suppléant.

Monsieur le Président :

D'accord, Richard Verez, Roger Mascarte, pour Agir Pour Waziers. Et pour Engagés ?

Madame Poulain :

Ophélie Poulain, Gilles Bettini.

Monsieur le Président :

Ophélie Poulain, Gilles Bettini, pour la commission de travaux, développement durable, sécurité. Commission grands projets d'urbanisme : Sébastien Ferez, Marie-José Caron, Jocelyne Charlet, Geneviève Frasca, David Gambier, Rémy Moreaux. Pour le groupe Agir Pour Waziers ?

Monsieur Michon :

Jacques Michon et Claudine Parnetzki.

Monsieur le Président :

Jacques Michon, Claudine Parnetzki, premier en titulaire, deuxième en suppléant. Et pour Engagés ?

Madame Poulain :

Ophélie Poulain, Gilles Bettini.

Monsieur le Président :

Ophélie Poulain, Gilles Bettini. Commission animation, culture et jeunesse : Frédéric Dogimont, Catherine Margonelli, Marie-José Caron, Kémici Himeur, Jocelyne Charlet, Mireille Dehen, Nicole Ducatillon, Olivier Dufour, Cindy Doisy, Edwige Capron. Pour le groupe Agir pour Waziers ?

Monsieur Michon :

Mazure Françoise et Richard Verez.

Monsieur le Président :

Françoise Mazure, en titulaire, Richard Verez, en suppléant. Oui ?

Madame Poulain :

Maggy Kerrar, Gilles Bettini.

Monsieur le Président :

Maggy Kerrar, Gilles Bettini, côté Engagés pour Waziers.

Monsieur Michon :

Est-ce qu'il vous est possible de répéter les membres de la majorité de cette commission ?

Monsieur le Président :

Oui. Ils sont derrière moi à l'écran. Alors Frédéric Dogimont, Catherine Margonelli, Marie-José Caron, Kémici Himeur, Jocelyne Charlet, Mireille Dehen, Nicole Ducatillon, Olivier Dufour, Cindy Doisy, Edwige Capron.

Monsieur Michon :

Je reviens sur ce qu'on a dit tout à l'heure par rapport à la loi. Et effectivement, avec le nombre de membres de la commission, la répartition serait différente. Par exemple, le groupe Agir pour Waziers aurait deux élus dans cette commission et deux suppléants.

Donc, il vous faudra rectifier le tir sur cette commission-là.

Monsieur le Président :

Je ne pense pas, on en reparlera.

Monsieur Michon :

Bien, bah, on ira au tribunal, ça commence bien.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Monsieur Michon :

C'est la loi.

Monsieur le Président :

Non, on n'a pas la même interprétation de la loi, on est d'accord. Alors, commission écoles.

Monsieur Michon :

Je vous enverrai les TA, ce qu'ils ont dit là-dessus

Monsieur le Président :

Bah, justement. Commission école : Catherine Margonelli, Frédéric Dogimont, Marie-José Caron, c'est toujours à l'écran, Kémici Himeur, Jocelyne Charlet, Mireille Dehen, Cindy Doisy, Jérôme Dutombeau, pour la majorité. Donc, pour le groupe Agir pour Waziers ?

Monsieur Michon :

Claudine Parnetzki et Françoise Mazure, même remarque que pour la commission précédente.

Monsieur le Président :

Claudine Parnetzki, en titulaire, Françoise Mazure, en suppléant. Et pour Engagés pour Waziers ?

Madame Poulain :

Maggy Kerrar et Gilles Bettini.

Monsieur le Président :

Maggy Kerrar, en titulaire, Gilles Bettini, en suppléant. Sports et associations : Sébastien Ferenz, Evelyne Urbaniak, David Gambier, Lucy Tabet, Jamel Kahalerras, Jocelyne Charlet, Guy Disassini, Kémici Himeur, Jonathan Haussy, Olivier Dufour. Pour le groupe Agir pour Waziers ?

Monsieur Michon :

Alors, pour Agir pour Waziers, c'est Françoise Mazure et Roger Mascarte, et même remarque que précédemment.

Monsieur le Président :

Françoise Mazure, en titulaire, Roger Mascarte, en suppléant. Et pour le groupe Engagés pour Waziers ?

Madame Poulain :

Gilles Bettini, Maggy Kerrar.

Monsieur le Président :

Gilles Bettini, en titulaire, Maggy Kerrar en suppléante. Ensuite, commission aînés : Mireille Dehen, Jocelyne Charlet, Edwige Capron, Evelyne Urbaniak, Nicole Ducatillon. Pour le groupe Agir pour Waziers.

Monsieur Michon :

Claudine Parnetzki et Françoise Mazure.

Monsieur le Président :

Claudine Parnetzki, Françoise Mazure. Et côté Engagés pour Waziers ?

Madame Poulain :

Gilles Bettini et Maggy Kerrar.

Monsieur le Président :

Gilles Bettini, Maggy Kerrar. Et enfin, pour cette première vague, commission marché hebdomadaire et commerce. Alors, c'est marché d'approvisionnement, juridiquement, mais c'est un peu plus clair de parler de marché hebdomadaire, même si à Waziers, on a choisi hebdomadaire, mais ça pourrait être un autre rythme. Donc sur la majorité, Lucy Tabet, Guy Disassini, Kémici Himeur et Marie-José Caron. Côté Agir pour Waziers ?

Monsieur Michon :

Jacques Michon, et en suppléant, Claudine Parnetzki.

Monsieur le Président :

Jacques Michon, Claudine Parnetzki. Et côté Engagés pour Waziers ?

Madame Poulain :

Maggy Kerrar et Gilles Bettini.

Monsieur le Président :

Maggy Kerrar, Gilles Bettini.

Madame Poulain :

Sauf erreur, il en reste une, là, non ? Il reste une commission.

Monsieur le Président :

Alors oui, sur cette vague, parce que la commission pour Accessibilité handicap, c'est un petit peu différent parce qu'elle est créée par arrêté de ma part. Donc c'est une commission, elle, qui est obligatoire. Les commissions municipales qu'on vient de voir, elles sont facultatives. On les crée pour que chaque adjoint, chaque élu puisse travailler en groupe. La commission Accessibilité handicap, c'est une autre forme. Elle est dans la même délibération, mais celle-ci est bien évidemment obligatoire. Donc, on peut passer à la deuxième page du document et aller tout en bas. Donc, là, je propose, comme précédemment, il me semble, qu'il y ait un élu Agir pour Waziers, un élu Engagés pour Waziers.

Madame Poulain :

De quelle page vous parlez ?

Monsieur le Président :

Du document qui est à l'écran, que vous n'avez pas, pour qu'il y ait les élus de la majorité. Tout en bas, en divers de la page Commission Accessibilité handicap. Donc, je propose à chacun des groupes minoritaires de désigner un élu. Sur cette commission, j'y suis, ainsi que Jocelyne Charlet, Rémy Moreaux, Kémici Himeur, Lucy Tabet, Frédéric Dogimont, Sébastien Ferez, Jonathan Haussy, Edwige Capron. Pour Agir pour Waziers?

Monsieur Michon :

Roger Mascarte et Jacques Michon.

Monsieur le Président :

On peut être sur une logique de titulaire/suppléant aussi, pas de souci. Roger Mascarte plus Jacques Michon.

Madame Poulain :

Gilles Bettini, Maggy Kerrar.

Monsieur le Président :

Gilles Bettini, Maggy Kerrar. Très bien. Je ne vais pas relire tous les noms. Je pense qu'on les a bien notés. Ils seront au PV. On vérifiera avec les convocations que tout est correct. Donc, j'acte qu'on a bien voté, qu'on a vu ensemble ces compositions. Qui est contre cette composition ? Allez-y, Madame Poulain.

Madame Poulain :

Est-ce que vous allez mettre sur le site Internet la liste des commissions ou est-ce que vous allez nous l'envoyer par mail ?

Monsieur le Président :

On va l'envoyer par mail, mais ça sera mis à jour sur le site. Je crois qu'il y a une partie commission sur le site. Donc, on le mettra aussi. Comme on l'a fait ensemble, on acte que ces commissions sont créées.

Désignation de délégués siégeant dans les différents organismes communaux et intercommunaux

Sur la 14, donc là, c'est le haut de la page du document ici. Donc là, ce sont des membres de la majorité. Je donne un peu l'information des personnes qui sont désignées. Donc, pour représenter la municipalité au Collège Romain Rolland, en titulaire, Frédéric Dogimont, en suppléant Marie-José Caron. Pour le lycée Paul Langevin, en titulaire, moi-même, en suppléant, Kémici Himeur. Pour le centre social Henri Martel, les cinq administrateurs qui sont de droit au conseil d'administration, Jocelyne Charlet, Geneviève Frasca, Frédéric Dogimont, Kémici Himeur et Nicole Ducatillon. Pour la caisse des écoles de Douai-Waziers, donc celle de la Cité éducative. Donc, moi, j'y suis de droit en tant que vice-président. Et même chose pour leur site Caisse des écoles Douai-Waziers, où là, c'est Catherine Margonelli et Marie-José Caron. Sur le comité social territorial, donc en titulaire, moi-même, Jocelyne Charlet, Rémy Moreaux, David Gambier, Evelyne Urbaniak, et en suppléants, Sébastien Ferez, Kémici Himeur, Marie-José Caron, Geneviève Frasca et Guy Disassini. En F3SCT, donc qui est la déclinaison conditions de travail et hygiène du comité social territorial, même chose, mais dans un ordre un petit peu différent. En titulaires, David Gambier, moi-même, Jocelyne Charlet, Rémy Moreaux, Evelyne Urbaniak, et en suppléants, Sébastien Ferez, Kémici Himeur, Marie-José Caron, Geneviève Frasca et Guy Disassini. La commission d'accessibilité et de sécurité pour les ERP, Rémy Moreaux et Kémici Himeur. Le SICAI, en titulaires... Donc c'est l'inclusion, l'enfance, le handicap. Jocelyne Charlet et Kémici Himeur, et en suppléants, Lucy Tabet et Frédéric Dogimont. Et la dernière chose, on l'a vu tout à l'heure. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, je reviens sur le conseil consultatif de la Caisse des écoles Douai-Waziers. C'était aussi au meilleur reste, au plus fort reste. Vous avez changé le mode de scrutin entre-deux.

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait.

Monsieur Michon :

Donc, je pense qu'à Douai, ils ont eu un mode de scrutin, et nous, on en a un différent, pour la même commission consultative.

Monsieur le Président :

Ça, ce n'est pas un problème, puisque chaque commune désigne de la façon...

Monsieur Michon :

Je vous pose la question.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas comment ils désignent. Honnêtement, je n'ai pas la réponse.

Monsieur Michon :

Vous ne vous étiez pas mis d'accord la première fois ?

Monsieur le Président :

Non, chaque commune se met d'accord de son côté.

Monsieur Michon :

D'accord. Bon, je vérifierai également.

Monsieur le Président :

OK.

Monsieur Michon :

À moins que j'aie politisé aussi, peut-être, non ? Je ne pense pas que j'aie politisé, là. Encore ?

Monsieur le Président :

Oui. Je vais dire la même chose.

Monsieur Michon :

Dites-le, dites pourquoi et apportez-en la preuve.

Monsieur le Président :

Je vous en parlerai après.

Monsieur Michon :

Sinon, c'est de la diffamation.

Monsieur le Président :

Non, ce n'est pas de la diffamation. Je suis sûr qu'en plus, vous avez fait le même genre de réponse sur d'autres commissions il y a quelques années sur des choses que j'avais demandées. Donc, vous pouvez comprendre que sur ces dossiers-là, c'est vraiment des réunions de travail et on souhaite rester sur la majorité. Alors, je vous propose d'acter cette composition. Donc là, on va faire un vote, puisqu'il n'y a que la majorité. Donc, c'est normal que l'opposition puisse s'exprimer là-dessus. Qui est contre cette désignation ? Qui s'abstient ? Donc, 8 abstentions. Qui est pour ? Donc, 21. C'est adopté à la majorité, ces désignations.

Règlement budgétaire et financier

La délibération numéro 15, je la présente parce que c'est très rapide, puisqu'on ne va pas refaire toute l'histoire. On a déjà adopté le règlement budgétaire et financier le 16 décembre 2021. C'était un préalable à l'adoption de la M57, la nomenclature pour la comptabilité. Donc, comme il y a un nouveau mandat, on est obligé formellement de le repasser, surtout qu'il y a le débat d'orientation budgétaire juste après le budget. Donc, c'est le même document. On ne l'a pas remis pour faire un peu d'économie de papier aussi, mais c'est exactement le même document qui est disponible, de toute façon, sur le site de la Ville. Pas de remarques particulières ? Si, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Il y aura quand même une mise à jour à faire page 36, puisque depuis le 7 novembre 2019, on a quand même adopté, vous avez quand même adopté, un règlement interne de la commande publique le 26 janvier 2023. On avait eu un débat là-dessus, d'ailleurs.

Monsieur le Président :

D'accord. Je vous propose qu'on acte, qu'on réadopte et qu'on fasse une petite phrase qui vient compléter ce règlement intérieur. On mettra à jour le document sans repasser la délibération. OK. Donc, qui est contre, avec cette remarque faite ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? OK, adopté à l'unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire

On arrive sur un morceau important, donc le débat d'orientation budgétaire. Je vais demander d'ouvrir le document correspondant. Alors, je vais y aller page par page. Sur la page 3, une fois passée l'introduction et le sommaire, on rappelle le principe. Donc, je le dis aussi pour les nouveaux conseillers municipaux. On votera formellement le budget. Ce qui va se passer aujourd'hui, c'est un débat, c'est une explication sur les orientations, ce qui s'est passé ces dernières années au niveau des finances, ce qui peut se passer dans les années qui viennent. Et il n'y a pas de vote à la fin. On prend simplement acte qu'il y a eu un débat. Ça permet d'avoir des éléments et d'ensuite voter le budget avec toutes les informations. Donc le budget, une nouveauté cette fois-ci, le dossier du conseil municipal du budget devra arriver 12 jours avant. Donc, ça sera une convocation plus avancée que ce qu'on a d'habitude. Comme ça, vous aurez un dossier budget. Vous aurez plus de temps pour regarder et poser des questions même sur des chapitres particuliers, des articles. Puis d'ici là, la Commission des finances sera reconstituée. Je rappelle dans le préambule qu'on a eu une Commission des finances le 11 décembre qui présentait les premiers résultats, parce qu'on continue à travailler avec la société KPMG sur un plan pluriannuel. Du coup, on avait déjà une bonne estimation financière de la commune, avec la crise énergétique notamment qui était passée en 2022. Et en 2023, on en subissait encore beaucoup les conséquences. Et donc, on va voir aujourd'hui dans le document que même depuis cette situation-là, les choses ont un petit peu bougé. Sur la page 4, c'est une des obligations du ROB. Il y a plein de sources là-dessus. On peut aller chercher des informations. On rappelle un petit peu le contexte économique. Donc, je ne vais pas tout relire. On parle d'une croissance qui serait de 1,4 % en 2024. C'est une hypothèse optimiste. C'était déjà le cas depuis un petit moment. Ça avait été indiqué, mais bon, c'est l'hypothèse du gouvernement. Et j'ai cru comprendre que mardi, la Cour des comptes avait dit que c'était vraiment une hypothèse très optimiste. Donc, ça risque d'être un peu plus compliqué que ça en termes de croissance en 2024. À l'impression du document, vous l'avez eu à un moment donné, je le précise juste par oral. On parle un petit peu aussi du contexte économique général de la France. Il y a une petite phrase en bas de la page 4 sur Douaisis Agglo qui stabilise sa politique fiscale au niveau des impôts. C'est essentiellement au niveau des entreprises. Une partie sur les particuliers, il n'y a pas de changement, c'est une stabilisation. Sur la page 5... Alors, on a parlé du règlement intérieur tout à l'heure. Il n'y a pas de temps de parole limité sur le DOB, pour le dire très clairement, même pour le public. Donc, déjà, il est presque 20 heures. On attaque un point important. Il y en a d'autres derrière. Je laisse les conseillers municipaux qui voudraient prendre la parole soit faire un tir groupé à la fin, soit, quand je suis sur une page donnée, ne pas hésiter à me solliciter pour que je puisse rebondir. Sur l'inflation et les dépenses locales, on voit un graphique sur l'indice des prix à la consommation. Notamment, on voit que l'inflation, elle est toujours là, mais elle est moins forte, mais elle est toujours là. Donc, les chiffres sont sur le graphique, le tableau. Je ne vais pas les reciter. Et on en reparlera après, les valeurs locatives, elles sont encore à la hausse, moins que l'an dernier, où je vous avais expliqué, on en reparlera après, que la baisse

d'impôts du taux ne se voyait pas du tout, puisqu'elle était complètement annulée par une hausse des bases qui était trois fois plus importante. Mais malgré tout, si on ne l'avait pas fait, ça aurait été pire pour les habitants qui payent de la taxe foncière. En 2024, c'est prévu à 3,8 % d'augmentation, ce qui est quand même supérieur aux 2,2 de baisse qu'on prévoit. Et on est toujours aussi, les collectivités locales, on le verra après dans les perspectives, concrètement sur Waziers, où, de manière générale, les dépenses continuent d'augmenter un peu plus vite que les recettes du fait du contexte général, avec l'inflation notamment et toutes les dépenses que les communes ont à faire. Sur la page 6, on voit les taux proposés aux collectivités quand elles empruntent. Donc, on voit que depuis 2023-2024, on a une hausse très forte des taux. On revient sur des niveaux qu'on n'avait pas connus depuis les années 2012-2013, donc il y a 10 ans. On est presque à 4 %. Je vais le dire maintenant, ça m'évite d'y revenir après : la dernière fois qu'on avait emprunté, c'était en 2022, même si c'était un débloqué en deux tranches, et on était à 1,4 %, je crois, de taux. On vérifiera après. Donc, on avait bénéficié d'un taux intéressant qui nous a permis de débloquer et qui nous donne un excédent dont on parlera après. Il y a une petite phrase qui est importante en bas de la page 6 aussi, qui est que l'État nous pousse à investir beaucoup de façon verte pour faire des économies d'énergie, mais en même temps de réduire la dette. Et sur les économies vertes, on le voit bien, même sur des exemples très concrets comme Waziers, ça coûte beaucoup d'argent de rénover énergétiquement un bâtiment, par exemple, et l'économie sur la facture, elle est là, mais elle prend beaucoup d'années avant de se voir. Par contre, l'investissement, il faut le faire tout de suite. Donc, c'est un peu compliqué de faire face au mur d'investissement. Sur la page 7, on a résumé le projet de loi de finances de 2024 uniquement sur les choses qui pourraient avoir un impact sur une commune comme celle de Waziers, même s'il y a des choses qui sont quand même hors sujet, on ne parle pas de tout ce qui est... il y a des choses pour les outre-mer, des choses pour les parcs naturels, etc., donc on n'est pas concerné, on a simplifié au maximum les points importants, avec notamment la DGF, on va en reparler juste après, donc je n'y reviens pas. On avait évoqué l'an dernier qu'il pouvait y avoir des sanctions quand on ne respectait pas l'évolution des dépenses par rapport à l'inflation. Ça n'est plus d'actualité et c'était un peu illogique, parce que ça mettait des bâtons dans les roues sur les communes qui voulaient avoir des services particuliers à la population ou pour leurs administrés. Donc, c'était une marche un peu contre-productive par rapport à la propre gouvernance des collectivités. Toujours des subventions, on parlera après, DETR, DSIL, etc. On a 2 milliards d'euros qui sont un peu à la discrétion des préfetures et des sous-préfetures, et avec un verdissement des dotations, on en a parlé, notamment le fonds vert à 2,5 milliards d'euros. On a quelque chose de nouveau aussi, c'est que les dépenses d'aménagement de terrain sont éligibles au FCTVA. Donc, la TVA sur les investissements... Une commune paye la TVA, elle n'est pas remboursée sur tout ce qui est en fonctionnement, les petits achats, etc. Mais dès que c'est un investissement, elle peut être remboursée d'une partie de la TVA, mais c'est un ou deux ans après. Et là, il y a de nouvelles dépenses qui sont éligibles, ce sont les aménagements de terrain. Il y a une nouvelle dotation aussi pour les titres sécurisés, donc carte d'identité, passeport, etc. Ils doublent l'enveloppe, donc c'est plutôt une bonne chose pour nous qui l'avons mise en place. Et d'ailleurs, les délais sont devenus très courts parce qu'il y a eu beaucoup de communes dans le Douaisis qui se sont mises à mettre en place ce service. Et donc, on est vraiment sur des délais de quelques jours pour avoir un premier rendez-vous et quelques autres pour avoir votre passeport. Il y a une généralisation des budgets verts et aussi du CFU, donc le compte financier unique. Dans les années qui viennent, il va y avoir de nouvelles annexes aux documents comptables sur lesquels les services financiers des communes vont devoir travailler. Et il y a un objectif de baisse des dépenses publiques de passer en dessous des 3 % du PIB et les collectivités participeraient à hauteur de 20 % à l'effort nécessaire de réduction des déficits publics. Sur la page 8, on a un zoom sur la DGF, dotation générale de fonctionnement. Globalement, elle est quand même en hausse, mais elle ne compense pas l'inflation. Mais dans des cas comme Waziers, on le verra après, on a la dotation de solidarité urbaine, DSU, qui, elle, continue d'augmenter plus vite que les autres dotations. Et donc, Waziers peut en bénéficier. L'an dernier, on voyait sur le

graphique, en 2022-2023, la DSU avait augmenté de 95, 90 millions d'euros à répartir sur toutes les communes. En 2024, elle va augmenter de 140 millions. Voilà un petit peu pour le contexte général. Je continue ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Simplement trois interventions. Pour le taux de croissance, je suis tout à fait d'accord avec vous, étant donné qu'on prévoit un taux de croissance de 1 % pour l'année 2024, non pas 1,4 %. Pour le taux d'emprunt, le dernier emprunt de la ville, les 1,2 million d'euros empruntés en 2022. Donc, le taux de souscription était de 1,75. C'est le chiffre exact, permettez-moi. Ensuite, pour les revalorisations des valeurs locatives, je crois que ce ne sera pas 3,8 au niveau des bases, mais je crois que c'est plutôt 3,9, d'après ce que j'ai pu lire. C'est tout.

Monsieur le Président :

OK. J'en profite pour ajouter qu'on a su aujourd'hui que les dotations réelles seraient notifiées demain. On aura accès aux chiffres réels de DSU. Donc là, c'était des hypothèses qui ont été mises dans les pages d'après. Merci pour ces compléments. L'analyse rétrospective, à partir de la page 9, là, on rentre vraiment sur la situation particulière de Waziers. Encore une fois, à la Commission de finances du 11 décembre, on avait déjà pu voir un peu les grandes tendances de ce qu'on voit ici, avec un chapitre 60, donc les achats en baisse de 5,6. Par contre, un 61 en hausse de 18 %, les services extérieurs, le même genre sur les autres services extérieurs, à 19 %. Impôts et taxes en baisse, c'est un petit chapitre, c'est sur un décalage de paiement d'un impôt qui se fera l'année 2024, du coup. Sur les frais de personnel, on était à 6,2 millions en 2022, on est passé à 6,315 millions. On avait mis au budget 6,5 millions. Donc, on n'est qu'à 1,76 %. J'y reviendrai un petit peu, parce qu'on a quand même eu, en 2023, une revalorisation des salaires, la mise en place de nouveaux services, donc les points d'indice et SMIC, j'en ai parlé, le paiement intégral du redressement URSSAF, à peu près pour 40 000 euros, qui portaient sur les années 2020 à 2022, les arriérés de paiement de la NBI, dont on avait pas mal parlé l'année dernière, où il y a beaucoup d'agents qui ont demandé en 2023 un paiement intégral, et la mise en place des chèques vacances. Voilà, sur les dépenses de personnel, ce que je pouvais dire. Et sur les chapitres que je viens d'évoquer avant, c'est le reste du texte, des maintiens de dépenses d'énergie importante, les tarifs, on a payé, on va parler pas mal de la piscine après, on a payé encore une partie de la facture de la piscine de Waziers, qui a pourtant été fermée à titre conservatoire en septembre 2022. On a payé encore des factures en 2023. Puis, on a payé sur la participation à Auby, une partie également importante. Et on a le décalage sur la saison de chauffe dont je viens de parler. Puis, les autres bâtiments de la ville, l'énergie coûte encore très cher. Et en 2023, en début d'année, notamment, beaucoup. Alors, je continue sur les chapitres, on arrive au 65, on passe de 1 233 000 à 1 421 000, donc 15,22. Il y a notamment dedans la piscine d'Auby, mais on retrouve des recettes de l'autre côté, donc ça annule en partie. Puis, quelques hausses de subventions qui ont été admises en 2023. Et un point particulier à noter qu'on va revoir juste après, c'est qu'une partie des entretiens des espaces verts se faisait précédemment sous la forme d'une subvention à un chantier d'insertion. Maintenant, c'est le même chantier d'insertion qui fait la prestation, mais sous la forme d'un marché. Mais en 2023, on avait à la fois le paiement de la subvention, parce que ça couvrait la prestation de l'année précédente, mais le marché qui s'était mis en route avec un paiement mensuel. Donc, on payait en fait deux fois en 2023. Donc, on n'aura plus ce paiement... On ne payait pas deux fois, c'était une seule fois la prestation, mais on a payé sur le même exercice la totalité. Ensuite, on en a beaucoup parlé aussi l'année dernière, la prime d'assurance qui a fortement augmenté, passant de 73 000 euros à 164 000 euros. On a eu beaucoup de débats là-dessus. Il y a des communes qui n'arrivent plus à s'assurer. Et en tout cas, la plupart ont doublé assez facilement, voire plus. On a aussi un effet un petit peu artificiel sur le dispositif des petits déjeuners qui augmentent le chapitre 60.

Mais on a de l'autre côté une subvention qui vient faire une recette, qui atténue de l'autre côté. Et un point technique aussi sur le 66, parce que du coup, ça peut donner l'impression qu'il y a une charge en moins, mais c'est le montant des intérêts courus non échus qui n'a pas été pris en charge, qui n'a pas été mis sur le budget 2023 du fait du déblocage en deux temps de l'emprunt de 1,2 million. Est-ce qu'il y a des remarques sur les dépenses de fonctionnement ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Concernant les dépenses de fonctionnement 2023, une augmentation des dépenses de 465 000 euros, soit 4,26 %, et ce malgré la fermeture de la piscine pour l'année pleine 2023, et qui ne permet qu'une baisse de 78 000 euros pour le chapitre 60, achats, c'est-à-dire EDF, gaz et carburant. En 2023, c'est vous même qui disiez que pour le gaz, les conso enregistrées étaient d'octobre à octobre et qu'il n'y avait donc aucun impact sur l'exercice pour la fermeture de la piscine en septembre 2022. C'est bien vous qui l'avez dit ?

Monsieur le Président :

Oui, mais en fait, il y a un décalage.

Monsieur Mascarte :

D'accord, donc il y a une contradiction. Pourtant, on ne s'est pas réunis juste avant pour pouvoir discuter de ce que j'allais dire. Pour le 61, une augmentation de 211 000 euros, s'expliquant en partie par la prestation chantier d'insertion et par l'augmentation des primes d'assurance. Par contre, sur le chiffre annoncé de 73 000 euros, il me semble qu'il manque les 38 158 euros concernant la multirisque, ce qui fait que le chiffre serait plus de 111 718 et non de 73 000 euros, comme vous l'identifiez dans vos commentaires. Je parle par rapport aux commentaires.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas compris les 38 000, ce serait quoi ?

Monsieur Mascarte :

La multirisque.

Monsieur le Président :

La multirisque ?

Monsieur Mascarte :

Elle n'aurait pas été omise avec ces 73 000 euros ?

Monsieur le Président :

Je ne pense pas.

Monsieur Mascarte :

Ce qui ferait qu'on passerait à 111 718.

Monsieur le Président :

On vérifiera d'ici le budget, mais je ne pense pas qu'on l'ait oubliée.

Monsieur Mascarte :

D'ici le budget, parce que je n'ai pas tous les chiffres. Enfin, pour le chapitre 65, une augmentation de 187 000 euros, plus 15,22 %, qui s'explique entre autres par des subventions exceptionnelles, catastrophe, c'est-à-dire Libye, Maroc, la mutualisation piscine Auby-Waziers. Et enfin, le montant chèque Coup de pouce de 2023. Pourrait-on obtenir lesdits montants, s'il vous plaît. En effet, le réalisé de 2023 s'élève quand même à 1 421 150. C'est pas la subvention Libye-Maroc, on va dire, qui doit plomber cette augmentation. Si on pouvait avoir, c'est-à-dire le coût réel de la mutualisation piscine Auby-Waziers, comme on l'avait eue fin 2022, je crois. Et enfin, le montant chèque Coup de pouce, c'est-à-dire le montant global. Voilà, pour le 0-12 et les autres chapitres, pas de commentaires.

Monsieur le Président :

OK, on préparera des éléments pour la commission du budget. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste deux petites remarques. La première, c'est qu'effectivement, on a une augmentation générale de 4,26 %. Par contre, si on prend l'évolution sur la durée du mandat, on est à une augmentation de plus 16,89 %. Voilà, juste un constat qu'il ne faut pas oublier. Et puis, une deuxième remarque supplémentaire que je voudrais faire, c'est que vous aviez prévu 6,5 millions sur le chapitre 12. Vous êtes à 6,3 millions, c'est très bien. Je me dis qu'à un moment donné, il y avait peut-être aussi de la place pour la prime exceptionnelle pour nos agents municipaux.

Monsieur le Président :

Alors, on a mis en place les chèques vacances, je vous le rappelle, en 2023, mais effectivement, on avait eu le débat.

Madame Poulain :

Vous avez vraiment du mal avec le pouvoir d'achat des gens. C'est quand même incroyable. C'est juste un coup de pouce. Vous avez 80 % du personnel qui est en catégorie C. Ils n'ont pas des salaires mirobolants et vous auriez pu leur apporter cette petite aide. Il n'est pas trop tard. Vous pouvez encore le prévoir dans le budget. C'est une demande formelle de notre part.

Monsieur le Président :

Je crois qu'il y a des échanges qui se passent très bien avec les représentants du personnel et que depuis que je suis en place, il y a eu des avancées importantes, des débloquements d'avancement de grade, etc., qui se font correctement. Et on va mettre en place, on va en reparler après, le complément indemnitaire annuel en 2024. Je passe aux pages suivantes. Donc, sur la 11, c'est un simple graphique qui reprend les chiffres qu'on vient d'évoquer. On arrive, du coup, sur la page 12, où là, ce sont les recettes de fonctionnement sur les cinq dernières années. Donc, on a l'atténuation de charges en baisse en 2023, les produits de service en augmentation, notamment parce que depuis la rentrée de septembre 2023, la part famille sur la cantine est payée directement à la mairie plutôt qu'aux prestataires. Donc,

de l'autre côté, on a un petit surcoût sur le prestataire. Et ensuite, le personnel mis à disposition à Aubry pour la piscine, a été facturé aussi dans ce chapitre-là. Donc, c'est pour ça qu'on a un produit de service qui apparaît plus élevé que les autres années. Sur le chapitre 73, impôts et taxes, notamment, c'est la hausse des bases dont on a parlé tout à l'heure pour les impôts, qui fait que, malgré la baisse du taux, on a plus de rentrées financières pour la commune et on a une hausse des recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité. L'électricité augmentant, il y a une taxe qui revient à la commune qui est basée dessus. Ça fait à peu près 50 000 euros, je crois, pour la commune en plus. Sur le chapitre 74, les dotations et participations. Donc, la DSU, on en a parlé tout à l'heure, et la DSR qui augmentent pour Waziers. Le filet de sécurité dont on avait parlé, qui a fait vraiment du bien à la commune, qu'on a touché en octobre 2023, mais qui est une recette artificielle. On l'a eu cette année, on ne l'aura plus après. Donc, à tenir compte sur les résultats quand on les évoquera dans quelques minutes. Et puis, on a la subvention pour les petits déjeuners, la tarification sociale en restauration scolaire qui apparaît aussi dans le chapitre 74. Donc, on est sur une augmentation des recettes de 2,04 %. Et si on enlève l'excédent antérieur reporté parce que ça vient un peu parasiter la lecture, on est sur une augmentation des recettes de 7 %. Encore une fois, il y a le filet de sécurité exceptionnel qui est là. Donc, une hausse des dépenses de 4 %, une hausse de recettes de 7,19 %. Des remarques là-dessus ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Effectivement, on est quand même très dépendants des dotations de l'État. Donc il faut y faire attention. Et puis, sans le filet de sécurité, on revient à un état des recettes de fonctionnement au niveau de 2021. Donc, avec une augmentation des dépenses qui continuent sa lancée et les recettes qui ont du mal à décoller ou à s'assurer. Là, je pense qu'on est quand même sur une dépendance un peu dangereuse.

Monsieur le Président :

Alors, je vous répondrai en parlant des perspectives juste après parce qu'il y a des perspectives. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui, donc comme souligné par Madame Poulain, on constate que les dotations, participations, impôts, taxes et produits des services représentent 99,2 % du total des recettes, tout en augmentant de 949 223 € entre 2022 et 2023, ce qui fait pratiquement un million en plus, c'est-à-dire entre 2022 et 2023. Et comme j'ai déjà pu vous le dire, Monsieur Desmons, sans que vous me le confirmiez catégoriquement lors d'une de vos audios, vous reconnaissez enfin profiter de l'augmentation de la revalorisation forfaitaire des bases fixées par la loi de finances, le produit perçu augmentant malgré la baisse du taux de la TF, revalorisation de plus 7,1 % en 2023 et un attendu à plus 3,9 en 2024. De plus, même si vous vous plaignez des effets inflationnistes sur l'électricité, vous bénéficiez aussi de la hausse des recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Et en fin de compte, pour le résultat global 2023, je vais y arriver tout de suite, vous pouvez vous flatter du résultat 2023, mais n'oublions pas qu'il est dopé par le non-coût du gaz pour la piscine, de la rupture du contrat financier de la mutualisation piscine Aubry-Waziers et enfin par le filet de sécurité. Et au final, nous ne serions pas loin du résultat 2022, c'est-à-dire dans le cas présent.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas de réponse particulière. J'en ferai après, sauf sur les bases qui augmentent. Enfin, je ne pense pas avoir dit le contraire. Toujours, les bases augmentent, le taux baisse, mais il ne compense pas, ça fait des rentrées financières pour la ville.

Monsieur Mascarte :

Je vous avais fait une petite question le jour d'une audio. Vous avez répondu en public que c'est un éternel débat entre nous, si je ne me trompe pas.

Monsieur le Président :

Mais ce n'était pas sur ça.

Monsieur Mascarte :

Mais moi, à l'époque, je vous parlais, est-ce que la ville ne profite pas, c'est-à-dire l'augmentation des bases. Indirectement, vous aviez pratiquement botté en touche, Monsieur Desmons. Sinon, vous revoyez l'audio.

Monsieur le Président :

Sur les pages 13 et 14, page 13 nous avons les mêmes chiffres, mais en graphique. Et page 14, la répartition spécifiquement des recettes impôts et taxes. On arrive à la page 15, c'est un tableau un petit peu... Alors c'est le même depuis de nombreuses années, comme ça, ça permet de suivre. Sauf que là, il y a une petite particularité, c'est que cette année, c'est assez rare, nous avons un excédent d'investissement, de 220 051 euros. Alors ça s'explique notamment parce qu'on devait démarrer les travaux de centre-ville. On avait l'emprunt qui avait une tranche qui se libérait pour ça. Et donc, d'habitude, l'investissement est généralement déficitaire et comblé par de l'excédent de fonctionnement et d'autres recettes d'investissement. Là, cette année, on a à la fois un excédent de fonctionnement, ce qui est une obligation. Mais un excédent d'investissement. Sur le fonctionnement, lui, il est à 866 850 euros. Et donc, c'est quelque chose qu'on tranchera au moment du budget, mais on propose d'en affecter 127 565 euros, parce qu'il nous reste aussi quand même des restes à réaliser d'investissement sur 2023 où il y a 166 000 euros de dépenses engagées qui n'ont pas été payées en 2023 et 38 000 euros de recettes engagées en 2023 qui n'ont pas encore été payées. Donc, ça fait un besoin de 127 000. Donc, si on retire aux 866 850 euros d'excédent de fonctionnement 2023, les 127 000, ça nous laisse un excédent qu'on va pouvoir reporter en fonctionnement pour 2024 de 739 285 euros. Le reste, c'est tout le détail que vous avez ici sur lequel je ne rentre pas trop dans les détails. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce résultat et sur la proposition d'affectation, même si encore une fois, on pourra en reparler au budget ? Monsieur Michon ? Non. Je croyais que vous appuyiez sur le micro. Je continue la présentation. Assez classique, on a en page 16 les principaux investissements. C'est simplement les mandats supérieurs à 5 000 euros TTC. Donc, vous avez une liste de pas mal de choses qui ont été faites en 2023. Parfois, il peut y avoir plein de petits mandats qui font un montant plus important, donc qui n'apparaissent pas ici. Mais ça, on le retrouve après dans le compte administratif par grand volume et là, ça vous permet de voir un petit peu les opérations importantes qui ont été financées en 2023. Ça me semble important d'en rappeler quelques-unes. L'éclairage public qu'on a continué à moderniser pas mal en 2023. On a fini le pôle jeunesse. Donc, il y a pas mal de choses. C'est sous le libellé Centre de loisirs Duclos. On avait rénové la cuisine centrale au mois de février pour que la résine soit complètement changée, 66 000 euros, on a une subvention derrière. On a mis sur 2023, les ralentisseurs de la rue. On les a payés en 2023, mais c'étaient les ralentisseurs de la rue Pasteur, c'était avant. On a mis aux normes le terrain de foot du

Stade Gayant. On a mis un feu tricolore, même si ça, c'est dans les restes à réaliser, on l'a payé plutôt en 2024. On a acheté 20 000 euros de praticables pour faciliter la mise en place de scènes, etc., notamment à l'hôtel de ville, le logiciel MyPérischool pour améliorer les services aux habitants et être plus efficaces sur la restauration scolaire, la garderie, les centres aérés. Nous avons donc payé une tranche aussi sur les études du groupe scolaire. Après, on commence à rentrer dans des petites dépenses, mais qui sont importantes, sur des équipements dans les écoles. Je regarde s'il y a quelque chose qui... Vous l'avez tous à l'écran, je vous laisse me poser une question si vous en avez, mais je ne suis pas forcément... Je crois que je connais tous les dossiers ici. Sur les principales recettes d'investissement, vous avez le graphique en dessous, qui montre un petit peu quelles sont les sources de recettes d'investissement pour la commune. Moi, j'aime bien parler de la petite zone en bleu clair qui montre qu'on va chercher des subventions d'investissement de façon importante. Il y avait eu peu d'investissements en 2019 et 2020, mais depuis 2021, la partie d'investissement a augmenté et la partie bleu clair, ce sont des subventions. Donc, il n'y a pas d'engagement pour la commune comme ça. 83 000 en 2022 et 124 000 en 2023. Sur les dépenses d'investissement, le graphique de la page 18, je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire. On est quasiment toujours sur l'immobilisation corporelle. Sur la page 19, c'est le détail, c'est une obligation du rapport d'orientation budgétaire de où se trouve notre dette et depuis quand elle est contractée. Ce qui nous donne en bas à droite un capital restant dû au 1er janvier de 8 168 635 euros. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Je voulais rester sur les investissements, si vous voulez bien.

Monsieur le Président :

Oui, allez-y.

Monsieur Mascarte :

Donc, un petit rappel de votre stratégie face à l'emprunt annoncée au ROB 2022, à la page 34 et 35. Vous indiquiez en 2022 : "Nous aurons de nouveau un emprunt spécifiquement destiné à un programme de rénovation des voiries que nous appellerons voiries 2022-2025, nous permettant de débloquer 300 000 euros par an pendant quatre ans sur des travaux de voiries entre 2022 et 2025, remboursables sur 15 ans pour un montant total de 1 200 000 euros. L'emprunt a été réalisé, mais au budget 2022, vous l'avez totalement inscrit en recette en faisant apparaître en dépense un bon million d'investissements de travaux de voiries. Alors que vous avez encaissé en 2022 600 000 euros de l'emprunt d'1,2 million sans faire de travaux de voiries ou si peu. Si nous reprenons sur la même question, le budget 2023, une prévision de 345 000 euros de voiries a été inscrite sur votre tableau sur les dépenses d'investissement 2023. Seuls 50 000 euros de travaux de voiries ont été effectués et pourtant vous avez encaissé 600 000 euros d'emprunt correspondant à la deuxième partie de l'emprunt de 1,2 million. Nous vous rappelons que c'est vous qui, à maintes reprises lorsque vous étiez dans l'opposition, nous avez fait la remarque qu'un emprunt devait être marqué à destination d'une réalisation et non pas servir à équilibrer la section d'investissement. Toujours en comparant les propositions de dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 et leur réalisation, on remarque une inscription d'1 083 487 euros d'inscriptions nouvelles et 535 134 euros de restes à réaliser, soit un total de 1 618 621 euros hors remboursement d'emprunt. Vos dépenses d'investissement s'affichent à 778 000 euros, soit à 50 % des prévisions. Et ça, sur votre graphique, page 18 sur 33 au niveau du ROB 2024, 778 000 euros. C'est encore vous qui, dans l'opposition, nous reprochiez de faire glisser nos dépenses d'une année sur l'autre. Si je prends maintenant le ROB 2024, nous remarquons que vous affichez la totalité des travaux du centre-ville. Sinon, j'y reviendrai tout à l'heure. Pour 2023, c'est ce que j'avais à dire.

Monsieur le Président :

Je vais vous répondre tout de suite là-dessus. Effectivement, je l'ai déjà dit, mais vous l'avez rappelé vous-même, donc je vais le rappeler moi-même, que c'était une erreur de ma part de dire qu'il fallait forcément qu'un emprunt soit fléché sur obligatoirement quelque chose. Effectivement, ça peut servir à équilibrer l'investissement, surtout quand on est dans des temps comme ça, incertains, et donc ça, je l'ai déjà dit, je n'ai pas de problème à le reconnaître. Effectivement, cet emprunt qui s'appelait voiries pour 1,2 million, il a servi à d'autres choses. Donc, il a servi déjà à compenser la crise énergétique et les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté. On a eu un excédent de fonctionnement moins élevé. Donc, on s'est servi de cet emprunt. En plus, je vous l'ai dit tout à l'heure, à 1,75 %, c'était quand même un bon taux. Il a permis de financer un projet qui n'était pas prévu au départ, mais qui va dans la logique de l'engagement qu'on avait pris avec mon équipe en 2020, d'avoir des services pour les parents qui travaillent, etc., et donc, il a servi pour le pôle jeunesse. Je pense vraiment que c'est un très bel équipement et qui fonctionne bien. Il y a de plus en plus d'enfants inscrits à la garderie. Et ça va dans le bon sens. On a quand même fait des voiries comme vous l'avez indiqué. Et du coup, le glissement d'investissement, pour répondre sur le dernier point que vous venez d'évoquer, je l'ai expliqué, c'est pour ça qu'on a un excédent cette année, puisqu'on voulait quand même démarrer les travaux de centre-ville dès l'année 2023. Ce qu'on n'a pas pu faire du fait du contexte, par prudence par rapport à la crise énergétique. C'est aussi pour ça qu'on avait commandité une étude au prestataire KPMG dont j'ai parlé tout à l'heure, mais aussi pour que, une fois qu'on a su qu'il y aurait de nouvelles élections, on n'engage pas trop les choses pour que l'équipe élue ensuite puisse avoir les mains libres. Donc maintenant, on va pouvoir avancer. J'en reparle après. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Pour conclure, donc en 2022, vous avez menti par omission.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas menti par omission. J'ai compris les choses après sur certaines choses qui me permettent aujourd'hui de dire ces choses. Voilà, on s'est adaptés, effectivement. Merci, Monsieur Ferez. Alors, Madame Poulain, pardon ?

Monsieur Mascarte :

Adaptation de 1,2 million quand même.

Monsieur le Président :

Non. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, moi je partage aussi. 1,2 sur les voiries, on l'avait quand même bien mis en avant et c'était très attendu de la part des habitants. Donc moi, je reste aussi contre le fait qu'on utilise, qu'on flèche cette dépense voiries sur l'aménagement de la place Bordeu uniquement. Il n'y a pas que le centre-ville à Waziers et je vais m'en arrêter là pour les investissements. On ne va pas refaire déjà tous les débats qu'on a déjà eus. Par contre, je note qu'il y a une page qui a disparu du rapport d'orientation budgétaire, dont vous n'avez pas fait mention. C'est le coût des différentes activités. Où sont-elles ? Vous nous aviez promis de les remettre à jour et de nous proposer une nouvelle version. Et là, vous n'en

parlez même pas, vous n'expliquez pas. Donc, elles ont purement et simplement disparu.

Monsieur le Président :

Alors, effectivement, elles n'y sont plus. L'année dernière, on s'était rendu compte, on mélange parfois des choses du fonctionnement, d'investissement. C'était un sujet à revoir. Et en toute transparence, on l'a regardé. On sort d'une campagne électorale. Encore une fois, je voudrais féliciter Jocelyne Charlet, adjointe aux finances et le service financier, qui, malgré ce contexte un peu incertain, nous ont bien préparé ces documents et de pouvoir travailler sur le budget. Et sur le coût des activités, on l'a travaillé encore il y a dix jours en disant qu'on ne pouvait pas présenter un tableau comme ça. On s'était engagés à le revoir. Il faut le revoir. Donc aujourd'hui, on ne le présente pas. Ce n'est pas du tout une obligation du ROB. Il y a des communes qui ont un ROB qui fait dix pages, huit pages et il y a beaucoup moins d'informations. Donc il n'y est pas aujourd'hui. Par contre, vous aurez, et j'en profite pour répondre à une de vos questions, le compte administratif avec tous les détails. Le grand livre, alors vous vous êtes braqués sur ma réponse. Je ne vous ai pas dit que je vous faisais attendre avant le budget. C'est simplement, je vous ai garanti que vous l'auriez avant le budget parce que c'est un élément important. Et vous savez qu'il faut toujours un temps d'export, etc. C'est une procédure un petit peu compliquée. Donc vous l'avez, mais c'est juste que dans le temps imparti, vous ne pouviez pas l'avoir. Je voulais juste vous rassurer que vous l'avez avant le vote du budget.

Madame Poulain :

Oui, le grand livre des comptes, effectivement, c'est une chose, mais sur le détail des activités, il ne faut pas mettre ça sur le dos de la campagne électorale. Ça fait deux ans qu'on en parle, donc à un moment donné, il faut quand même qu'on avance. Si vous avez besoin d'un coup de main, demandez-nous, on va vous le filer.

Monsieur le Président :

Vous n'avez pas changé à ce niveau-là, Madame Poulain.

Madame Poulain :

Changer pour être pire, ce n'est pas la peine.

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait. Je continue, je n'ai pas fini la page 19. En bas à gauche, on a l'épargne de gestion, l'épargne brute qui est remontée en 2023. L'épargne de gestion à 1 011 000 euros et l'épargne brute à 825 000. Je précise que c'est 100 000 euros au-dessus de ce que KPMG avait présenté au mois de décembre en commission, ils étaient venus nous présenter. On avait été très prudents sur les prévisions. On a bien fait d'une part. Et il y a des choses encore, comme on parlait tout à l'heure de la saison de chauffe, etc. Il y a aussi des dépenses comme chaque année, mais il y en a en particulier en 2023, qui seront sur le budget 2024. Donc, ça reste une situation qu'il faut améliorer. On va en reparler après, avec notamment là-dedans, il y a aussi le filet de sécurité qui vient artificiellement changer les choses. On est sur une trajectoire, comme je l'ai beaucoup dit ces dernières semaines, une trajectoire quand on regarde au mois, le mois plutôt qu'à l'année, qui est dans le bon sens. Sur la page 20... Oui, Madame Poulain.

Madame Poulain :

C'est là où je vais poser ma fameuse question technique. J'espère que vous allez pouvoir me répondre. Comment vous calculez, s'il vous plaît, l'épargne de gestion à 1 011 255,87 euros ?

Monsieur le Président :

Je vous propose qu'on voit ça en commission des finances au moment du budget. En tout cas...

Madame Poulain :

Monsieur, non, je vous ai posé la question parce que ça, ça n'apparaît plus au budget. Donc, vous allez me le zapper au budget.

Monsieur le Président :

Non, si vous me posez la question, là, vous l'aurez. Si, je vous le dis.

Madame Poulain :

Parce qu'on n'est pas du tout sur les mêmes chiffres. Il y a une chose qui est...

Monsieur le Président :

Ce chiffre-là a été validé par le conseiller aux décideurs locaux. Il a validé nos deux chiffres, épargne de gestion, épargne brute. C'est le service de l'État.

Madame Poulain :

J'ai un souci, c'est que sur les chiffres que vous notez de 2017 à 2022, dans le rapport de KPMG, je retrouve à peu près les mêmes calculs. À quelques dizaines ou quelques centaines d'euros près.

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain :

2023, j'ai un écart de plus de 200 000 euros en prenant les mêmes références. Donc, soit il y a quelque chose qui a changé dans le calcul.

Monsieur le Président :

Je pense que...

Madame Poulain :

Soit les chiffres d'avant sont faux, mais...

Monsieur le Président :

Je vais prendre beaucoup de précautions. Le service financier est tombé là-dessus. Le conseiller aux décideurs locaux, donc le Trésor public, est là-dessus aussi. Donc, on vérifiera, vous ressortirez votre chiffre, on regardera à la prochaine commission.

Madame Poulain :

Je vais vous le donner tout de suite, comme ça on sera tranquilles. Pour moi, c'est les recettes réelles de fonctionnement, moins les dépenses réelles de fonctionnement. Vous les avancez vous-même. Les recettes à 11 909 000 et les dépenses à 11 076 000, si je ne dis pas de bêtises. Moi, je tombe sur un chiffre à 833 043,63. Et ce qui, du coup, nous fait une épargne brute à 577 au lieu de 825. Et, du coup, un délai d'extinction de la dette qui ne serait pas de 9,90 ans, mais de 14,15.

Monsieur le Président :

Le chiffre est bon. On arrive sur... D'ailleurs, c'est sur la page d'après, à 9,90 ans de remboursement de la dette. Du coup, je précise, comme ça, ce sera plus facile de retrouver dans l'enregistrement, qu'on est à 20h26, comme ça, ça sera plus facile. Demain, on fera écouter votre extrait parce qu'on n'a pas forcément noté tous les sujets. On réécouterà ça tranquillement et on essaiera de voir pourquoi vous avez une différence. Mais je vous dis, je suis assez serein, parce qu'il me semble que...

Madame Poulain :

J'ai repris les chiffres que vous avez donnés juste avant.

Monsieur le Président :

Oui, j'ai bien compris, mais il doit y avoir quelque chose de votre côté.

Monsieur Mascarte :

Le sujet avait déjà été évoqué l'année dernière, (de toute façon), au niveau de l'épargne de gestion et de l'épargne brute. Et je crois qu'on avait eu un grand format, c'est-à-dire avec les recalculs, parce qu'il y avait eu quelques modifications par rapport aux calculs. Je ne sais pas si vous vous souvenez bien. Et l'épargne de gestion qui avait été annoncée par KPMG, par rapport à son bilan, je crois qu'eux avaient extrapolé jusqu'au mois d'octobre, ils n'avaient pas été jusqu'à la fin de l'année, étant donné qu'ils n'avaient pas tous les chiffres. Ceci peut peut-être expliquer cela.

Monsieur le Président :

Si, eux, ils avaient fait une projection.

Madame Poulain :

Non, moi, je parle des résultats antérieurs. C'est-à-dire qu'il y a un écart entre ce qui est écrit là de 2017 à 2022, sur le rapport de KPMG de 2017 à 2022. Je ne parle pas de 2023, le résultat était que l'année n'était pas complète.

Monsieur le Président :

On tirera ça au clair (inaudible). Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Non, mais il est clair qu'il n'y a pas 36 manières de calculer l'épargne de gestion. Ce sont les recettes réelles moins les dépenses réelles. Il n'y en a pas 36. Après, sur l'épargne brute, va venir en ligne de compte le remboursement des intérêts, etc., (à) un certain nombre de choses, mais sur l'épargne de gestion, c'est clair. Il n'y a pas 36 manières de faire.

Madame Poulain :

Si forcément l'épargne de gestion n'est pas bonne, l'épargne brute ne peut pas être bonne.

Monsieur le Président :

On vérifiera, mais si... Je n'ai pas la calculette, j'ai un fichier Excel, mais le temps de regarder ça, c'est une discussion technique qu'on aura. Peut-être ce qui expliquerait ça, ce serait dans un tableau précédent une erreur de chiffre dans la formule de calcul. Si, sur les recettes réelles et les dépenses réelles, elles sont peut-être fausses dans ce tableau-là. C'est le plus probable que je vois ce soir.

Madame Poulain :

Je parle des chiffres que vous avez indiqués, page de... Là, dans vos résultats.

Monsieur le Président :

Oui, mais du coup, il y a peut-être...

Madame Poulain :

Résultats 2023, page 15.

Monsieur le Président :

Oui, on verra l'explication, mais... Moi, je vous dis, on avait demandé une vérification parce que justement, l'an dernier, il y avait eu le souci et j'ai un mail de monsieur Descamps, pour le citer, qui donne les mêmes chiffres que ceux qu'on a ici. Donc, on vérifiera. C'est à ça que sert un débat d'orientation budgétaire. On peut vérifier, puis au budget comme ça, on a toutes les infos. Je continue sur la page 20, avec l'endettement pluriannuel à 10 ans. C'est un tableau obligatoire. L'encours de la dette au 1er janvier, on l'a déjà évoqué juste avant, à 8 168 000. C'est un petit peu en dessous, 150 000 euros, il me semble, de dette, par rapport à l'an dernier, puisqu'on a 600 000 de plus, mais on a des remboursements d'emprunt qui viennent réduire. Et donc, on repasse à quelque chose qui reste élevé. Il y a un délai d'extinction de la dette à 9,9 années, mais on était à 19 années l'année dernière. Ou pas, mais oui. On arrive sur la page 21, sur les perspectives de fonctionnement pour 2024. Là, je pense que j'ai déjà dit, finalement, soit dans le contexte, soit dans la présentation 2023, une partie des explications de ce tableau-là. Pareil, on est toujours plus prudents sur les dépenses, ou on essaye de les gonfler pour ne pas avoir de mauvaises surprises, pour ne pas être bloqués en cours d'année, et prudents sur les recettes aussi, en les minimisant. Vous voyez tout de suite qu'on a d'un côté une hausse des dépenses de 8,32 et une hausse des recettes qui serait de 0,65. Mais chaque année, on a un gros décalage comme ça, parce qu'on préfère être prudents. C'est une demande d'être prudent. Sur 2024, ce qu'il y a de vraiment notable, il y a peut-être d'autres choses en voyant ensuite les chiffres, mais c'est que, comme on va le voir après, à la fin du Conseil, les tarifs d'électricité vont être divisés par trois. Là, je le redis aussi, le 12 décembre, avant que les élus d'opposition démissionnent, tout le monde avait l'info qu'il y avait cette division par trois. C'est quelque

chose qui va faire énormément de bien à la commune et ce qui nous a permis de rallumer l'éclairage public, notamment, en plus de la rénovation des lampadaires, qui permettent aussi de consommer moins à la source. Par contre, on avait le filet de sécurité en 2023 qu'on n'avait pas. Donc là, finalement, on pense arriver, grâce aussi à la fermeture de la piscine, sur les combustibles avec le retard dont on a parlé tout à l'heure, plus la baisse des tarifs de l'électricité, mais moins le filet de sécurité, on a tablé sur un chapitre qui reste à peu près similaire en 2024. Sur le 65, on a un petit peu dans ce chapitre-là, sur une année pleine, les créneaux de piscine à Sin-le-Noble et à Douai. Et sur les charges de personnel, le point d'indice a de nouveau augmenté. Il a augmenté de cinq points au 1er janvier, ce qui fait à peu près 25 euros par mois par agent. Si on arrondit un petit peu, ça fait à peu près 55 000 euros de hausse de dépenses de personnel. Tous les employés sont éligibles, mais ce n'est pas 5 %. Ce sont cinq points, j'en profite pour le dire à mes élus: on avait eu l'échange l'autre jour. Le complément indemnitaire annuel dont on a parlé aussi, qui vient un petit peu gonfler ce chapitre. Et sur le 61, les services extérieurs dont on a parlé tout à l'heure, ils restent élevés, notamment du fait de ce que j'ai déjà expliqué tout à l'heure. Et plus une année pleine de de la part famille sur la restauration scolaire, les primes d'assurance et la prestation espaces verts dont on a parlé. Et les piscines à Sin-le-Noble et à Douai, on en a parlé juste avant. Est-ce que sur les perspectives de fonctionnement, il y a des remarques avant que je parle de recettes ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui, concernant vos perspectives de 2024, tout simplement, vraiment, la faute à pas de chance pour cette année 2024. La hausse vraisemblable des bases de l'État qui va de nouveau annuler la baisse de la taxe foncière, mais qui permettra un petit dynamisme des recettes du chapitre 73, c'est vous-même qui le dites. Tiens, à peine intéressé. Et cerise sur le gâteau, encore une hausse de la DSU qui mettra du beurre dans les épinards. Démagogie, quand tu nous tiens.

Monsieur le Président :

Je ne vois pas pourquoi il y a de la démagogie là-dessus. Je suis très clair là-dessus. Effectivement, si on ne touchait pas au taux, les habitants paieraient encore plus cher leurs impôts. Et ça fait un faible dynamisme des recettes. Il y a 90 % des communes qui ne touchent pas leur taux et donc les habitants en souffrent. Et finalement, ça permet quand même aux communes d'augmenter significativement et de compenser la hausse des dépenses qu'elles ont toutes sur l'énergie, sur l'alimentation, sur le personnel. Et nous, on fait l'effort de le redistribuer en partie aux habitants. Et sur la DSU, du coup, vous me permettez d'en parler Elle est assez dynamique pour Waziers. Il ne faut pas s'en glorifier, mais il faut s'en servir pour travailler sur notre budget. Et à partir de 2026, du fait de la renégociation, j'en ai parlé pas mal pendant la campagne, mais on a un sujet après qui permettra d'en reparler. On a un élargissement très fort du nombre d'habitants qui habitent en QPV, donc ça va leur permettre d'avoir des activités en fonctionnement, comme le séjour sportif, par exemple, qui sort, là, dans quelques jours. Il y a des enfants qui ne pouvaient pas y aller parce qu'ils n'habitaient pas dans la bonne rue. Depuis le 1er janvier, c'est possible. Mais aussi, ça va avoir un effet très significatif à partir de 2026 sur les recettes de la commune. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Juste faire une remarque au global, c'est que vous continuez dans la dynamique qui avait été un peu dénoncée par le bilan de KPMG, c'est-à-dire une augmentation générale des dépenses et de très faibles perspectives d'augmentation des recettes.

Monsieur le Président :

Vous me direz quelles dépenses vous voulez qu'on arrête, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Quand j'aurai le détail et que j'aurai pu l'analyser, je pourrai vous faire des propositions.

Monsieur le Président :

Vous avez dit dans la presse qu'il fallait réduire la masse salariale, etc., donc concrètement, après, comment vous faites ?

Madame Poulain :

Mes conseils, je vous les ai donnés en 2020. Vous ne les avez pas entendus. Je ne vois pas pourquoi vous les entendriez mieux maintenant.

Monsieur le Président :

OK.

Madame Poulain :

Ça s'appelle de la gestion de la masse salariale.

Monsieur le Président :

OK.

Madame Poulain :

Et ça n'empêche pas le social parce que dans "ressources humaines", il y a "ressources" et il y a surtout "humains".

Monsieur le Président :

Sur la page 22, sur les recettes de fonctionnement, on vient d'en parler, je ne reviens pas sur la hausse des bases qui fait quand même un petit dynamisme du chapitre 73. Pareil pour la hausse de la DSU dont je viens de parler, et dans les années qui viennent, on aura la mise en fonction de la centrale photovoltaïque qui amènera des ressources, la redistribution via Douaisis Agglo de dotation, et la hausse de la DSU dont je viens de parler. Et une petite information qui est une bonne nouvelle, c'est qu'il y a eu un décalage. L'INSEE devait faire son recensement fin 2023. Il sera plutôt fin 2024 et donc, il y aura un impact, du fait de la déconstruction prévue des bâtiments rue de la Paix. On est en train de perdre des habitants techniquement ces jours-ci, et Berce Gayant, où il y a quelques logements qui se construisent, dans l'année 2024, vont pouvoir être habités. Donc, à la fin de l'année, on va regagner quelques centaines d'habitants, peut-être 100, 150 habitants, ça dépend de la taille des foyers, 100 habitants, qui seront actés. Parce qu'après, l'INSEE revient tous les cinq, six ans. Donc, ça sera toujours ça de pris, parce que les dotations sont directement indexées sur la population. Recettes de fonctionnement, des remarques ? Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Un petit complément concernant la référence INSEE et population Waziers, pour 2023, au 1er janvier, ça sera 7 381 habitants, vous le savez, non ?

Monsieur le Président :

Je n'ai pas le chiffre, là, mais OK. 7 381. Page 23, on arrive un petit peu sur les investissements, même si on l'a déjà évoqué un peu. Je ne relis pas tout. On garde la même trame depuis le début du mandat précédent, j'allais dire. En gris, ce qui était indiqué. En bleu, ce qu'on a dit en 2022. En orange, en 2023. Et en vert, ce qui est nouveau pour 2024. Je ne vais revenir que sur 2024. Sur le groupe scolaire de Notre-Dame, informer le conseil municipal, que la consultation était un peu victime de son succès, parce qu'on a eu 16 équipes candidates à la maîtrise d'œuvre, c'est exceptionnel, puisqu'à chaque fois, il faut avoir un architecte en patrimoine, des bureaux d'études, des métiers très spécifiques, parce qu'on est vraiment sur un bâtiment qui le nécessite. Mais forcément, quand on a autant de concurrence, alors, il y a une commission d'appels d'offres, je crois, je dirais en octobre, je ne suis pas sûr de la date exactement, où l'opposition municipale était représentée, monsieur Zaïr, monsieur Mascarte, pour les citer, où on a tranché sur les trois qu'on retenait et il y a eu un recours d'une des équipes qui n'a pas été retenue. Donc, ce qui a fait... On a cassé la procédure, on la relance. Les élections municipales ont aussi temporisé. Sur l'année 2024, on va relancer, j'allais dire tranquillement, cette consultation, parce qu'on veut aussi vraiment sécuriser le volet des financements et les démarches là-dessus sont en cours, avec cette double contrainte, que j'expose souvent, qu'on est à la fois sur un bâtiment bientôt centenaire, inscrit au patrimoine de l'UNESCO et qui est aussi dans un PPRT. Et donc la carte PPRT, on est en train de la faire jouer aussi au maximum. Oui, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Pour rester sur le sujet, et peut-être le clore, quel est l'incident qui a permis à un candidat de faire un recours ? Quel est le défaut qui a été mis en avant ?

Monsieur le Président :

Vous qui êtes très procédurière. Il a trouvé une procédure, une phrase dans la réponse à la consultation. Le choix, il aurait préféré que ça soit un petit peu plus clair sur les critères de choix. Or là, on avait mis un règlement. Le règlement était connu par chacun et nous, on a échangé. On a vu les dossiers, on les a consultés. On a choisi, on a donné un tiercé, j'allais dire, plus un quatrième, si jamais il y avait un désistement. Et c'est quelqu'un qui n'a pas été retenu, il a trouvé qu'on n'arrivait pas à lui apporter assez d'informations sur pourquoi il n'avait pas été retenu pour qu'il puisse s'améliorer. Donc, on est en train de retravailler sur un dossier de consultation beaucoup plus pointu. On est quand même sur des enjeux très importants.

Madame Poulain :

Et des budgets surtout très importants.

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait. Et on est assistés par iNord là-dessus sur la réponse juridique. Ça n'a rien coûté à la ville, sauf des frais de publication. Mais je veux dire, notre AMO qui a travaillé là-dessus, a pris à sa charge le fait de relancer une consultation. Le point suivant en vert, on en a beaucoup parlé. Je vais aller très vite. C'est le fait que le marché sur le centre-ville avait

été notifié en octobre, novembre. On a du coup retardé le chantier du fait des élections municipales et le projet a repris depuis. Je ne reviens pas sur le projet lui-même, vous le connaissez. Une demande de subvention ensuite est en cours pour une nouvelle vague de caméras, avec un objectif de reste à charge à 50 000 euros. Donc, dans le budget qui vous est présenté, on a mis une demande à 100 000 euros avec un espoir de subvention de 50 000. Mais on veut être très prudents. Si on n'avait que 20 000, on ne mettrait que 70 000. Et si on avait zéro, parce que c'est déjà arrivé, on ne mettrait que 50 000. Mais on veut continuer. C'est quelque chose qui est bien utile pour les services de police pour élucider des affaires. Le point suivant, c'est le PLU. On n'a pas grand-chose à dire. Les élus d'opposition sont conviés aux réunions qu'on fait sur le PLU, mais forcément, techniquement, on a suspendu tout ce qui se passait là-dessus depuis trois ou quatre mois. On va reprendre. Sur le poumon vert, c'est lié au centre-ville. J'ai parlé tout à l'heure des nouveaux aménagements. C'est sur le budget CCAS, mais ça me semble important d'en reparler ici. C'est qu'en 2023, on a terminé l'installation du CCAS, ce qui nous libère aussi la pièce ici, dans un bâtiment aménagé, plus adapté aux services qui s'y sont rendus. Enfin, on a re-prévu cette année, en 2024, une nouvelle série de relamping et des dispositifs spécifiques dans chacun, on a beaucoup de bâtiments communaux, pour réduire encore les consommations d'électricité et de gaz sur des petits aménagements qui permettent de faire des économies, des temporisateurs, etc. Le point d'après, j'en ai parlé, c'est le pôle jeunesse. C'est une affaire classée. Ça tourne, il n'y a plus d'investissement à faire dessus. Page 25, on en a beaucoup parlé. On en reparlera après. C'était sur la piscine d'Auby où il y a eu l'avarie en juillet 2023 et aujourd'hui, on a des solutions satisfaisantes et avec un coût de fonctionnement encore moins élevé, avec Sin-le-Noble et Douai. Et enfin, l'éclairage public. On paye, encore une année, 116 000 euros pour rénover encore quelques points lumineux. Il en restera encore 800, des points lumineux qu'il faudra rénover dans les années qui viennent. Donc, dans le courant 2024, on verra pour repasser un marché, pour retravailler sur les années qui viennent, à continuer à améliorer le parc. Et les autres sujets d'investissement en 2024, des aménagements de sécurité routière, les caméras, j'en ai parlé, l'aménagement du parc au faubourg Morelle, qui nécessitera un peu d'investissement, et l'aménagement du magasin et des travaux de la place Bordeu. Les travaux, on en a parlé, mais là, c'est plus le magasin. Des questions sur ça, j'y répondrai tout à l'heure dans les questions diverses sur le magasin, notamment. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les sujets d'investissements ? Non ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste de la déception, mais sans surprise. Moi, je m'attendais à avoir un vrai plan pluriannuel d'investissement. Je pensais que vous étiez prêts sur les prochaines années. Quand je vois qu'en 2024, on va encore naviguer un peu à vue, mais je le comprends, c'est stratégique de votre part. J'ai bien compris le message.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Donc, je vais revenir sur l'Europe 2024 au niveau des investissements. Nous remarquons que vous affichez la totalité des travaux du centre-ville pour un montant de 440 000 euros, 116 000 euros, c'est-à-dire pour le réseau d'électrification, 110 622 euros pour augmenter le nombre de caméras et enfin 70 000 euros de voiries, qui, hélas, contrairement à votre annonce, ne... pour les caméras, le nombre de caméras ne fait pas malheureusement baisser les coûts des assurances par rapport à ce que vous évoquiez à l'époque, c'est-à-dire le montant des franchises. On se rend compte que, malgré tout, les assurances coûtent de plus en plus cher et à se demander si les caméras font vraiment leur travail, étant donné

qu'on est toujours assujettis au paiement de franchises. Nous regrettons également la faible part qui est faite en investissement pour le fonctionnement des services techniques et des espaces verts. Moins de 80 000 euros, dont 33 000 euros de dépenses reportées au niveau des espaces verts. Même inquiétude également pour les faibles inscriptions pour les autres services de la mairie ou pour l'accès annoncé seulement à 20 000 euros. C'est là où on voit que s'il y avait un plan pluriannuel d'investissement, on pourrait y voir plus clair également par rapport à l'accès. C'est sans commentaire. Comment allez-vous équilibrer votre section d'investissement avec un budget de fonctionnement si juste ? C'est pourquoi nous proposons, pour le futur budget, de phaser, pour l'instant, les travaux du centre-ville, puisque vous voulez absolument les faire, et d'inclure la viabilisation de la traversée du cimetière du Haut-Terroir, de prévoir les travaux de revêtement de sol de la salle Langevin dont on débat depuis maintenant 2021, la rénovation d'un terrain synthétique, peut-être en priorité celui du stade Gayant et ensuite celui du stade Allende. Et nous vous rappelons également qu'en ce qui concerne les grands investissements, les grands investissements avaient pour objectif de faire entrer de l'argent dans les caisses de la mairie ou de rendre des services aux Wazierois et non pas de se faire plaisir. Quand je parle de se faire plaisir, c'est l'aménagement du centre-ville. Pour terminer, j'attire votre attention que pour le groupe scolaire Notre-Dame, un emprunt de trois millions ne suffira pas compte tenu de votre projet et du montant des travaux. On en reparlera, c'est-à-dire lors des prochaines réunions d'appels d'offres concernant, on va dire, les coûts. Il faudra au préalable regarder comment va se comporter la capacité d'autofinancement ne serait-ce que pour obtenir les emprunts auprès des banques, parce que tout le monde sait très bien qu'il faut tout au moins être solvable pour obtenir des prêts. Vous reprenez toujours l'annuité de la dette en 2015 qui était de 1513 euros par habitant pour rapidement être amenée en 2017 à 1295, simplement pour vous rappeler qu'à un moment donné, il a fallu que nous, on puisse investir également, et les investissements, c'est-à-dire, c'est vrai, ont rendu la dette par habitant dire élevée, mais on a assumé ce qu'on faisait à l'époque.

Monsieur le Président :

OK, on n'a pas les mêmes choix d'investissement, ça, c'est clair. J'ai juste une question sur le début, vous avez parlé de 440 000 euros pour le centre-ville, je n'ai pas bien compris à quoi ça correspondait.

Monsieur Mascarte :

440 000 euros, 116 000 euros pour le réseau d'électrification. C'est bien ce qui est prévu

Monsieur le Président :

Vous allez sur les tableaux après ?

Monsieur Mascarte :

C'est sur le tableau.

Monsieur le Président :

Non, alors ce chiffre-là, on est à 350 000, mais pas 440, il y a une partie voirie autre, il y a d'autres projets que le centre-ville.

Monsieur Mascarte :

J'ai bien lu 440 et 70 000 voirie, et 116 000...

Monsieur le Président :

Je pense que c'est parce que vous avez mis 250 000 plus 190 000, mais dans les 190 000, il n'y a pas que le projet centre-ville. Je n'ai plus l'information de ce que c'est là, mais bon, peu importe, c'est un point de détail. Après sur le reste, non, je ne fais pas pour se faire plaisir, et comme je vous le disais, on ne fait pas les mêmes choix d'investissement. On aura l'occasion d'en débattre et d'en reparler, mais c'est ceux-là que je propose avec mon équipe. Du coup, vous me parlez de la stratégie face à l'emprunt. On vient finalement presque d'en parler. Sur l'objectif, il est de ne pas emprunter en 2024. Donc on a peu d'investissements importants cette année charnière. On utilise 75 % du PTS, donc le Projets Territoriaux Structurants, en parlant du département du Nord, qui nous a notifié en juillet dernier, donc il n'y a pas très longtemps, qu'on avait 200 000 euros, donc 75 %, ça fait 150 000 euros qu'on pourrait avoir dès le début du projet. Et donc avec l'excédent d'investissement et de fonctionnement qu'on a eu l'année dernière, on a vraiment de quoi passer ces investissements sans avoir besoin d'emprunter en 2024. Et le point suivant, c'est le premier emprunt pour le groupe scolaire, et c'est exactement ce que vous avez dit. Donc on est d'accord là-dessus. Le groupe scolaire se fera probablement fin 2025. Il faut absolument trouver le moyen de restaurer notre capacité d'autofinancement en 2024. Et je le dis un peu solennellement pour les habitants, pour mon équipe, pour le conseil municipal en général. Il faut trouver à la fois le bon équilibre entre ces investissements, entre le changement que les gens ont voulu en 2020, qu'ils ont renouvelé en 2024, des économies nécessaires, mais aussi une politique sociale qui correspond bien à la ville, et de trouver le bon équilibre, le bon compromis. Et c'est pas toujours facile. Il faut arbitrer. On ne peut pas être trop d'un côté ou trop d'un autre. Voilà un petit peu sur l'emprunt. Donc pas d'emprunt cette année. Et puis finalement, avec les taux, ça tombe assez bien qu'on avait négocié cet emprunt avant, qui va nous permettre de faire le centre-ville. Oui, madame Poulain.

Madame Poulain :

Effectivement, je vous confirme qu'on n'est pas d'accord sur les équilibres à opérer. On va pas y revenir. J'avais juste une question. Je reprends le PPI de KPMG, qui mettait 564 000 euros sur le groupe scolaire en 2024. C'est maintenu ou c'est pas maintenu ?

Monsieur le Président :

Non, non, pas du tout. Tout est décalé. On tempore beaucoup pour...

Madame Poulain :

On attend 2026 ?

Monsieur le Président :

On attend que les moyens d'investissement, certains investissements passent devant et on profite de ce temps pour restaurer notre capacité d'autofinancement et puis travailler sur les subventions spécifiques sur ce groupe scolaire.

Madame Poulain :

Juste pour préciser, la capacité d'autofinancement, ça fait quand même deux ans qu'on vous alerte dessus.

Monsieur le Président :

On va rediscuter. C'est exactement ce dont on vient de parler il y a une demi-heure. Donc, on arrive sur la page 29 sur les recettes d'investissement. Je sais pas si vous voulez que je vous détaille tous ces chiffres. On les a un petit peu évoqués tout à l'heure. Ça permet d'aller chercher les 1,9 million, deux millions d'euros en comptant le remboursement d'emprunt des autres années, 775 000 euros. Donc, ce qui permet sur les pages d'après, 30, 31, 32, on a une vision un peu analytique des investissements, dont monsieur Mascarte a fait une première analyse. Donc, ce total fait un million d'euros plus 166 000 de restes à réaliser. Plus le remboursement du capital, on arrive aux chiffres des recettes qui sont page 29 avec à la fois les soldes d'exécution positive de fonctionnement et d'investissement, les dotations qui viennent changer comptablement des choses, le FCTVA qui arrive et puis les subventions qu'on peut prétendre à gauche et à droite. Peut-être juste pour résumer à la fin. Donc, sur ces investissements, on a bien sûr le projet de centre-ville dont on a pas mal parlé. On a 210 000 euros qui sont liés à la facture énergétique, dont une grosse partie, 60%, c'est sur l'éclairage dont j'ai parlé tout à l'heure. Le reste, c'est des changements de menuiserie, des changements dans les bâtiments qui vont permettre de réduire un petit peu les consommations énergétiques. Et 140 000 euros sur la sécurité. Donc, c'est à la fois les vidéoprotections, mais c'est aussi des alarmes dans des établissements scolaires ou d'autres bâtiments communaux. Et puis d'autres menues dépenses. Je crois que je suis arrivé à la dernière page. Il n'y a pas non plus cette année l'annexe du rapport social unique puisqu'on l'a vu en conseil municipal il y a très peu de temps. Donc, ça faisait doublon de le remettre à cet endroit-là. C'est pour ça aussi qu'il a moins de pages cette fois-ci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à ce rapport d'orientation budgétaire ? C'est bon ? Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Une petite remarque. À moins que mes calculs ne soient pas bons sur les recettes que vous annoncez, on est autour d'1,6 million, 1,7 million et pas des deux millions..

Monsieur le Président :

On vérifiera, mais... Quand vous faites les 220 plus les 127 plus les 539 plus les 115 plus les 355, vous n'arrivez pas. Avec les subventions, là, il n'y a pas de chiffres, mais bon, il y a les 150 000 de centre-ville. Il y a 50 000 de l'État sur le centre-ville. Il y a 50 000 s'il y a 100 000 euros de travaux pour le magasin de Douaisis Agglo. Et puis, on a de l'accessibilité. Je n'ai pas le montant là. Il y a un petit peu de CAF, etc. Donc, pour moi, ça doit coller, mais on vérifiera pareil pour la commission.

Monsieur Michon :

Moi, je suis à 1 776 900.

Monsieur le Président :

On était un peu moins de 2 millions, de toute façon, mais pour moi, ça doit coller.

Monsieur Michon :

Il manque un petit quelque chose.

Monsieur le Président :

On affinera. De toute façon, ce sont des orientations. Alors, on prend acte que ce débat a eu lieu. Merci pour vos remarques, vos interventions.

Fermeture définitive de la Piscine

Et on va continuer sur un autre point. Donc, la délibération numéro 17, si on peut revenir sur le document, c'est bon. Je vais lire les premières phrases tout au moins parce qu'elles me semblent importantes et solennelles également. Ce n'est pas forcément quelque chose de très agréable. Je sais que beaucoup d'habitants ou d'élus ne sont pas pour cette position qu'on vous propose ce soir, mais c'est celle que je vous propose. Donc, à la fois en considérant le travail qui a été fait sur la commission avenir de la piscine depuis qu'on l'a fermée à titre conservatoire, à la fois parce qu'on a eu des études techniques, notamment le rapport Berim, enfin, exclusivement le rapport Berim, et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages d'ETYO pour les projets de requalification, voyant aussi qu'on a une solution de repli satisfaisante, notamment avec la privatisation de la piscine Tournesol de Sin-le-Noble, en partie pour les enfants de Waziers, je vous propose de fermer définitivement la piscine communale de Waziers qui avait été construite et inaugurée en 1968, qui a bien vécu. Ça ne nécessite pas la suppression de postes. Le personnel, ça a été évoqué dès, même quand on l'a mis en pause, mais encore plus récemment, en septembre : les agents, je pense, ont trouvé tous des solutions de reclassement correctes. Et donc, après les deux derniers paragraphes, c'est d'affecter au domaine public de la commune et puis de supprimer la régie de recettes pour les droits d'entrée, d'abonnement, formellement, etc. Voilà. Monsieur Verez ?

Monsieur Verez :

Pour commencer mon intervention, au moment où vous allez prendre la décision de fermer définitivement la piscine, permettez-moi de vous rappeler qu'au cours des élections du 18 février 2024, 1 509 Wazierois et Wazieroises, soit 52,87 % des voix exprimées, se sont prononcés contre votre projet. À ce stade, il n'est pas inutile pour l'histoire de rappeler chronologiquement les faits qui ont conduit et dicté votre décision. Le 13 juin 2022, lors de la Commission des finances, vous annoncez la fermeture de la piscine, sous prétexte de l'augmentation des prix de l'énergie et du décret du 23 juillet 2019, qui prévoit pour les bâtiments de plus de 1000 mètres carrés que la consommation d'énergie devra baisser de 40 % d'ici 2030, et donc les investissements pour notre piscine allaient être colossaux. Vous saviez que c'était faux, puisque c'est la collectivité qui déterminerait l'année de départ pour la comparaison avec 2030. Il vous suffisait tout simplement de prendre en référence l'année 2011, en termes de dépenses énergétiques, comme vous le permettait la loi. En matière de dépenses de gaz, nous devions déjà avoir économisé 50 %, et en cumulant avec l'électricité, nous n'étions pas loin des 40 %. Le 14 juin 2022, vous annoncez au personnel de la piscine la fermeture de celle-ci pour le 28 août. Dans la foulée, vous confirmez votre décision au syndicat et le transfert du personnel concerné. Puis, à la suite de notre conférence de presse, vous déclarez aux journalistes que vous n'aviez jamais dit cela, mais que vous vouliez faire une étude sur le coût de la mise aux normes ou de la reconstruction d'une piscine intercommunale. Comment ? Mystère. Après cela, lors de l'AG de la natation adulte, vous confirmez votre décision en abordant vaguement la promesse d'une étude. Enfin, dans une de vos vidéos, vous annoncez que vous fermez la piscine et que vous allez faire une étude pour savoir s'il faut la rénover ou la reconstruire, évidemment en accusant le maire sortant et son équipe de ne pas avoir fait les travaux nécessaires et en disant clairement que l'argent que vous allez récupérer servira à faire autre chose, ce qui confirmait que la réouverture était déjà plus que compromise. Le 13 juillet 2022, nous vous adressons un courrier comprenant plusieurs propositions accompagnées d'une pétition réclamant la consultation citoyenne pour le recrutement d'un bureau d'études. Il aura ensuite fallu la

pression du sous-préfet après qu'il ait reçu les deux groupes minoritaires pour que vous mettiez en place une commission Avenir de la piscine. Ma collègue y reviendra d'ailleurs après. Je vous rappelle, monsieur Desmons, que notre piscine, ce n'est pas que du béton. Elle a une âme, elle a fait partie de l'histoire de notre ville. Cette piscine, nous la devons à notre camarade Roger Miquet, illustre maire de notre ville, précurseur en la matière. Monsieur Miquet qui voulait que tous les petits Wazierois sortent de l'école primaire en sachant nager. L'ADN de Waziers, c'est rendre des services à la population. Faire beaucoup mieux que la moyenne, c'est notre marque de fabrique. Et oui M. Desmons, il vient là l'ADN de notre ville ce n'est pas qu'un slogan politique à but électoraliste. L'ADN de Waziers, c'est rendre des services à la population. Faire beaucoup mieux que la moyenne, c'est notre marque de fabrique. Lors de la campagne qui vient de se dérouler, vous et votre équipe avez colporté tout et n'importe quoi. Entre autres que la piscine serait dans un état déplorable parce que nous ne l'aurions pas entretenue. Et même dangereuse pour nos enfants, car plus aux normes. Mensonges et manipulations, quand tu nous tiens. Vous tous, membres du conseil municipal, de la majorité, vous qui avez cautionné pendant pas mal de temps ces décisions, aujourd'hui, vous allez avaliser la fermeture de cette piscine. Chacun de vous sera responsable et devra assumer ce choix. Pour terminer, nous avons dénoncé régulièrement le manque de démocratie au sein de ce conseil municipal. Mais aujourd'hui, force est de constater qu'on est passé dans une gouvernance plutôt ploutocratique, celle qui renvoie les élus de l'opposition dans ses buts sans aucune concertation et avec quand même un certain mépris pour la population.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Donc moi, je vais prendre mes quatre minutes aussi, j'ai le droit. Étant donné que j'étais adjointe au sport avant, donc j'y tiens, à notre piscine, et il faut savoir que j'ai appris à nager il y a plus de 50 ans avec mon père, et ça me fait très mal au cœur de voir cette délibération. Alors, votre délibération reprend dans ces attendus les travaux de la commission Avenir de la piscine. Il aura quand même fallu la rencontre des deux groupes d'opposition avec monsieur le sous-préfet pour qu'une commission sur l'avenir de la piscine voit le jour. Depuis sa mise en place, nous avons l'impression qu'elle sert avant tout à freiner toutes les initiatives et à passer sous silence nos propositions. À titre d'exemple, nous vous avons demandé qu'une étude soit réalisée sur la solidité des infrastructures afin d'envisager la possibilité d'une rénovation. Rénovation que nous avons chiffrée avec ces financements potentiels. Cette étude aurait peut-être permis de rouvrir notre piscine. Comme d'habitude, vous n'avez pas tenu compte des autres et des propositions émises. Oui, Monsieur le Maire, que vous le vouliez ou non, nous avons été élus et nous soutenons les projets qui font et ont fait de notre ville la richesse de son patrimoine. Oui, notre piscine fait partie de l'histoire de notre ville et a permis depuis sa création de maintenir un lien intergénérationnel au sein de sa population. Vous avez tout fait à l'envers et vous vous êtes toujours obstiné à refuser toutes propositions venant des groupes minoritaires. Toujours dans les attendus, vous faites référence au rapport Berim, produit en août 2022, comme si celui-ci vous recommandait la fermeture de la piscine : c'est une vaste fumisterie. En aucun moment ce rapport n'évoque un tel scénario. Il a fait un état des lieux de l'équipement et propose au contraire des travaux avec une estimation globale et des priorités de réalisation. Mais le Berim n'a pas vocation à faire un diagnostic sur la solidité de la structure. C'est sans réponse sur ces éléments cruciaux que vous allez choisir un bureau d'études à qui vous allez demander de nous faire des propositions avec plusieurs scénarios de rénovation et une piste essentielle à vos yeux d'une construction d'une piscine flamboyante neuve à Notre-Dame. Pendant tout ce temps, vous nous avez baladés avec toute l'idée de fermer définitivement la piscine. Cerise sur le gâteau, vous aviez annoncé que les associations Wazieraises auraient les mêmes créneaux

à Auby qu'à Waziers, et idem pour les élèves de primaire. Force est de constater que les Aubygeois sont restés prioritaires et Waziers a récupéré les miettes. On ne nous a pas tout dit. La mutualisation, c'était la panacée. Vous alliez donner la leçon à tout le monde. Résultat : aujourd'hui, les heures de natation pour nos enfants sont réduites à leur plus simple expression. Lorsque notre piscine fonctionnait, les enfants de notre commune bénéficiaient de 140 séances de natation pendant leur parcours scolaire de primaire. Ce chiffre a diminué de moitié depuis la mutualisation avec la ville d'Auby. Aujourd'hui, après la fermeture de la piscine d'Auby, qui ne semble pas devoir rouvrir rapidement, nos enfants auront à peine les 36 séances minimum recommandées par l'Éducation nationale. En clair, ils sauront à peine nager en entrant dans le secondaire. Voilà où on en est arrivé. Nous le réaffirmons. Nous avons examiné les documents que vous nous avez envoyés sur le coût actuel et que nous payons à Douai et Sin-le-Noble, vous nous indiquez que chaque enfant de primaire bénéficiera d'un cycle d'apprentissage complet sur l'année scolaire, à savoir huit séances pour chaque enfant à l'année, pour un montant total de 70 000 euros. À Auby, pour le même nombre de créneaux annuels, cela nous coûterait 143 000. 310 000 divisé par 78, multiplié par 36. Où est l'erreur ? Nous persistons et demandons une renégociation avec Auby pour obtenir le même prix, soit 140 000 l'an pour 78 séances pour les enfants sur le parcours scolaire. Attention, si Auby ouvre de nouveau sa piscine. Je voulais aussi dire à tous nos collègues, parce que je suis conseillère municipale : vous avez appris à nager à Waziers. Vos enfants ont appris à nager à Waziers. Je vais vous dire quelque chose. C'est la première fois que j'ai honte d'être une habitante de Waziers. En attendant, notre groupe votera contre la totalité de cette délibération.

Monsieur le Président :

Monsieur Moreaux, vous pouvez prendre la parole et je compléterai.

Monsieur Moreaux :

Oui, je n'ai pas préparé de textes, mais face à ce que vous venez de dire, là, c'est... Rapidement, je ne suis ni ingénieur ni architecte, mais les professionnels qui, eux, savent de quoi ils parlent et ils savent comment ça se passe, déclarent tous qu'une piscine, c'est 40 ans. Ça peut aller un peu au-dessus, mais il faut faire d'importants investissements pour maintenir la piscine, ce qui n'a pas été fait. Mais c'était le choix avant. Ça, il n'y a pour moi aucun souci à avoir. Avec les morceaux de béton qui tombent. Maintenant, on a des morceaux qui sont ainsi qui tombent. Je ne prends pas le risque. Non, non, attendez. Déjà, auparavant, pendant pas mal d'années, des morceaux de béton tombaient déjà. Si, si, si, Monsieur Verez. Si, si. Je peux vous montrer, je suis au service technique, tout ce qui est réparations qui ont été faites. Voilà, mais bon. La vétusté est importante. Donc, il n'était pas possible de continuer avec notre piscine. Et c'est juste un fait.

Monsieur le Président :

Je voudrais continuer parce que, après m'être fait traiter de menteur par Monsieur Michon, Monsieur Verez a fait pareil. L'intervention de Madame Parnetzki... Donc ça commence à bien faire, mais Madame Parnetzki, c'était beaucoup plus noble, j'allais dire. Je comprends, oui. Cette piscine, elle a une âme. C'est l'âme de Waziers. Comme dit Monsieur Moreaux, ça fait 10 ans qu'il y a des choses qui auraient dû être anticipées. 55 ans pour une piscine comme ça, c'est déjà un très bel âge. Comme vous avez peut-être pu le lire dans la presse, moi, je ne dis pas non, comme je l'explique depuis un moment, totalement à une piscine à Waziers, mais celle-ci, à cet endroit-là, non. C'est la décision qu'on prend ce soir. Je vais y revenir dans quelques instants. Je voulais juste aussi dire, effectivement, avec Sin-le-Noble - Douai, ça se passe assez bien. Et effectivement, Auby n'a pas l'air d'être pressé de réouvrir sa piscine. Donc, on ne repartira pas sur une convention avec Auby aux mêmes règles que maintenant. Ça, je peux vous l'assurer. Si ça va bien avec Douai - Sin-le-Noble,

on restera comme ça avec Douai - Sin-le-Noble. Si jamais ils ne voulaient plus nous accueillir et qu'Auby rouvrait, on renégocierait évidemment les choses clairement. Pour conclure sur cette partie-là, simplement, le dernier rapport d'ETYO, parce qu'on dit vous vous êtes baladés, etc., on a vraiment fait appel à une étude technique. On a vraiment fait appel à un cabinet qui est quand même très reconnu, qui travaille sur d'autres piscines dans les environs, et qui nous a fait une petite note de synthèse sur une des dernières réunions de la Commission piscine — c'était fin mai, le 22 mai —, dont la conclusion, c'est : "Au regard de ces éléments, ainsi que du diagnostic technique visuel mettant en évidence de nombreux désordres d'ordre structurel, fissuration, corrosion, nous déconseillons le choix d'un scénario de réhabilitation s'avérant onéreux sur le moyen long terme pour une pérennité relative et présentant un risque de surcoût important en chantier, mais également en exploitation — les charges, etc. — malgré la garantie décennale dommages ouvrage." C'était quand même assez clair. Et comme le disait Monsieur Moreaux, on fait appel à des professionnels aussi pour ça. Mais effectivement, cette délibération, j'aurais bien aimé ne pas la prendre, on est bien d'accord. Monsieur Michon. Votre groupe a déjà beaucoup intervenu, donc une petite intervention 30 secondes. Et après, on laisse la parole à Madame Poulain.

Monsieur Michon :

Simplement deux questions, où je souhaite que vous nous répondiez. La première : pourquoi avoir refusé de faire l'étude sur la solidité de la structure ? Qui aurait mis un terme à tous les débats là-dessus si vraiment il fallait démolir cette piscine. Premièrement. Et deuxièmement, pourquoi vous avez demandé à KPMG dans votre PPI de mettre la rénovation de la piscine ? Ça me paraît quand même surprenant. Et c'est en complète contradiction avec ce que vous venez de nous dire.

Monsieur le Président :

On voulait voir aussi l'impact par rapport aux autres financements. Moi, ça reste quand même une possibilité. Ce n'est pas parce qu'ETYO nous déconseille de le faire qu'il faut complètement se l'interdire. Qu'on ouvre toutes les pistes à KPMG, y compris des projets qui ont été évoqués par Monsieur Mascarte tout à l'heure, qu'on a décidé de ne pas présenter dans les deux années qui viennent, pour moi, ça aurait été malhonnête, puisque la Commission sur l'avenir de la piscine n'avait pas tranché le sujet, de dire à KPMG : "Vous ignorez complètement la piscine, c'est sûr qu'on ne le fera pas." Donc ça, c'est pour répondre. Et sur l'étude, on a eu l'échange trois fois, donc je ne sais pas si vous faites exprès de ne pas comprendre ou si je m'explique vraiment mal, ou s'il y a une autre explication qui est derrière. Mais cette étude, c'est limite la phrase que je viens de vous dire, que même si une étude avait dit "ça va", peut-être qu'on va se rendre compte qu'en travaillant, il y avait des risques très importants qui étaient indiqués. Et ça, c'est ce que ETYO a dit en long, en large et en travers dans les commissions, nous disant qu'on aurait dépensé 30 000, 40 000 euros sur une subvention. Là, ça allait de 30 à 90 000. On va dire, imaginons qu'on en trouve une à 30 000, c'était de l'argent complètement perdu, soit par la Ville, soit par l'agglo, puisque vous aviez suggéré à un moment donné que l'agglo puisse prendre en charge ça. C'est de l'argent public, malgré tout, qui n'aurait absolument rien apporté. Et moi, je vais vous dire les choses. Je pense que c'était même une façon peut-être de se réfugier derrière une étude, sans avoir le courage de prendre la décision avant. Et on aurait perdu 30, 40 000 euros. Aujourd'hui, on cherche des économies. On en a fait une là. Le résultat, quel qu'il ait été sur cette étude, on aurait pris la même décision aujourd'hui.

Monsieur Michon:

Sauf qu'aujourd'hui, on saurait pourquoi on prend la décision.

Monsieur le Président :

Non. Imaginons que...

Monsieur Michon :

Mais si. Donc vous faites confiance à ETYO. Mais à un cabinet spécialisé pour une telle étude, vous ne lui feriez pas confiance.

Monsieur le Président :

Vous n'avez toujours pas compris, OK. Madame Poulain.

Monsieur Michon :

C'est ce que vous êtes en train de dire.

Madame Poulain :

Moi, je voulais revenir sur votre vidéo de présentation de campagne, parce que quand même, vous revenez sur le fait que la Ville a perdu un quart de ses habitants en 40 ans et qu'elle a gardé le même niveau d'équipement. Vous parlez des salles de sport, etc. Mais cette situation, je pense que vous ne l'avez pas découverte en devenant maire. Il me semble que vous avez derrière vous suffisamment d'années en tant que conseiller municipal pour avoir une parfaite connaissance de l'état de notre ville. Je vais revenir aussi sur la situation énergétique. Vous avez expliqué dans cette vidéo que la piscine n'est pas un bâtiment adapté à la situation énergétique nouvelle. Je rejoins d'ailleurs l'argument qui a été donné par Richard Verez sur le mode de calcul et l'année de référence qu'il fallait prendre en compte. D'ailleurs, à aucun moment, vous ne nous dites quelle année de référence vous avez déclarée.

Monsieur le Président :

Je crois que c'est 2011. 2011, je crois.

Madame Poulain :

Ce que vous avez déclaré ?

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça, 2011.

Madame Poulain :

En fait, vous venez appuyer le discours de Monsieur Verez, mais bon.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas de problème avec ça.

Madame Poulain:

Mais en fait, j'ai envie de vous dire, peu de bâtiments le sont, aux normes. Ma question, c'est : est-ce que vous allez continuer à les fermer les uns après les autres ? Dans le programme, dans votre programme, pas une ligne sur la fermeture définitive de la piscine.

Et vous voilà un mois à peine après le scrutin et vous la fermez. Donc, de deux choses l'une. Soit vous avez manipulé : vous saviez que vous alliez fermer, mais vous ne l'avez pas dit pour ne pas perdre vos électeurs. Soit vous êtes dans l'inefficacité parce que vous ne saviez pas quoi faire de cette piscine. En tout cas, pour moi, vous n'avez pas eu le courage de faire l'annonce dans votre programme, et c'était pourtant l'occasion rêvée de le faire en toute honnêteté. Par contre, vous aviez raison dans un point, sur votre vidéo, c'est que les choses sont en train de changer à Waziers. On connaît enfin votre vrai visage. La Commission piscine était un leurre, évidemment. Elle n'a jamais retenu aucun scénario. D'ailleurs, vous la mettez en avant, mais on n'a jamais pu valider quel que scénario que ce soit. La fermeture conservatoire, c'était aussi un leurre. Puisque votre stratégie, c'était donc bien de la fermer, et vous le faites maintenant pour que ce ne soit plus un sujet en 2026. Rassurez-vous, vous pourrez compter sur nous, on en reparlera, évidemment. Effectivement, les comptes ne sont pas bons non plus sur le choix des Wazierois. 1502 Wazierois ont choisi de voter pour ceux qui défendaient la piscine, et vous n'avez récolté que 1102 voix, ne l'oubliez pas. Les résultats de l'élection vous donnent le pouvoir de fermer cette piscine, mais vous ne pouvez pas déclarer à la presse que les Wazierois vous ont donné mandat pour le faire, et que ces élections étaient une sorte de référendum. Vous ne pouvez pas dire ça. Je rappelle effectivement aussi que vous avez balayé la demande de 862 administrés qui voulaient juste une consultation citoyenne en 2022 et que dans les urnes, ce chiffre a doublé en 2024. Ces chiffres doivent vous animer d'humilité. Un autre argument qui ne tient pas, je rejoins aussi le discours sur l'aide à maîtrise d'ouvrages qui déconseillait une réhabilitation. Moi, je vais vous dire que quand vous demandez à un prestataire s'il veut un marché à 4 millions ou un marché à 10 millions, il va vous répondre spontanément qu'il préfère avoir le marché à 10 millions. Je pense qu'on aurait dû plutôt se poser la question de savoir quelle était la meilleure option pour nos enfants. Et pour moi, je vais citer quand même un exemple de courage sur le Grand Douaisis, c'est la réhabilitation de la piscine d'Hornaing. Et nous partageons la même aide à maîtrise d'ouvrage. C'était aussi une piscine qui était hors d'usage. Donc là, on avait quand même un emprunt... Ils en sont à un emprunt de 1,7 million, à peu près, sur des travaux de presque 5 millions d'euros. Ça, on était capable de financer. On disposait même du soutien de l'État, puisque Monsieur le Préfet s'y était engagé par écrit, au même titre que la piscine d'Hornaing. Et puis après, ce qui me dérange aussi, c'est que vous avancez des promesses d'une construction neuve à Notre-Dame, soit sous forme intercommunale ou piscine communautaire. Donc vous l'aviez annoncé aux vœux 2023, on vous avait dit que ce n'était pas possible, que financièrement, ça ne tenait pas. Même techniquement, j'ai un gros doute. Mais là encore, vous remettez le sujet sur le tapis, sans qu'aucun des élus concernés n'ait vraiment finalement pris position là-dessus. Si ce n'est pas des fausses promesses, ça, expliquez-moi pourquoi vous n'avez pas sollicité les autres villes au moment où on était dans la Commission Avenir de la piscine, pour qu'ils puissent nous présenter leur avis sur les différents scénarios, et sur leur éventuelle participation à court, moyen ou long terme. On aurait pu, si elles avaient accepté d'être mises à contribution financièrement, garder notre ADN et minimiser les coûts finalement pour tous les acteurs. Pour moi, la triste réalité, c'est que vous avez baissé les bras.

Monsieur le Président :

Je vous invite à conclure.

Madame Poulain :

Excusez-moi, Monsieur, mais je n'ai pas beaucoup pris la parole ce soir.

Monsieur le Président :

Oui, mais c'est cinq minutes.

Madame Poulain :

Vous avez choisi la solution de... C'est cinq minutes quand ça vous arrange, Monsieur! Vous avez choisi la solution de faciliter. Vous avez été incapable de maîtriser les finances de la Ville. Je rappelle qu'on alerte depuis 2022 sur la mauvaise gestion. Et là, vous faites des économies sur le dos de nos enfants. Là où on avait tous les créneaux à leur consacrer, vous leur laissez une demi-journée par semaine pour plus de 800 enfants. Vous actez aussi par voie de presse que la ville réalise 500 000 euros d'économie annuelle sur le fonctionnement de la piscine. D'une part, c'est faux. Mais surtout, je vais faire appel à votre mémoire, c'est le dernier point, on avait dénoncé publiquement votre projet le 24 avril 2021, souvenez-vous, au Conseil municipal où vous avez retiré les fonctions de Monsieur Bachiri. Vous nous avez accusés, je vous cite, de "faire du savonnage public". Mais maintenant, nous y sommes. La vérité éclate enfin au grand jour et vous nous donnez raison, au groupe Engagés pour Waziers, qui ne cesse de rendre public vos manipulations depuis 2021. Ce que nous avons gagné dans cette élection, c'est la vérité, le vrai visage de Laurent Desmons et de son équipe. Je vais juste conclure en disant que vous allez marquer l'histoire de cette ville ce soir en étant celui qui détruit l'ADN de Waziers. Merci.

Monsieur le Président :

Vrai visage, etc. Les expressions, ça me rappelle une certaine formulation... On voit que c'est coécrit et c'est normal vous avez un groupe...

Madame Poulain :

Non, non, ce n'est pas coécrit. Vous savez, ce n'est pas parce que je suis une femme que je n'ai pas de cerveau.

Monsieur le Président :

C'est la rhétorique que je connais très bien.

Madame Poulain :

Si vous voulez, je peux vous réécrire aussi.

Monsieur le Président :

Je vous demande s'il vous plaît de rester...

Madame Poulain :

Monsieur Desmons, les attaques sont faciles... Du coup, on me coupe le micro. C'est très démocratique. Quel courage.

Monsieur le Président :

Vous avez eu votre temps de parole. Vous ne me respectez pas, Madame Poulain, je me permets de faire ça.

Madame Poulain :

Je vous ai respecté, Monsieur. C'est juste que ça ne vous plaît pas, le discours.

Monsieur le Président :

J'ai la parole, je la garde. Quelques éléments de réponse, mais on ne va pas refaire le débat de la piscine une douzième fois, parce qu'on doit en être là. Simplement, vous parlez de fausses promesses. Moi, je pense que j'ai été très clair pendant la campagne sur l'avenir de la piscine. Ça n'a pas été écrit noir sur blanc "Oui, je vais fermer la piscine dès que je vais être élu", mais tout le monde a compris que je travaillais là-dessus. Vous parlez de fausses promesses. Vous, avec vos 300 000 euros pour rouvrir, c'était complètement farfelu. Et j'en profite pour dire que les travaux de la Commission Avenir de la piscine vous donnaient tous les éléments, au groupe d'opposition, pour savoir qu'on ne parlait pas du tout de ces chiffres-là. Donc, s'il y a bien quelqu'un qui a fait des fausses promesses, c'est vous. Heureusement que vous n'avez pas été élus, parce que je ne sais pas comment les finances de la Ville tiendraient avec tout ce que vous vouliez faire en deux ou huit ans, puisque vous vous y voyez déjà. Sur Hornaing...

Madame Poulain :

C'est facile de dire ça alors qu'on n'a pas été élu...

Monsieur le Président :

Laissez-moi terminer mon intervention. Je recoupe le micro. Sur Hornaing. Hornaing, vous savez combien d'écoles, combien de villes vont là-bas. Et finalement, aujourd'hui, je pense que nos Wazierois ne vont pas moins à la piscine à Sin-le-Noble, à Douai que les petits enfants de la ville d'Hornaing. Et pour répondre aussi à votre intervention de tout à l'heure, j'ai écrit au début de tout cela, à toutes les communes qui étaient limitrophes de Waziers, pour dire : est-ce qu'on ne peut pas mutualiser notre piscine, travailler sur un projet ensemble, etc. ? Et puis, finalement, elles m'ont toutes dit : "Non, c'est l'agglo qui doit faire, etc." Donc ma piste aujourd'hui, ça reste soit Douai, soit Sin-le-Noble qui le ferait le jour où leur piscine sont en fin de vie, soit l'Interco à qui... Comme ça a été dit dans la presse, j'en ai parlé à plusieurs reprises au président de l'agglo. Aujourd'hui, ça n'est pas à l'ordre du jour, mais je pense que ce serait la solution, parce que je pense qu'une piscine privatisée, comme on avait au Waziers, comme on a à Sin-le-Noble aujourd'hui, c'est une vraie solution pour que nos enfants apprennent à nager de façon plus adaptée que Sourcéane. Sourcéane est un formidable équipement de loisir qui nous a fait partir d'ailleurs beaucoup de pratiquants adultes, etc., qui vont plutôt prendre leur voiture ou le bus pour aller sur Sourcéane et qui venaient moins. Et donc vous avez aussi les chiffres, qu'il n'y avait presque plus d'adultes wazierois qui venaient régulièrement. Comme on a une situation satisfaisante pour les enfants, que les adultes ne venaient plus beaucoup, et c'était beaucoup les extérieurs, et nos impôts, notre DSU, c'est surtout pour les Wazierois que ça doit venir. Et sur la DSU, on peut financer un groupe scolaire important comme ça. C'est de l'ambition pour nos enfants, c'est de l'ambition pour les 20, 30 ans qui viennent pour la ville. Et oui, ce n'est pas financer du chauffage, du gaz perdu dans l'atmosphère pour quelques adultes extérieurs à Waziers. Voilà ce que je pouvais vous dire là-dessus. Maintenant, je pense que...

(inaudible)

Monsieur le Président :

Une partie était encore à disposition d'Auby, mais effectivement, c'est une bonne remarque de travailler... Sébastien, je te laisse travailler là-dessus, de savoir ce qui est en stand-by à Auby, qu'il puisse au moins servir dans d'autres endroits. Une partie qui était ici dans la piscine municipale où on vend aux enchères des choses qui n'étaient pas stratégiques, plutôt qu'elles attendent là que les choses se passent. Donc ça fait quelques rentrées,

d'ailleurs qui ne sont pas mises au budget, mais on se sert de plus en plus d'une plateforme qui permet de vendre des équipements qui ne servent pas beaucoup. Comme il y avait un Car Podium qui avait été acheté il y a quelques années, on se rend compte que ça évolue tellement vite et le prestataire vient avec le sien. Et finalement, il vaut mieux revendre celui-ci, qui prend 364 jours par an l'humidité et louer de temps en temps. Voilà, c'est une petite parenthèse sur les recettes d'investissement. Monsieur Michon, pareil, votre groupe a déjà suffisamment parlé. Je sais que c'est un sujet important, mais tous les sujets sont importants. Votre micro. Ah pardon. Allez-y, allez-y.

Monsieur Michon :

Voilà, deux mots seulement. Si c'est possible, je demanderai à Monsieur Ferez de nous faire un récapitulatif, depuis 2019 à maintenant, le nombre d'adhérents dans les deux clubs adultes et jeunes.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Michon :

Ce serait intéressant parce que vous venez de dire...

Monsieur le Président :

Vous faites bien d'en parler parce que je voulais les évoquer. C'est sans doute eux les grands perdants. J'en suis bien conscient

Monsieur Michon :

Oui, parce que vous venez de dire qu'il n'y avait presque plus personne qui venait à la natation adulte. Donc, ce serait intéressant.

Monsieur le Président :

À la natation adulte, il y avait très peu de Wazierois. Mais la natation jeune, là, c'est vrai, c'est très clair, ils ont perdu des adhérents.

Monsieur Michon :

Ce serait bien qu'on ait les chiffres.

Monsieur le Président :

Il n'y avait pas 51 Wazierois à la natation adulte. Non. On vérifiera, mais je ne pense pas. On va passer au vote. Encore une fois, ce n'est pas de gaieté de cœur, on est bien d'accord. Sur cette fermeture de la piscine, qui est contre ? Donc, 8 votes contre, groupes Agir pour Waziers et Engagés pour Waziers. Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Donc, c'est adopté à la majorité. Je vous remercie pour la tenue. Puis, que le public n'ait pas fait de marque d'approbation, j'apprécie parce que je sais qu'il y a beaucoup de gens qui sont hostiles à cette décision.

Adhésion au Service Energie Collectivité du SCoT

Je continue avec des délibérations sans doute un peu plus légères. Sur la suivante, c'est simplement qu'on avait passé le 20 décembre l'intention d'adhésion au SCoT pour nous

aider justement sur l'accompagnement énergétique, et cette fois-ci, ils ont vraiment délibéré. On est à 1,40 euros par an par habitant. Ils se sont vus le 22 décembre. Donc, cette fois-ci, on peut adhérer réellement. Je pense qu'il n'y a pas de souci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Fonds de concours communautaire pour l'année 2023

Je laisse la parole à madame Charlet.

Madame Charlet :

Ça concerne la finance. Douais Agglo nous attribue un fonds de concours de 2 088,67 pour des dépenses de fonctionnement qui sont relatives à un équipement. Pour info, une fiche avait été établie pour un montant de 4 245,56 concernant l'entretien de chaudières, réparation de lavabos, entretien de systèmes d'évacuation buées grasses, nettoyage de locaux et équipement de cuisine, vérification annuelle des installations électriques, tout ça pour le centre de vacances de Malbuisson. Donc, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui est présentée par Douais Agglo pour avoir le versement de 2 088,67, à mettre en fonctionnement.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Une petite intervention. Simplement pour rappeler à madame Charlet que depuis tout à l'heure, nous parlons finances avec le ROB.

Monsieur le Président :

Oui, on a déjà eu le débat. On est d'accord entre nous. Madame Charlet travaille dans l'ombre avec le service financier et je fais la présentation politique du rapport d'orientation budgétaire. Et vous aurez beaucoup d'éléments en commission de finances et au budget. Quand vous aurez besoin d'explications, c'est elle qui vous les donnera. Bon, il n'y a pas de souci là-dessus. C'est une petite délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui, madame Frasca m'a donné pouvoir le temps qu'elle fasse une petite pause technique. Donc, qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Je laisse la parole à monsieur Dogimont pour quelques délibérations.

Classes de découverte – Participation des familles

Monsieur Dogimont :

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération, numéro 20, concerne les classes Découvertes et la participation des familles. Nous revenons sur la délibération du 7 juillet 2023. En effet, la ville de Douai ayant changé la stratégie de ses tarifs et ayant octroyé aux Wazierois qui sont de leur commune le même tarif que pour les Douaisiens, nous avons décidé de modifier et de, bien sûr, conserver le quotient familial de la CAF, mais de ce fait, d'appliquer également la réciprocité à chaque ville qui applique (le tarif, celui de leur ville, aux Wazierois. Donc, un Wazierois qui est scolarisé à Douai peut bénéficier du tarif douaisien. Ils ont fait cette délibération au mois de septembre. Et de ce fait, on souhaite modifier notre délibération pour pouvoir faire la même chose pour toute ville qui serait proche de Waziers et donc, des Wazierois qui seraient scolarisés dans ces villes.

Monsieur le Président :

Madame Poulain?

Madame Poulain :

Il faudrait quand même souligner que c'était quand même suite à une remarque de monsieur Bachiri que vous aviez acté un dialogue avec les autres villes pour pouvoir le mettre en place. Ça ne vous parle pas ?

Monsieur Dogimont :

Absolument pas. À aucun moment, je n'ai parlé avec Monsieur Bachiri ...

Madame Poulain :

Non, c'est une discussion publique. C'est en conseil municipal.

Monsieur Michon :

Attendez. En séance plénière, reprenez le procès-verbal de la réunion.

Madame Poulain :

Je vais le faire. Le PV du 9 juin.

Monsieur Michon :

En séance plénière, les deux groupes ont fait... les deux groupes ont fait...

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, vous n'avez pas demandé la parole. Allez-y, Madame Poulain.

Monsieur Dogimont :

J'aurais souhaité finir juste aussi, excusez-moi. Non, ce que vous voyez là devant vous, c'est suite au fait que Douai applique le tarif à nos Wazierois et qu'ils aient changé leur délibération, qui fait que nous effectuons aussi la même chose. À aucun moment, ça n'a été un échange avec monsieur Bachiri.

Madame Poulain :

Bien sûr que si. PV du 9 juin 2023, page 33. Monsieur le Président : suite à la remarque de monsieur Bachiri, donc on va avoir une discussion avec les villes des alentours pour savoir si elles font le même genre de participation que Douai. Et Monsieur Bachiri, vous avait répondu : on tombe d'accord. Donc, merci de reconnaître notre force de proposition et merci d'avoir travaillé avec les villes voisines pour pouvoir en faire bénéficier les Wazierois.

Monsieur Dogimont :

Comme à votre habitude, vous voulez vous tirer la couverture. Je comprends. Mais ce n'est absolument pas ce que vous voulez. Je vous le dis, je ne me rappelle pas du tout de cet échange. Donc, il l'a peut-être dit, c'est le propos, mais ça ne vient absolument pas de ça.

Madame Poulain :

Je vous laisse la copie.

Monsieur Dogimont :

Donc, laissez votre feuille. Il n'y a aucun problème. Je n'ai aucun souci.

Madame Poulain :

Non, mais ce n'est pas une question de tirer la couverture à soi.

Monsieur Dogimont :

C'est un peu comme d'habitude. Mais ce n'est pas très grave. On a l'habitude. Très bien.

Madame Poulain :

En fait, même quand on vous remercie d'écouter, vous êtes encore... Vous avez la rage au corps, en fait. Ce n'est pas possible.

Monsieur le Président :

S'il vous plaît. S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Madame Poulain :

Mais j'ai l'impression que la vapeur s'inverse quand même.

Monsieur Dogimont :

J'adore votre mordant. J'adore le mordant de ce groupe. Ah, c'est formidable !

Monsieur le Président :

Monsieur Michon a demandé la parole, s'il vous plaît. Votre micro.

Monsieur Michon :

Je ne vais pas reprendre ce que vient de dire madame Poulain, mais je confirme et je crois que vraiment, Monsieur Dogimont, vous devriez relire vos notes. C'est sur le PV du conseil municipal que les deux groupes sont intervenus sur cette question et que vous avez dit : non, on ne va pas bouger parce qu'il faut que chaque ville puisse montrer à ses habitants qu'elle participe au financement, sur les remarques qui avaient été faites par monsieur Bachiri et moi-même sur la manière de procéder. Donc, ce n'est pas pour en tirer gloriole, mais c'est bien. Mais c'est bien aussi de dire : suite à vos remarques, on a regardé et voilà le résultat.

Monsieur le Président :

Je vais compléter parce que j'ai peut-être d'autres infos aussi. En fait, on n'a pas initié nous-mêmes parce qu'il y a beaucoup de Douaisiens scolarisés à Waziers, mais il y a très peu d'enfants d'autres communes. Donc, on parle surtout des Douaisiens. Et c'est Douai qui, de son côté, a pris cette initiative en disant : il faudrait qu'on discute parce que finalement, il y avait cette délibération de notre côté à 130 euros ; faisons la même aussi. Donc, on en a profité à ce moment-là pour mettre réciprocité. Comme ça, on ne cite pas Douai en

particulier. On met en général "réciprocité". Pour l'instant, il n'y a que Douai qui l'a fait. Mais suite à ce conseil municipal aussi de ce jour, s'il y a quelques enfants de Lallaing, Sin-le-Noble, etc., qui sont à Waziers, si leurs villes délibèrent dans le sens, elles bénéficieront là-dessus. Mais ce n'est pas un travail qui a été tout de suite lancé après cette délibération. Mais peu importe. Ce qui compte aujourd'hui, c'est qu'on a un traitement commun entre les Douaisiens et les Wazierois. On passe au vote sur cette délibération. Donc, sur la 20, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Encore Frédéric pour la 21.

Séjour de vacances – Participation des familles

Monsieur Dogimont :

Je continue donc sur la délibération 21, sur le séjour vacances et la participation des familles dans le cadre des colonies de vacances qui sont organisées comme chaque année à Malbuisson, en juillet pour la première session de 15 jours et en août pour une seconde session de 15 jours. Il est demandé à l'Assemblée délibérante de fixer le barème des participations des familles selon le quotient CAF comme suit. Donc, vous avez le barème de la CAF qui est affiché devant vous, avec la dégressivité suivante : pour le deuxième enfant, 90 % ; 75 % puis 50 % pour les troisième et quatrième enfants. Rien n'a été changé. Et une réduction de 10 % sera accordée sur la facture globale des enfants placés à l'AME. C'est l'accompagnement Maison d'enfants avec lequel nous sommes partenaires depuis plusieurs années. Ça leur permet de continuer à profiter aussi du bâtiment.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Vous m'arrêtez si je me trompe, mais il me semble que vous avez oublié d'indiquer que vous avez enlevé le tarif wazierois pour les enfants du personnel du centre social.

Monsieur le Président :

À mon avis, on avait changé la formulation pour dire "pour des associations sur la commune". Effectivement, pour moi, on l'avait reformulé. Alors, c'est peut-être un oubli là ?

Madame Poulain :

Non, il n'y a pas de reformulation. Il y a une ligne en moins. C'est ce que j'ai vu.

Monsieur le Président :

Alors, je ne sais pas. Je vois des gens du pôle Jeunesse, là-bas. Si...

Monsieur Dogimont :

Non. En tout cas, si c'est le cas, c'est un oubli parce qu'on n'a pas souhaité du tout le retirer.

Monsieur le Président :

Oui, c'est le même. Donc, on reprendra la formulation de l'époque et on le remettra, effectivement. Mais je crois que ce n'était plus formulé depuis quelques années, enfant du centre social. C'étaient les enfants... C'est quelle année ? C'est écrit centre social ?

Madame Poulain :

Délibération 2023 - 021. De plus, il convient de préciser les points suivants : deuxième point, tarif appliqué pour les enfants du personnel du centre social, tarif wazierois.

Monsieur le Président :

À mon avis, c'est ça qui était un reste parce que je vous propose qu'on le reformule comme on l'a fait sur d'autres délibérations. C'était : tarif des enfants pour ne pas citer une association en particulier, d'enfants ou de parents qui sont salariés d'une association. En fait, il n'y a que le centre social, mais au moins, c'est plus générique. Mais effectivement, si c'était l'an dernier, c'est une erreur de copier - coller sur la délibération. On le rajoute sans problème. On passe au vote, donc avec cette modification. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. La suivante, toujours Monsieur Dogimont. C'est du classique.

Accueil Collectif de Mineurs – Conventionnement LEA (Les loisirs équitables et accessibles)

Monsieur Dogimont :

Oui. La délibération numéro 22, c'est concernant, bien sûr, le conventionnement LEA, Loisirs équitables et accessibles. Donc, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer le barème de tarification familiale aux ACM en heure et enfant défini ci-après, d'après l'objectif de la signature de la convention d'objectifs et de financement du dispositif LEA, avec la CAF du Nord. Donc, vous avez le barème qui est situé devant vous. Et à ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi qui sont inchangés, 50 centimes par jour pour les enfants issus de familles bénéficiant du RSA, 2 euros par jour pour les enfants wazierois, et 5 euros pour les enfants dont les parents n'habitent pas la commune. De plus, il convient de préciser les points suivants. Donc, j'espère qu'il n'y a pas d'oubli cette fois-ci, qu'il n'y a pas de ligne supprimée, mais on n'en a pas retiré.

Madame Poulain :

Il y a la même.

Monsieur le Président :

Donc, on rajoutera la même.

Monsieur Dogimont :

On la rajoutera également.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki?

Madame Parnetzki :

Je vais faire la même demande à monsieur Dogimont, puis à Monsieur le Maire. Est-ce qu'on ne pourrait pas passer à 1 euro par jour pour les enfants wazierois ? Je l'ai faite l'année passée, je réitère ma demande.

Monsieur Dogimont :

Je vous avoue que je m'attendais à votre intervention là-dessus.

Madame Parnetzki :

Merci. La preuve, c'est que vous pensez à moi. Alors, c'est très bien.

Monsieur Dogimont :

Je reste sur la position où, comme j'ai expliqué, le repas était déjà à presque 6 euros par enfant sur les années précédentes. Donc, on y sera sans doute encore plus cette année réellement, pour le coup, à la Commune. Si la CAF souhaite faire, comme pour les dispositifs pédagogiques, c'est-à-dire mettre à 1 euro le repas pour les enfants au niveau du scolaire, pour les ACM, ça sera avec plaisir qu'on mettra le repas à 1 euro. Mais pour l'instant, on reste sur ces tarifs.

Madame Parnetzki :

Je le demanderai tous les ans.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui. Juste que vous avez assez fait d'économies sur le dos de nos enfants. Donc, vous comprendrez qu'on ne va pas la voter.

Monsieur le Président :

Vos formules choc, marketing.

Madame Poulain :

Ah oui, oui ! On va sortir les mouchoirs, je vous le confirme.

Monsieur le Président :

C'est tout ? C'était juste pour ça ? D'accord. Donc, qui est contre cette délibération ? Donc, le groupe Engagés ? À cause des repas du midi, d'accord. Qui s'abstient ? Donc, le groupe Agir pour Waziers. Qui est pour ? Donc, la majorité municipale, 21. OK. La garderie, délibération 23.

Mise en place d'une garderie lors des ACM – Fonctionnement et tarification

Monsieur Dogimont :

On continue, oui, avec la délibération 23. Merci, Monsieur le Maire. Donc, la mise en place d'une garderie lors des ACM. Nous sommes sur la même tarification que l'année dernière, 1 euro le matin et 1 euro le soir. Et tout retard après l'heure de fermeture engendrera une pénalité de 10 euros. C'est vraiment fait pour inciter les parents à respecter les employés qui seront présents pour faire la garderie. Sauf si, bien sûr, je le répète et je crois que je l'avais

précisé aussi à l'année dernière, il y a vraiment un incident qui justifierait le retard, on reverrait cette position, bien entendu, au cas par cas.

Monsieur le Président :

Pas de souci ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Le point suivant, c'est madame Charlet qui reprend la parole.

Convention de transfert de propriété de matériel pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique

Madame Charlet :

Ça concerne Jeunesse et Scolaire. C'est dans le cadre de la démarche "Notre école, faisons-la ensemble". Les écoles pouvaient bénéficier d'un soutien financier pour des projets pédagogiques. La direction des services départementaux de l'Éducation nationale, dans ce cadre, a financé le matériel permettant la mise en œuvre d'un projet, Le numérique au service de la réussite scolaire, déposé par l'école élémentaire Gambetta. Afin de faire le transfert, je vous signale que le matériel, c'était quand même assez conséquent. Il y avait des écrans, des serveurs, les licences et cinq ordinateurs. Il y avait pas mal de tablettes également. Donc, on vous demande de pouvoir faire le transfert parce que le matériel restera propriété de la Commune par la suite. Donc, il est demandé à ce qu'on signe la convention pour pouvoir bénéficier de ce projet numérique pour les enfants.

Monsieur le Président :

Pas de remarque, pas de question ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Est-ce qu'il y a d'autres écoles qui sont éligibles au dispositif ? Est-ce qu'on peut l'étendre ?

Madame Charlet :

Il faut en faire la demande. Là, c'est monsieur Legrand.

Monsieur le Président :

Les directeurs... Je ne sais pas si madame Margonelli peut compléter ?

Madame Margonelli :

Ce sont les écoles qui montent les projets, qui les envoient sur une plateforme. Ces projets sont acceptés ou pas par la DSDEN.

Madame Poulain :

Est-ce qu'on sait si on a déposé d'autres projets qui ont été éventuellement refusés ou pas ? Parce qu'il y a des arbitrages.

Madame Margonelli :

Monsieur Legrand en a déposé un deuxième. Par contre, les autres écoles ne m'ont pas informée d'un dépôt de projet. Nous, on en a un. Dans mon école, on a un projet également sur le numérique, mais on est en train d'y travailler.

Monsieur le Président :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est évidemment adopté à l'unanimité. Monsieur Dogimont, pour la location.

Location de « La Source Bleue » à Malbuisson

Monsieur Dogimont :

Concernant cette délibération, la délibération numéro 25, c'est concernant la possibilité de location de La Source bleue à Malbuisson. Par délibération du 10 mars 2022, le Conseil municipal a fixé les tarifs de location pour les conditions d'accès au bâtiment La Source bleue. Mais on souhaite compléter l'offre, donnant la possibilité d'avoir un séjour clé en main. Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'ajouter un forfait journalier pour le personnel encadrant, donc un directeur diplômé à 120,07 euros par jour et un animateur de 92,05 euros par jour.

Monsieur le Président :

Des questions, des remarques ? Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

On va rappeler ce qu'on a dit. Nous, nous sommes pour que Malbuisson soit réservé aux enfants wazierois et aux associations, en montrant des projets pour l'utiliser beaucoup plus. Donc, on votera contre cette délibération.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, pas de remarque ?

Madame Poulain :

Nous, on restera fidèles à notre position, c'est-à-dire qu'on maintient qu'il faut ouvrir, au contraire, et trouver une utilisation globale pour ne pas perdre ce bâtiment. Donc, on n'est pas d'accord sur les modalités que vous proposez. Néanmoins, on vous laisse faire votre travail et on l'évaluera plus tard.

Monsieur le Président :

Oui. Alors, du coup, c'est un bâtiment qui est communal, dans lequel il y a des investissements qui ont été faits, y compris récemment. Ça, c'est important. On le valorise comme ça. Et évidemment, dans les choix, c'est les communes qui commencent à frapper à la porte puisque dans 16 jours, 17 jours, les Grangettes, le bâtiment qui appartient à un syndicat dans plusieurs villes, dont celle de Hornaing, va être fermé. Et donc, sur la capacité de ce bâtiment qui permet d'avoir une cinquantaine de couchages, on commence à intéresser ces communes. Donc, le courrier que je leur avais envoyé il y a un an n'était pas si stupide que ça puisque ça commence à arriver. On a une commune qui s'est positionnée, mais qui voulait vraiment quelque chose de clé en main. D'où la délibération où on rajoute la direction et l'animation, alors que jusqu'à présent, c'était la pension complète — donc, ménage, repas, etc. —. Évidemment, par contre, la priorité, ce sont les Wazierois. Donc, ça ne viendra jamais au détriment d'une activité proposée aux Wazierois. Qui est contre ? Donc, le groupe Agir pour Waziers. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté, c'est assez rare pour le souligner, avec les voix d'Engagés pour Waziers et de Via Waziers.

Madame Poulain :

Ce n'est pas rare pour le souligner. On n'a jamais été fermés à ouvrir l'utilisation.

Monsieur le Président :

Non, c'est la combinaison que je voulais dire, d'avoir Agir pour Waziers qui vote contre et Engagés pour Waziers. C'était juste un commentaire politique que je faisais.

Madame Poulain :

C'est comme le fait que vous soyez tous là aujourd'hui. Vous avez réussi. Et on ne l'a pas souligné pour autant au début du conseil.

Monsieur le Président :

La délibération suivante, c'est liée à celle-là. C'est la 26.

Création et recrutement de trois contrats d'engagement éducatif (contrat de droit privé)

Monsieur Dogimont :

Oui, exactement. La création et le recrutement de trois contrats d'engagement éducatifs, c'est lié à la location. Il est proposé à l'Assemblée délibérante de créer trois postes d'animateurs. Un poste d'animateur diplômé stagiaire ou non diplômé, sur le grade d'adjoint d'animation, pour une durée de huit jours, à titre indicatif du 19 au 26 avril 2024. Et deux postes d'animateurs diplômés stagiaires ou non diplômés, sur le grade d'adjoint d'animation, pour une durée de six jours, à titre indicatif du 29 avril au 4 mai 2024. Et en adoptant la rémunération suivante, le forfait journalier brut en euros, qui inclut le temps de préparation et de rangement à 103,69 euros pour les animateurs titulaires du BAFA ou équivalent, et à 101,17 euros pour les stagiaires BAFA ou non diplômés, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Président :

Des remarques ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, merci. Suivant. Monsieur Dogimont, pour commencer.

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (art. L 332-23, 2° du Code Général de la fonction publique)

Monsieur Dogimont :

Oui, cette délibération numéro 27, c'est pour la création d'emplois non permanents, faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. C'est pour une durée maximale de six mois et sur une période consécutive de 12 mois renouvelés compris. Je vais laisser la parole à madame Charlet vu que c'est vraiment une ressource humaine, pour expliquer plus amplement.

Madame Charlet :

Oui, c'est pour cette raison que comme on a besoin d'un renfort, là, on avait proposé déjà le clé en main et les postes, trois postes d'agents contractuels à temps complet, recrutés en qualité d'agents techniques avec le grade d'adjoint technique pour une durée de 19 jours.

Ça englobe les deux séjours, les séjours sportifs et le séjour loué à une autre commune. Pour une durée de 19 jours, à titre indicatif du 18 avril au 6 mai 2024. La rémunération de ces agents sera établie sur un forfait brut journalier de 134,89 euros. Les crédits seront inscrits au budget.

Monsieur le Président :

Ils seront, voilà.

Madame Charlet :

Ils seront.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Monsieur Mascarte?

Monsieur Mascarte :

Une petite question, oui. À l'instant, on parlait du contrat de location, c'est-à-dire de, c'est-à-dire aux autres villes, et je viens d'entendre par madame Charlet qu'il y avait un séjour pour une autre commune. Est-ce qu'on peut connaître le nom de la commune, je ne sais pas, ou bien c'est secret ?

Monsieur le Président :

C'est ce que je viens de dire. Ce sont les communes qui tapent à la porte de la ville. Pour l'instant, on délibère. Je vous le communiquerai quand ça sera définitivement acté.

Monsieur Mascarte :

Si on délibère, c'est que vous avez un nom.

Monsieur le Président :

Oui. Comme sur d'autres choses, pour l'instant, je préfère le garder, tant qu'eux n'ont peut-être pas communiqué suffisamment auprès de leurs habitants, etc. On délibère avant et on communique après. Ce n'est pas toujours le cas, mais là, c'est le cas. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Et sur ce que vient de dire madame Charlet, ça regroupait à la fois le séjour sportif sur la première semaine, puisqu'on est du 18 avril au 6 mai, et ensuite sur la commune en question sur la deuxième partie.

Fixation des enjeux prioritaires pour le contrat de ville « Quartiers 2030 »

Ensuite, c'est une délibération un petit peu cadre pour venir appuyer ce que fait Douais Agglo et ce que fait l'État sur la politique de la ville. Vous avez une délibération qui indique les sujets sur lesquels Waziers se pose en prioritaire. Je ne fais pas une grande explication sur la politique de la ville ce soir, mais on est sur une nouvelle vague de 2024 à 2027. Et donc, sur à la fois la réussite éducative, l'employabilité, la transition urbaine et écologique, le bien-vivre ensemble, la tranquillité publique, l'accès à la santé. En délibérant comme ça sur ces thèmes, ça nous permet, après, d'aller déposer des dossiers, des fiches avec les différents partenaires, que ce soit des centres sociaux, des associations, la commune, on parlait du séjour sportif, des choses comme ça. Tout ça, c'est de la politique de la ville. Mais sauf qu'il faut délibérer sur les thèmes qui sont de toute façon ceux de l'agglo et après on

recrée des sous-thèmes, etc., et j'ai pu envoyer des documents complémentaires que l'agglo nous a synthétisés. Je faisais partie moi-même, même si je n'étais pas élu à l'agglo, de la Commission Cohésion sociale dans laquelle ces sujets étaient restitués. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui. Comme vous venez de l'expliquer, cette délibération-cadre est fixée par l'agglo et a été proposée à l'État. Si celle-ci n'est pas encore approuvée par l'État, elle a fait l'objet d'échanges avec les différents services de l'agglo, avec les communes et la préfecture. Donc, c'est quasiment sûr qu'on va passer sur cette base-là. Mais en dehors des enjeux prioritaires retenus ci-dessous et qui sont encadrés par l'accord cadre, la géographie prioritaire change. Et notre commune voit le nombre d'habitants pouvant bénéficier de la politique de la ville augmentée de plus de 2 000 âmes. Mais attention, si le nombre de bénéficiaires augmente, le montant des financements de l'agglo reste, lui, identique aux années précédentes, soit 342 000 euros. Le président l'a écrit et précisé. Et celui de l'État risque même peut-être de diminuer compte tenu des restrictions budgétaires qui sont annoncées. Permettez-moi de m'amuser un tout petit peu. Détendons-nous un peu. Cette géographie prioritaire n'entre pas dans le calcul de la DSU totalement. Ce n'est donc pas l'augmentation de la pauvreté dans notre commune depuis votre arrivée à la direction des affaires qui va vous permettre de surfer sur la misère et la détresse de notre population, par une forte augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Car nous avons découvert durant la campagne électorale que, de nouveau, vous faisiez semblant d'adorer la pauvreté, à condition, bien sûr, qu'elle rapporte au budget communal. Comme l'écrivait... Un peu de silence. Je vais recommencer mon intervention. Je disais, car nous avons découvert durant la campagne électorale que, de nouveau, vous faisiez semblant d'adorer la pauvreté, à condition, bien sûr, qu'elle rapporte au budget communal. Comme l'écrivait, écoutez bien, Max La Menace dans l'un de ses torchons publiés par Douai Vox que vous appréciez particulièrement. Je n'allais pas louper, ça, Monsieur le Maire. Le dinosaure marxiste tendance Gaucho, que je serais, vous dit ce soir, Monsieur le Maire : "J'ai passé une excellente soirée... mais ce n'était surtout pas celle-ci." Mais revenons à nos moutons, Ramadan oblige, dans l'intérêt de notre commune, nous voterons, bien évidemment, cette délibération.

Monsieur le Président :

Je partage votre analyse sur le fait que les crédits ne vont pas augmenter, puisque... Mais on va avoir plus de monde, il y aura plus de monde qui sera éligible au dispositif. Ça va nous permettre, notamment, très concrètement, on en a parlé tout à l'heure, le faubourg Morelle, le parc rentre dans le domaine QPV, donc on est en train de monter un dossier là-dessus en espérant que ça puisse être financé par ce biais-là en partie. Sur la dotation, par contre, je vous confirme que oui, elle va augmenter significativement à partir de 2026. Là, on a des certitudes parce que vous avez eu l'air de remettre ça en question. Et ça sera pour le bénéfice du budget de la commune et donc des habitants, même si vous l'avez présenté d'une façon qui vous est propre. Est-ce qu'il y a une autre remarque, Madame Poulain ?

Monsieur Michon :

Donc, on prend rendez-vous.

Monsieur le Président :

Ça se verra sur le budget 2026, donc oui, on prendra rendez-vous à ce moment-là.

Madame Poulain :

Oui, sur la démarche, moi, je vais juste revenir sur la démarche de l'ANCT sur le sujet. Il y avait un calendrier pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville, avec notamment une phase de concertation qui s'était terminée le 31 octobre 2023. La concertation était intitulée "Quartiers 2030 : Vos projets pour les quartiers". Et ça devait permettre aux habitants des quartiers prioritaires de partager leur expérience sur deux aspects. Un questionnaire qui devait être dédié aux défis, atouts et projets pour les quartiers. Et le deuxième point, sur des rencontres locales organisées dans les quartiers pour permettre la participation de tous. Je n'invente rien, c'est écrit sur le site de l'ANCT. Ça, c'est un bel exemple de la différence entre votre groupe et le nôtre. Oui, il y a une grosse ingénierie qui a été déployée par l'État et par Douaisis Agglo, dont il faut souligner le travail. Effectivement, on ne va pas remettre en cause les axes qui ont été choisis parce qu'ils sont tout à fait pertinents. Par contre, le manque de participation et le manque d'écoute de nos quartiers est aussi criant sur ce point-là. Parce que sur le premier point, vous avez effectivement diffusé le questionnaire. Je vais reprendre exactement les dates. La date butoir était au 31 octobre. Le questionnaire, qui était quand même relativement long et un peu complexe pour celui qui voulait le compléter correctement, vous l'avez diffusé le 16 octobre, 15 jours avant l'échéance. Vous l'avez republié le 24 et le 30 octobre. Trois petits posts sur Facebook et terminé. Circulez, il n'y a plus rien à voir. Moi, j'aimerais connaître le nombre de personnes qui ont répondu au questionnaire. Est-ce que vous êtes en capacité de répondre ? Et sur le deuxième point, évidemment, il y a eu zéro concertation locale, aucune rencontre dans les quartiers. Moi, ça m'attriste. C'est vraiment cette proximité avec les quartiers que moi, je défendais pendant la campagne et que je vais continuer à défendre pour le reste du mandat.

Monsieur le Président :

Deux choses. Je pense qu'il n'y a même pas une dizaine de personnes qui ont répondu au questionnaire, malgré les différentes relances. Il y a eu un échange avec la déléguée de la préfète à l'égalité des chances sur ces modalités. Et on a fait ça sous la forme d'un échange. Du coup, je vous conteste ce que vous dites, puisqu'un échange avec le centre social Henri Martel sur les préoccupations des habitants, puisqu'ils sont bien implantés dans les quartiers pour savoir les choses. Maintenant, comme vous l'avez dit aussi en préambule, il y a une grosse ingénierie de Douaisis Agglo, etc. Et au final, c'est assez décevant parce qu'on voit que les personnes souhaitent être associées, etc. Vous voyez, on met un questionnaire, c'est facile à remplir. Il n'était pas si compliqué que ça. Il y avait différentes rubriques et derrière, les gens ne répondent pas forcément d'eux-mêmes. Il faut parfois mâcher le travail. Et finalement, comme on a des acteurs sociaux qui sont sur le terrain, on a eu un compromis avec la déléguée de la préfète. Et il ne faut jamais comparer à ses voisins. Mais je pense qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui ont fait du tout le travail de concertation. Nous, on l'a fait au moins, ce travail de cette façon-là. Après, vous êtes sans doute persuadés d'être plus implantés dans les quartiers. Et c'est votre droit de le penser.

Madame Poulain :

Ce n'est pas une question de qui est plus implanté ou pas dans les quartiers. C'est une question de faire participer les Wazierois aux décisions de la ville. Même si, oui, l'ingénierie était déjà développée, qu'est-ce qui nous empêchait d'aller dans les quartiers pour réexpliquer la démarche, pour expliquer même les bénéfices ? Voilà, c'est tout. Maintenant, vous ne l'appliquez pas, mais c'est coutume chez vous.

Monsieur le Président :

Je l'applique d'une certaine façon.

Madame Poulain :

C'est comme ça, effectivement, chacun sa vision.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On passe au vote sur ces critères. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je redonne la parole à madame Charlet.

Modification de la délibération 2020-163 du 18/12/2020 sur les modalités de mise en oeuvre sociale au bénéfice des agents et de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale

Madame Charlet :

Délibération 29, ça concerne le Comité national d'action sociale, le CNAS. Suite à un contrôle de l'URSAAF effectué pour la période 2020 à 2022, il y a eu un constat établi à l'égard de l'adhésion du CNAS. Pour se mettre en conformité, il y avait des conditions pour adhérer au CNAS qu'il faut respecter, notamment de respecter le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement. Il est proposé à l'Assemblée délibérante de modifier l'article 4 que vous voyez, je pense qu'il est assez lisible. Ce sont les agents qui pourront accéder aux prestations d'action sociale dès six mois d'ancienneté. Les agents titulaires, stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public ou de droit privé, à l'exclusion des vacataires placés sous l'autorité de la commune de Waziers, du CCAS ou de la Caisse des écoles de Waziers, à condition qu'ils ne soient pas déjà adhérents à la même structure dans une autre administration ou employeur privé. Les futurs retraités qui bénéficient des prestations en tant qu'actifs et les agents retraités qui bénéficiaient de l'œuvre sociale au titre de l'année 2023. Il est demandé d'approuver la modification.

Monsieur le Président :

Pas de questions ? Madame Poulain?

Madame Poulain :

Juste une petite remarque. L'article 5, c'était désigner monsieur Mohamed Zaïr, membre du conseil municipal, en qualité de délégué élu. Vous avez changé l'article 5 aussi, je suppose.

Monsieur le Président :

Oui, je crois que depuis, ôtez-moi d'un doute, mais on avait redélibéré pour désigner quelqu'un d'autre, non ? On vérifiera, mais il me semble que si.

Madame Poulain :

Oui.

Monsieur le Président :

Autant pour moi, apparemment, c'est madame Charlet maintenant.

Madame Poulain :

Oui, c'est ça.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, vous aviez une question ?

Monsieur Michon :

Non.

Monsieur le Président :

Non ? Qui est contre ce changement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Marchés Publics : Attribution du marché 2023-015 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les sites en tarifs bleus, jaunes et verts réglementés et prestations de services associés

Ensuite, information sur les tarifs d'électricité. Je l'ai indiqué rapidement au conseil municipal du 20 décembre. Vous avez vu le PV, donc je ne reviens pas dessus. C'est Total Energies qui l'a emporté. Et du coup, c'est là où on a vu une division par trois de notre potentielle facture d'électricité. C'est une information, pas de vote.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ensuite, pareil, des décisions directes, donc des informations. La 2023-060 sur la location d'un garage pour monsieur Baarour, à 107,92 euros. La 61, toujours 2023, sur la convention qu'on renouvelle avec REFPAC pour aller collecter notre taxe sur les enseignes. La 62, avec la société Jean Lefebvre pour le plateau rue Ferry et divers travaux de réfection.

Madame Poulain :

Est-ce que je peux vous interrompre ?

Monsieur le Président :

Allez-y.

Comme vous êtes là-dessus. Pourquoi il y a eu un marché en 2022 avec un seul lot, et là on repasse un marché en 2023 avec deux lots, pour mon information ? Sur l'accessibilité ?

Madame Poulain :

Sur le plateau.

Monsieur le Président :

Sur le plateau, parce qu'on a voulu profiter de l'occasion, on a fait un plateau, mais on savait qu'il y avait des endroits à rénover à différents endroits de la ville. Et j'ai lu des choses là-dessus, on a pris la décision de ça, c'était au moins au mois d'août, septembre, donc rien à voir avec les élections municipales. On avait fait un lot avec pas mal de petites réparations de voiries à gauche et à droite. La 2023-63, c'est un contrat classique sur les extincteurs à Malbuisson. Ensuite, la 2024-001, Berger-Levrault, le logiciel qui est installé un peu partout en mairie, une première, mais il y en a plusieurs après. La 002 sur la révision des loyers, il n'y a plus besoin de délibérer pour ça, c'est une décision que je peux prendre directement et j'en informe le conseil municipal. La 003, ce sont des copieurs, marché avec Toshiba, pour

laquelle on a plusieurs copieurs dans les bâtiments communaux, y compris les écoles. La 004 à nouveau sur les copieurs. Je fais un peu vite. La 005 sur Berger-Levrault à nouveau, le logiciel. La 6 également. La 7, on est allés demander une petite subvention pour l'espace culturel, Georges Prêtre, une petite DSIL, pour pouvoir isoler l'auditorium du reste du bâtiment, parce que comme ça, l'auditorium restera bien au chaud pour préserver les instruments, et les salles de classe, etc., ne seront plus chauffées pour rien la nuit et dans les moments d'inutilisation. Ensuite, on a la sollicitation à nouveau pour une subvention cette fois-ci, la 8 sur la FIPD programme S pour les caméras dont j'ai parlé tout à l'heure, environ 100 000 euros de travaux et on espère avoir 50 000. Ensuite, il y a eu un désistement, mais quelqu'un voulait un garage, la 9. Ensuite, la 10, c'est le contrat de maintenance pour la vidéoprotection avec ERYMA. Ensuite, la 11, c'est la société Bodet Time pour les panneaux d'affichage et la 12, c'est une convention qu'on passe classiquement avec l'établissement français du sang pour la salle Coët. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui, je voulais intervenir concernant la 2024-008, j'ai levé la main, mais vous avez continué. Ce n'est pas grave. Concernant la vidéoprotection, comme à chaque fois, vous maximisez le taux de subvention alors qu'il se situe normalement dans une fourchette qui se situe entre 20 et 50 %. Je crois que déjà en 2022, on en avait discuté, vous vous attendiez à avoir 50 %, et malheureusement, on ne les a pas eus. L'augmentation du parc nécessite à ce jour de nous communiquer les différentes statistiques quand même, parce qu'à ce jour, les caméras sont installées, on n'a aucune statistique. Je crois qu'à un moment donné, il serait bien de voir l'efficacité de la vidéoprotection. En effet, votre comportement contribue à former un système de production de la croyance dans l'efficacité de la vidéo. Mais il est vrai que la sécurité constitue un capital politiquement valorisable dans le cadre d'élections locales. L'installation de toujours plus de caméras et plus rarement la révision, par exemple, de leur emplacement qui pourrait, c'est-à-dire, solutionner le fait de ne pas racheter. Nous allons maintenant attendre les statistiques annuelles depuis leur installation, ainsi que leur nombre en activité, parce que je suis désolé, depuis le mois de juin, la caméra du Haut-Terroir n'est pas encore fonctionnelle.

Monsieur Moreaux :

Si.

Monsieur Mascarte :

Sachant qu'au mois de décembre... Depuis quand ?

Monsieur Moreaux :

Depuis début février.

Monsieur Mascarte :

Écoutez, je suis passé hier, pour moi, elle n'y était pas.

Monsieur Moreaux :

Elle a changé d'endroit.

Monsieur Mascarte :

Ah, d'accord.

Monsieur Moreaux :

Elle est sur un autre lampadaire.

Monsieur Mascarte :

L'ancienne, c'est toujours un leurre avec les deux fils qui pendent ?

Monsieur Moreaux :

Comment ?

Monsieur Mascarte :

L'ancienne avec les deux fils qui pendent, c'est toujours un leurre ?

Monsieur Moreaux :

Oui, c'est un leurre.

Monsieur Mascarte :

Non, parce que moi, si vous préférez la référence est celle-ci. Croyez-moi, je ne vais pas aller démonter l'autre. Mais bon, il y en a toujours une qui existe. Est-ce que c'est légitime également de conserver une caméra dont on voit les fils passer ou autre ? Je ne sais pas.

Monsieur Moreaux :

Monsieur Mascarte, je vous signale, et ça, c'est une remarque de la police, la délinquance après le Covid a explosé, et même dans les petits villages, partout. Les petits villages s'équipent maintenant, également, je parle de villages qui ont 1 500, 2 000 habitants. Même Lauwin-Planque s'y est mis. Donc, les caméras sont quelque chose d'important. Et alors que partout ailleurs, ça a explosé, pas chez nous, monsieur Mascarte. Donc, automatiquement, je peux vous garantir que, même si vous êtes contre, je ne sais pas, mais la vidéoprotection, c'est au niveau mondial, au niveau national, et c'est vraiment quelque chose de très utile. Et à la demande, sachez-le, avant les deuxièmes élections, le nombre de gens qui nous ont demandé d'avoir beaucoup plus de caméras, c'est aussi une somme d'argent, mais c'est une demande de beaucoup de Wazierois d'avoir plus de caméras.

Monsieur Mascarte :

Je termine, s'il vous plaît. Étonné que vous haussez le ton, monsieur Moreaux. Apparemment, vous êtes vindicatif. Simplement pour vous dire une chose. Je vous demande simplement, et au moins, c'est enregistré. Je vous demande les statistiques concernant... C'est-à-dire tout ce qui a pu être de délinquances, les vols, etc., par rapport aux emplacements de toutes ces caméras et le nombre de caméras qui sont réellement fonctionnelles. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Président :

Moi, je propose, j'en avais parlé à monsieur Moreaux, qu'à la prochaine commission travaux, environnement, etc., qu'il y ait un point spécifique, parce qu'on ne peut pas diffuser ça publiquement en Conseil municipal, mais à la fois sur les zones qu'on a identifiées pour justifier les 98 000 euros, et vous pourrez poser les questions sur les chiffres.

Monsieur Mascarte :

Alors, je suis bien content de vous l'entendre dire, Monsieur Desmons. Parce que, sachez qu'on n'avait eu qu'une seule réunion concernant la vidéoprotection, c'était en 2022. Donc, deux ans après, il n'est jamais trop tard.

Monsieur le Président :

Tu l'as éteint.

Monsieur Moreaux :

Je crois que vous avez oublié une petite chose, Monsieur Mascarte. Quand j'ai fait la première réunion de travaux, j'ai été insulté, donc automatiquement, je n'ai pas apprécié.

Monsieur Mascarte :

Par qui ?

Monsieur Moreaux :

Pas par vous.

Monsieur Mascarte :

Ah, d'accord.

Monsieur Moreaux :

Mais en aucune façon, je n'accepte d'être insulté, c'est pour cette raison qu'il n'y en a pas eu d'autres. Moi, j'ai dit, j'ai le respect de tout le monde. Donc si on a le respect de celui qui dirige, moi, ça ne me dérange pas de refaire d'autres réunions.

Monsieur le Président :

Et sur le montant, j'en ai parlé un petit peu tout à l'heure, on va chercher 100 000 euros pour avoir 50 %, mais évidemment, on n'est pas du tout sûrs de les avoir. Même si la proximité qui a pu se créer avec la dégradation de cette première caméra, avec les services de la préfecture, qui a été, elle, subventionnée à déjà 50 %, le remplacement, fait qu'on a un peu plus d'espoir que la dernière fois de les avoir. Mais comme je l'ai dit dans le débat d'orientation budgétaire tout à l'heure, si on n'avait pas de subventions du tout, on mettrait au moins 50 000 euros dans ces caméras. Et après, on vous donnera les chiffres des nombres de réquisitions. Ce n'est pas des chiffres très élevés, mais il y en a quand même quelques-unes. Même si c'est une seule, parfois, ça peut vraiment être très important. Mais ça a aussi un effet dissuasif qu'on ne peut pas mesurer. Depuis qu'on a mis des panneaux de la ville, depuis que les gens le savent, je pense que ça a un impact là-dessus. Et ça, c'est difficile de mesurer réellement l'impact que ça peut avoir. Madame Poulain et après, on passera aux questions diverses.

Madame Poulain :

C'était juste pour dire que nous, on est comme vous, favorables à la mise en place et à l'étalement de la vidéoprotection. Par contre, on pense que ce n'est pas le seul moyen à mettre en œuvre pour sécuriser les quartiers, notamment. Donc ça, c'est dommage. Mais effectivement, il faut qu'on puisse aussi avoir les chiffres. Quand vous nous dites qu'il y a des augmentations globales, etc., moi, j'entends, je lis comme vous les statistiques

nationales. Par contre, il faut qu'on s'intéresse aux chiffres de Waziers. Et donc, c'est votre rôle de nous les apporter en commission, et on l'avait déjà demandé, me semble-t-il, même en Conseil municipal, et vous avez toujours refusé de nous les communiquer. C'est dommage, mais là, si on avance, tant mieux.

Monsieur le Président :

Alors, on a fini avec les décisions directes. On avait quelques questions écrites du groupe Agir pour Waziers. Je veux bien qu'on les affiche, s'il vous plaît. C'est bon, elles sont là. Je vais les lire. La première. Vous venez de distribuer le WAZ'infos de mars 2024, pourquoi avoir supprimé le droit d'expression des groupes minoritaires sous prétexte des élections municipales alors que votre édito, qui date d'après les élections, a pu, lui, paraître dans ce numéro ? J'ai un journal municipal quelque part ici. Vous remarquerez que ce journal, il était particulier. La date, elle était fixée depuis un petit moment. Les associations avaient eu l'info, etc. Donc, on avait des informations à communiquer, dont, par exemple, le concert qui aura lieu en salle des fêtes dimanche où je vous invite tous à y aller, à 16 heures, sur le thème des Jeux olympiques, par notre espace culturel et l'équipe culturelle de la ville de Waziers. Il y avait tout un tas de choses en préparation. Et on a attendu, effectivement, le résultat des élections, pour que l'équipe élue puisse dire, non, ce qu'a fait monsieur Desmons, on n'en veut pas, on veut le faire autrement. Donc, il n'y avait rien de lancé à l'impression. Par contre, techniquement, ça s'est joué dans les trois jours du 19 au 22 février. J'ai mis un édito qui n'est pas du tout polémique. Je dis juste qu'il y a des élections qui se sont passées. Il y a pas mal d'informations qui devaient sortir et je remercie juste les électeurs d'être venus voter pour ces élections. Rien d'autre. Donc, pas de tribune d'opposition puisque techniquement, de toute façon, l'opposition n'existait plus. Vous aviez vos groupes, vos deux groupes avaient démissionné avant, et aucune photo des élus de la majorité sur la page de garde. Il y avait juste la mienne. J'étais Maire avant, et c'est vrai que le 19 février, j'avais bon espoir que le vendredi 23 au soir, puisqu'il y avait le résultat des électeurs, mes collègues de la majorité m'élisent Maire. C'est à ce titre-là que je l'ai fait, mais si ça vous pose un souci, vous pouvez faire un recours, monsieur Michon, sur les élections. La deuxième question. Allez-y, répondez là-dessus, si vous voulez faire une réaction.

Monsieur Michon :

Vous allez dire à chaque fois, si vous voulez faire un recours, faites un recours. Ce que je vous ai dit en début de séance se confirme bien sur votre manière dont vous allez diriger les débats. Ceci étant dit, ce que vous venez d'expliquer ne vous lave pas de demander aux oppositions, en 48 heures, de vous donner un texte. On pouvait le faire. Vous avez pu le faire vous, on est aussi capables de le faire. Moi, vous m'appellez le matin, l'après-midi, vous avez un texte. Je crois qu'on est tout à fait capables. Ne mettez pas en doute nos capacités à réagir très rapidement, monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Le point suivant. Pourquoi votre acharnement à refuser de nous confirmer la date du CM et votre refus d'établir un calendrier semestriel comme vous le demandiez lorsque vous étiez dans l'opposition ? Acharnement, c'est peut-être un mot un peu fort. C'est vrai que je ne vous le communique pas. Je vous ai dit, la dernière fois, que ce serait sans doute le 14 mars. Mais je vais vous dire, jusqu'au milieu de semaine dernière, on n'était pas sûrs. On a parlé du tableau de coût des activités, etc. On a quand même, depuis le 19 février, cravaché pour vous présenter un ROB, ce soir. Et puis régulièrement, on a des changements qui peuvent s'appliquer. Et puis je suis dans mon droit de vous prévenir cinq jours avant. Donc effectivement, nous, on travaille avec les services avec une date butoir, une trajectoire, mais si on n'y arrive pas, on peut la décaler après. Et je préfère vous dire ça que de vous donner

un calendrier qui va recharger régulièrement, comme ça arrive dans d'autres collectivités dans les environs. Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Oui. Donc, vous êtes l'un des seuls élus, des très rares élus du Douaisis, à ne pas être capable de faire un calendrier prévisionnel. Même de grandes intercommunalités arrivent à nous faire un calendrier sur six mois, même quelques fois sur un an. Et quand vous étiez dans l'opposition, vous demandiez ça et vous l'aviez. On essayait de respecter au maximum. Parce que, nous aussi, on a besoin de s'organiser.

Monsieur le Président :

Oui, mais je vous dis, en plus, historiquement, avec les histoires de quorums, etc., de toute façon, c'était très compliqué, et puis vous étiez en capacité, l'opposition, de déclencher un Conseil municipal. Donc, en plus, si je vous donnais des dates, vous pouviez les changer. Je vous traite, je respecte la loi, il n'y a pas de soucis là-dessus.

Monsieur Michon :

Vous nous dites encore aujourd'hui que nous n'aurons pas de date, sauf dans les cinq jours qui précèdent les réunions.

Monsieur le Président :

Des prévisionnelles. Donc, là, je vous donne la date prévisionnelle du budget, ça sera sans doute le 11 avril, jeudi 11 avril. Je vous donne la date, mais c'est susceptible de changer. A priori, ça devrait être celle-là. Et pour répondre sur les collectivités, l'interco dont on dépend, ça devait être ce soir, ça a été décalé à demain. Donc, vous voyez aussi que ça change assez régulièrement.

Monsieur Michon :

On est prévenus suffisamment en amont.

Monsieur le Président :

Et il y a des communes, comme Douai, ils ont tellement de sujets que finalement, ils en font un tous les quatre ou cinq semaines. Donc, là, c'est facile de donner les dates. Il y a des villes que je connais un peu, Arleux, où je pense qu'ils n'en font un que tous les trois mois. Ils attendent vraiment le dernier moment pour donner les dates, y compris à leur majorité, de savoir ce qui va passer. Donc, sur la pratique, ici, on respecte la loi et on continuera à le faire.

Monsieur Michon :

Donc, on prend acte de nouveau.

Madame Parnetzi :

Moi, je voulais aussi intervenir. Excusez-moi. On travaille, on a une vie de famille. Cinq jours un petit peu avant, c'est très court, je trouve. Parce que moi aussi, j'ai une vie ailleurs qu'à la mairie de Waziers. Donc j'aimerais bien qu'on nous le dise quand même une petite quinzaine de jours avant.

Monsieur le Président :

C'est ce que je fais.

Madame Parnetzki :

C'est un peu de respect, ça.

Monsieur le Président :

Le 23 février, je vous ai parlé du 14 mars, et aujourd'hui, je vous parle du 11 avril. Donc, vous voyez, 3-4 semaines avant, vous avez une date prévisionnelle.

Monsieur Michon :

Mais je vous ai envoyé un mail pour demander confirmation de cette date, vous ne m'y avez même pas répondu.

Monsieur le Président :

Non, parce que je n'avais pas plus d'informations à vous donner. C'est vrai. C'était la même date que ce que vous disiez, oui. On est resté là-dessus donc, effectivement, je n'ai pas pris la peine de vous répondre.

Peut-on avoir le bilan des repas à 1 euro avant et après l'élargissement et à partir de quelle date l'État... il faudrait ouvrir un document pendant que je lis la question. Le document qui doit s'appeler, je ne sais plus son nom, je pense qu'il y a repas dedans. Le bilan des repas à 1 euro avant et après l'élargissement et à partir de quelle date l'État a passé sa participation de 2 à 3 euros ? Cette dernière question, de 2 à 3 euros, c'est le 1^{er} janvier 2021.

Madame Poulain :

Vous allez nous l'envoyer, ça ?

Monsieur le Président :

Oui, ce tableau vous sera envoyé demain. Peut-être, on peut zoomer un petit peu, pour voir le haut de l'écran. De toute façon, je ne vais pas tout vous lire, vous l'avez à l'écran. Peut-être, le chiffre le plus important, c'est simplement les deux phrases en gras, en bas. C'est-à-dire qu'on voit que de septembre 2022 à février 2023, pour être sur une période cohérente, il y avait 38 000 repas servis par la commune, dont 15 000 à 1 euro. La même période, l'année d'après, septembre 2023 à février 2024, on est à 45 000 repas servis, donc beaucoup plus, dont 35 000 repas à 1 euro. Vous voyez que, déjà, financièrement, c'est tout de suite intéressant, parce qu'on a fortement augmenté la part. Alors, bien sûr, il y a plus de repas, tant mieux. On permet à beaucoup d'enfants de la ville d'avoir des repas accessibles, et on a augmenté beaucoup le pourcentage de gens qui bénéficient du repas à 1 euro. Et donc, on est sur une subvention qui est passée de 2, à l'époque du mandat précédent, où la décision a été prise, à 3 euros au 1^{er} janvier 2021. Et là, il y a une possibilité éventuelle d'aller chercher 1 euro supplémentaire, mais on est en train de regarder si on pourra être éligible, parce qu'il y a certains critères à vérifier. Alors, il reste deux questions, si je ne m'abuse. Au cours de votre En direct du vendredi 26 janvier, véritable émission de propagande électorale où travaux à Malbuisson, bus, garderie, centrale photovoltaïque, rénovation du groupe scolaire, Notre-Dame, piscine, éclairage public, tout y est passé. Vous avez annoncé un scoop, l'arrivée d'un magasin alimentaire Place Bordeu. Dans votre propagande électorale, vous indiquez que l'implantation aura lieu entre avril et octobre 2024.

Quelle est l'enseigne qui va s'installer ? Quel est le montant des travaux d'aménagement et qui paye ? Première partie de la réponse. Une propagande électorale, non. Je fais des Facebook live depuis un certain temps, tous les mois. J'étais tout à fait dans mon droit de le faire. J'ai évoqué des sujets qui étaient soit en Conseil municipal, soit que les habitants m'ont interrogé là-dessus. Donc, pas de souci là-dessus. Sur le magasin, je ne vais pas, comme vous le faisiez à votre époque et je comprends pourquoi vous le faisiez, je ne vais pas vous indiquer les enseignes ce soir. Mais j'ai deux propositions fermes de magasins alimentaires sur cet emplacement, avec différentes combinaisons d'aménagement intérieur. Donc, c'est pour ça aussi qu'on va finaliser, dans les semaines qui viennent, la meilleure offre. Et du coup, ça nous permettra ensuite de débloquer l'enveloppe de travaux d'aménagements délibérée par Douaisis aggro, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui est une aide, sur les 100 000 euros, de 50 000. Alors, on n'aura peut-être pas besoin des 100 000, qui est une avance. Donc, ce n'est pas une subvention, qu'il faudra rembourser sur les premiers loyers. Donc, ce ne sera vraiment que les aménagements logiques d'un propriétaire. On ne va pas faire l'aménagement intérieur. Ça, c'est bien sûr à la charge du locataire. Des remarques sur ça ou j'aborde la dernière question ? La dernière. Il semble que vous ayez changé d'avis sur les ponts. Quel est le contenu de l'accord avec le département et l'agglo ? Quel est le détail de l'accord sur les échanges de voiries avec le département ? Oui, c'était en octobre, j'avais pu en parler au président du département et de l'agglo, Christian Poiret, de ce sujet-là, de le réouvrir. À l'époque, c'étaient vraiment des premières discussions. Après, les élections municipales sont arrivées, mais on avait acté quelque chose que je peux vous confirmer aujourd'hui. D'ailleurs, j'en ai reparlé avec lui ce midi même, que l'avenue Guironnet et la rue Faidherbe, entre l'avenue Guironnet et la rue Antoine Coët, passera départementale, avec une rénovation à la charge du département. La ville de Waziers faisant le petit bout qui est juste derrière nous ici, puisqu'on s'était déjà engagé, mais ce petit bout-là deviendra également départemental, puisqu'il y a une logique. En fait, on a une départementale qui va de Gayant Expo jusqu'à Lallaing. Et dans le sens inverse, c'est une départementale d'un bout à l'autre en prenant la rue Coët. Mais dans le sens pour aller à Lallaing, on passe par l'avenue Guironnet, qui fait office de départementale, puisque c'est un sens unique. Bien sûr, on ne fait pas ça sans contrepartie. La rue des Frères Martel passera communale par cette occasion-là. Elle a été rénovée, il n'y a pas très longtemps. Elle a de moins en moins de trafic qui justifie que ça soit une départementale. Donc ça, c'était un peu dans l'air du temps, déjà, avant qu'elle passe communale. Et il reste le sujet de la discussion des ponts, où là, il faut qu'on retravaille des solutions techniques avec le département, parce qu'à l'époque, le groupe Engagés pour Waziers était, avec nous, d'accord que ça ne pouvait pas convenir en l'état. Et donc là, on va retravailler, surtout qu'il y a l'arrivée d'EuraDouai. Mais alors là, il n'y a rien de fait. Il ne se fera rien sur le mandat. Mais ce sera des discussions qu'on aura pour ce sujet-là. Parce que des ponts qui ne passent au-dessus de rien, comme aujourd'hui, si on avait abattu complètement le pont et qu'on déviait tout sur la rue Paul Vaillant-Couturier, ça aurait, je pense, beaucoup embêté les riverains. Et là, il y a peut-être une autre solution qu'on va regarder. Mais à ce stade, je ne peux pas vous en dire plus. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? J'ai répondu sur le grand livre des comptes qui vous sera donné. Et puis vous avez un courrier pour les convocations. Effectivement, on aurait dû le faire en numérique pour les convocations de conseils municipaux d'office. On n'avait pas forcément toujours toutes les adresses email de tout le monde. Donc, on a fait du papier. Mais j'incite les conseils municipaux à remplir la petite fiche pour dire s'ils veulent l'avoir en numérique ou en papier la prochaine fois. Est-ce qu'il y a des questions pour la prochaine fois ? Je vous invite à les poser par écrit. Mais je sais que dans certains cas, vous les posez. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Une première remarque par rapport aux ponts. Je suis satisfait que l'idée qu'on avait mise en avant n'était pas si mauvaise que ça. Et notamment, j'insiste de ne pas trop traîner. C'est pour les ventes des terrains de la Berce Gayant. Parce que, effectivement, les ponts

masquent totalement les choses, et c'est une des raisons pour lesquelles on avait fait ces propositions. Ensuite, une dernière petite question. J'ai été informé, mais je n'ai pas pu vérifier forcément que les enfants qui sont allés à Malbuisson, là, avec le centre social, auraient eu des problèmes sur les douches. C'est-à-dire que le nombre de gens pouvant passer aux douches n'étant que de la moitié pour avoir de l'eau chaude et qu'ils ne pouvaient pas passer aux douches tous les jours. Alors, est-ce qu'on pourrait regarder ? Parce que c'est la première fois que j'entends parler de ça.

Monsieur le Président :

Pour moi, il n'y a pas de problème spécifique dans le bâtiment. Sur la première semaine, je sais qu'il y avait beaucoup d'enfants. Là, les classes de découverte, je crois qu'on était entre 20 et 35 enfants qui sont partis selon les groupes scolaires. Là, je pense qu'ils étaient plutôt 40, 45, peut-être 50, donc ça complique. Mais pour moi, il n'y en a pas de fermées. Je n'ai pas d'informations là-dessus, mais on va se renseigner pour la prochaine fois.

Monsieur Michon :

Donc, si on peut avoir l'information.

Monsieur le Président :

On me signale aussi que vos clés de casiers, même si vous êtes encore conseiller municipal aujourd'hui, les ramener pour les permuter avec les personnes. Et les gens qui ne sont plus élus aujourd'hui, s'ils peuvent bien ramener leurs clés. Et simplement, je vous ai parlé du concert de gala dimanche. Je vous donne rendez-vous pour ce bel événement. Et puis, la prochaine fois aussi, la commémoration du 19 mars, mardi soir. Bonne soirée à tous et merci à vous.

Séance levée à 22 H 20